



**ENBRIDGE INC.**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2023**

# RAPPORT DE LA DIRECTION

## AUX ACTIONNAIRES D'ENBRIDGE INC.

### Information financière

La direction d'Enbridge Inc. (la « société ») est responsable des états financiers consolidés ci-joints et de toute l'information financière qui s'y rapporte et qui figure dans le rapport annuel, y compris le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (les « PCGR des États-Unis ») et ils comprennent forcément des montants qui reflètent le jugement et les meilleures estimations de la direction.

Le conseil d'administration et ses comités sont responsables de tous les aspects de la gouvernance d'entreprise. Le comité d'audit, des finances et des risques du conseil (le « CAFRC »), composé d'administrateurs qui ne sont pas liés à la société, est expressément tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le CAFRC rencontre la direction, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants pour passer en revue les états financiers consolidés et le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le CAFRC soumet ses conclusions à l'examen du conseil d'administration, qui approuve les états financiers consolidés avant leur diffusion auprès des actionnaires. Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants peuvent communiquer librement avec le CAFRC.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est également responsable d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend des politiques et procédés qui visent à faciliter la préparation d'information pertinente, fiable et opportune, à dresser des états financiers consolidés à des fins de présentation de l'information financière conformément aux PCGR des États-Unis et à fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés.

La direction a procédé à une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023 en se fondant sur les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Selon cette appréciation, la direction a conclu que la société maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2023.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la société, a effectué un audit des états financiers consolidés de la société et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) et a publié un rapport sans réserve, qui accompagne les états financiers consolidés.

**/s/ Gregory L. Ebel**

Gregory L. Ebel  
Président et chef de la direction

**/s/ Patrick R. Murray**

Patrick R. Murray  
Vice-président exécutif et chef des finances

Le 9 février 2024



## Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration d'Enbridge Inc.

### **Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Enbridge Inc. et de ses filiales (collectivement, la « société ») aux 31 décembre 2023 et 2022, et des états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des trois exercices compris dans la période close le 31 décembre 2023, ainsi que des notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2023 et 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique. De plus, à notre avis, la société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

### **Fondement des opinions**

La direction de la société est responsable des présents états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (le « PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
111-5th Avenue SW, Suite 3100, Calgary, Alberta, Canada T2P 5L3  
Tél. : +1 403 509 7500, Téléc. : +1 403 781 1825, ca\_calgary\_main\_fax@pwc.com



Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournies dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

#### **Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image précise et fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

#### **Questions critiques de l'audit**

La question critique de l'audit communiquée ci-après est une question soulevée au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été ou qui doit être communiquée au comité d'audit et qui i) est liée à des comptes ou des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et ii) pour laquelle nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur celle-ci ni sur les comptes ou informations connexes.



### *Évaluation de la dépréciation de l'écart d'acquisition*

Comme il est expliqué aux notes 2 et 15 des états financiers consolidés, le solde de l'écart d'acquisition de la société s'établissait à 31 848 M\$ au 31 décembre 2023. Tel qu'il a été communiqué par la direction, celle-ci réalise une évaluation de la dépréciation de l'écart d'acquisition au niveau de l'unité d'exploitation au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, ou plus souvent s'il survient des événements ou des changements de circonstances qui indiquent que la valeur comptable de l'écart d'acquisition peut s'être dépréciée. La direction a l'option d'évaluer en premier lieu des facteurs qualitatifs pour déterminer s'il y a lieu de soumettre l'écart d'acquisition à une évaluation de dépréciation quantitative. Dans le cadre de l'évaluation qualitative, la direction tient compte des tendances macroéconomiques, des modifications du contexte réglementaire, de l'accessibilité au capital, des tendances touchant le bénéfice d'exploitation ainsi que de la conjoncture du secteur. L'évaluation quantitative de la dépréciation de l'écart d'acquisition consiste à déterminer la juste valeur des unités d'exploitation de la société et à comparer ces justes valeurs à la valeur comptable de chaque unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition. La juste valeur est estimée au moyen de la technique d'actualisation des flux de trésorerie. La détermination de la juste valeur au moyen des flux de trésorerie actualisés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses liées aux taux d'actualisation, au bénéfice d'exploitation projeté, aux dépenses en immobilisations et aux niveaux de fonds de roulement futurs prévus, ainsi qu'aux taux de croissance finaux pour les unités d'exploitation Oléoducs, Transport de gaz et services intermédiaires (« Transport de gaz ») et Production d'énergie renouvelable et à la base tarifaire réglementaire projetée et au multiple de la base tarifaire pour l'unité d'exploitation Distribution et stockage de gaz (« Distribution de gaz »). La direction a réalisé une évaluation qualitative de la dépréciation de l'écart d'acquisition au 1<sup>er</sup> avril 2023 pour les unités d'exploitation suivantes : Oléoducs, Transport de gaz, Distribution de gaz et Production d'énergie renouvelable, et n'a pas décelé d'indice de dépréciation. En raison de la décision sur la phase 1 de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour Enbridge Gas Inc., annoncée en décembre 2023, la direction a réalisé une évaluation quantitative pour l'unité d'exploitation Distribution de gaz au 1<sup>er</sup> décembre 2023. De plus, la direction a réalisé une évaluation quantitative pour l'unité d'exploitation Transport de gaz au 1<sup>er</sup> décembre 2023. Aucune évaluation n'a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur à l'égard de ces unités d'exploitation.

Les faits suivants ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures liées à l'évaluation de la perte de valeur de l'écart d'acquisition constitue une question critique de l'audit essentiellement étant donné que la direction a posé des jugements importants lors de l'élaboration des hypothèses importantes ayant trait aux taux d'actualisation, au bénéfice d'exploitation projeté, aux dépenses en immobilisations futures prévues, aux taux de croissance finaux, à la base tarifaire réglementaire projetée et au multiple de la base tarifaire servant à estimer la juste valeur des unités d'exploitation Transport de gaz et Distribution de gaz, selon le cas, au 1<sup>er</sup> décembre 2023. Cela a nécessité un niveau élevé de jugement, d'effort et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures visant à évaluer le caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction aux fins des évaluations quantitatives. De plus, des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont apporté leur aide dans le cadre des travaux d'audit.



Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation quantitative de la perte de valeur de l'écart d'acquisition réalisée par la direction, y compris les contrôles relatifs à la détermination de l'estimation de la juste valeur des unités d'exploitation de la société. Ces procédures consistaient également à tester le processus utilisé par la direction dans l'établissement des estimations de la juste valeur des unités d'exploitation Transport de gaz et Distribution de gaz.

Tester le processus utilisé par la direction dans l'établissement des estimations de la juste valeur consistait à évaluer le caractère approprié des modèles de flux de trésorerie actualisés; à tester l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans les modèles; de même qu'à évaluer le caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction pour déterminer les estimations de la juste valeur, y compris les taux d'actualisation, le bénéfice d'exploitation projeté, les dépenses en immobilisations futures prévues, la base tarifaire réglementaire projetée, le multiple de la base tarifaire et les taux de croissance finaux. L'évaluation du caractère raisonnable du bénéfice d'exploitation projeté, des dépenses en immobilisations futures prévues et de la base tarifaire réglementaire projetée a consisté à évaluer le caractère raisonnable de ces hypothèses importantes à la lumière de la performance actuelle et passée des unités d'exploitation de la société, des données externes propres au secteur et des éléments probants obtenus dans d'autres volets de l'audit, selon le cas. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont apporté leur aide pour évaluer le caractère approprié des modèles de flux de trésorerie actualisés utilisés par la direction et pour évaluer le caractère raisonnable des hypothèses utilisées dans les modèles ayant trait plus particulièrement aux taux d'actualisation, taux de croissance finaux et au multiple de la base tarifaire.

**/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables professionnels agréés  
Calgary, Canada  
Le 9 février 2024

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la société depuis 1949.

## ENBRIDGE INC. ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>			
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	18 981	29 150	26 873
Ventes liées à la distribution de gaz	4 839	5 653	4 026
Transport et autres services	19 829	18 506	16 172
<b>Total des produits d'exploitation (note 4)</b>	<b>43 649</b>	53 309	47 071
Charges d'exploitation			
Coûts des marchandises	18 526	28 942	26 608
Coûts liés à la distribution de gaz	2 840	3 647	2 094
Exploitation et administration	8 600	8 219	6 712
Amortissement	4 613	4 317	3 852
Perte de valeur d'actifs à long terme	419	541	—
Perte de valeur de l'écart d'acquisition (note 15)	—	2 465	—
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>34 998</b>	48 131	39 266
Bénéfice d'exploitation	8 651	5 178	7 805
Quote-part du bénéfice des satellites (note 13)	1 816	2 056	1 600
Gain lié à l'opération de fusion de coentreprises (note 13)	—	1 076	—
Autres produits (charges) (note 27)	1 224	(589)	979
Charge d'intérêts (note 17)	(3 812)	(3 179)	(2 655)
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	7 879	4 542	7 729
Charge d'impôts (note 24)	(1 821)	(1 604)	(1 415)
Bénéfice	6 058	2 938	6 314
(Bénéfice) perte attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	133	65	(125)
Bénéfice attribuable aux participations donnant le contrôle	6 191	3 003	6 189
Dividendes sur les actions privilégiées	(352)	(414)	(373)
Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	5 839	2 589	5 816
Résultat par action ordinaire attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (note 6)	2,84	1,28	2,87
Résultat dilué par action ordinaire attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (note 6)	2,84	1,28	2,87

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

## ENBRIDGE INC. ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Bénéfice	<b>6 058</b>	2 938	6 314
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts			
Variation des gains latents sur les couvertures de flux de trésorerie	<b>220</b>	847	162
Variation des gains (pertes) latents sur les couvertures d'investissement net	<b>409</b>	(971)	49
Autres éléments du résultat global des satellites	<b>6</b>	(6)	(12)
Éléments exclus des couvertures de juste valeur	<b>12</b>	(35)	(5)
Reclassement dans le résultat des pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	<b>14</b>	143	235
Reclassement dans le résultat des montants au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite (« ACR »)	<b>(18)</b>	(10)	21
Reclassement dans le résultat des (gains) pertes sur les satellites	<b>—</b>	16	(62)
Gains (pertes) actuariels sur régimes de retraite et ACR	<b>(130)</b>	312	394
Écart de conversion	<b>(1 728)</b>	4 406	(507)
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	<b>(1 215)</b>	4 702	275
Résultat global	<b>4 843</b>	7 640	6 589
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>131</b>	(21)	(95)
Résultat global attribuable aux participations donnant le contrôle	<b>4 974</b>	7 619	6 494
Dividendes sur les actions privilégiées	<b>(352)</b>	(414)	(373)
Résultat global attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	<b>4 622</b>	7 205	6 121

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

# ENBRIDGE INC.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>			
<b>Actions privilégiées (note 20)</b>			
Solde au début de l'exercice	6 818	7 747	7 747
Rachat d'actions privilégiées	—	(929)	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>6 818</b>	<b>6 818</b>	<b>7 747</b>
<b>Actions ordinaires (note 20)</b>			
Solde au début de l'exercice	64 760	64 799	64 768
Émission d'actions, déduction faite des frais d'émission	4 485	—	—
Émission d'actions à l'exercice d'options sur actions	3	53	31
Actions émises à l'acquisition d'unités d'actions restreintes (« UAR »), déduction faite des impôts	12	—	—
Achats d'actions à leur valeur attribuée	(80)	(88)	—
Autres	—	(4)	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>69 180</b>	<b>64 760</b>	<b>64 799</b>
<b>Surplus d'apport</b>			
Solde au début de l'exercice	275	365	277
Rémunération à base d'actions	71	36	28
Options sur actions exercées	(3)	(50)	(23)
UAR acquises	(20)	—	—
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	(28)	(43)	—
Variation de la participation croisée	—	—	98
Autres	(27)	(33)	(15)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>268</b>	<b>275</b>	<b>365</b>
<b>Déficit</b>			
Solde au début de l'exercice	(15 486)	(10 989)	(9 995)
Bénéfice attribuable aux participations donnant le contrôle	6 191	3 003	6 189
Dividendes sur les actions privilégiées	(352)	(414)	(373)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	(7 423)	(7 023)	(6 818)
Dividendes versés à l'actionnaire de la participation croisée	—	—	8
Achats d'actions à un montant supérieur à leur valeur attribuée	(45)	(63)	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(17 115)</b>	<b>(15 486)</b>	<b>(10 989)</b>
<b>Cumul des autres éléments du résultat global (note 22)</b>			
Solde au début de l'exercice	3 520	(1 096)	(1 401)
Autres éléments du résultat global attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, déduction faite des impôts	(1 217)	4 616	305
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 303</b>	<b>3 520</b>	<b>(1 096)</b>
<b>Participation croisée</b>			
Solde au début de l'exercice	—	—	(29)
Variation de la participation croisée	—	—	29
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total des capitaux propres d'Enbridge Inc.</b>	<b>61 454</b>	<b>59 887</b>	<b>60 826</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle (note 19)</b>			
Solde au début de l'exercice	3 511	2 542	2 996
Bénéfice (perte) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(133)	(65)	125
Autres éléments du résultat global attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des impôts	35	(28)	(15)
Variation des gains (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(33)	114	(15)
Écart de conversion	2	86	(30)
<b>Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>(131)</b>	<b>21</b>	<b>95</b>
Distributions	(363)	(259)	(271)
Apports	11	1 105	15
Remboursement de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	(293)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	2	55	—
Autres	(1)	47	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 029</b>	<b>3 511</b>	<b>2 542</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>64 483</b>	<b>63 398</b>	<b>63 368</b>
<b>Dividendes payés par action ordinaire</b>	<b>3,55</b>	<b>3,44</b>	<b>3,34</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ENBRIDGE INC.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice	6 058	2 938	6 314
Ajustements visant à rapprocher le résultat et les rentrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation :			
Amortissement	4 613	4 317	3 852
Charge d'impôts reportés (note 24)	1 420	957	1 091
(Gains) pertes latents liés à la variation de la juste valeur des dérivés, montant net (note 23)	(1 180)	1 280	(173)
Quote-part du bénéfice des satellites (note 13)	(1 816)	(2 056)	(1 600)
Distributions sur les participations dans des satellites	1 998	1 827	1 630
Perte de valeur d'actifs à long terme	419	541	—
Perte de valeur de l'écart d'acquisition (note 15)	—	2 465	—
Gain lié à l'opération de fusion de coentreprises (note 13)	—	(1 076)	—
(Gain) perte sur cessions (note 27)	(15)	12	(319)
Autres	393	37	(73)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation (note 28)	2 311	(12)	(1 466)
<b>Rentrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>14 201</b>	<b>11 230</b>	<b>9 256</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Dépenses en immobilisations	(4 654)	(4 647)	(7 818)
Placements à long terme, placements soumis à restrictions et autres placements	(1 276)	(1 041)	(640)
Distributions provenant des participations dans des satellites en excédent des bénéfices cumulatifs	1 151	763	533
Acquisition d'actifs incorporels	(222)	(174)	(275)
Acquisitions	(954)	(828)	(3 785)
Produit de l'opération de fusion de coentreprises (note 13)	—	522	—
Produits de cessions	—	—	1 263
Variation des prêts à des sociétés affiliées, montant net	(27)	135	65
Autres	(61)	—	—
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(6 043)</b>	<b>(5 270)</b>	<b>(10 657)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Variation nette des emprunts à court terme	(1 596)	481	394
Variation nette des billets de trésorerie et des prélèvements sur les facilités de crédit	(8 157)	(1 333)	2 960
Émission de débentures et de billets à terme, déduction faite des frais d'émission	15 377	7 547	8 032
Remboursements sur les débentures et les billets à terme	(4 819)	(4 198)	(2 264)
Vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales (note 8)	—	1 092	—
Apports des participations ne donnant pas le contrôle	11	13	15
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(363)	(259)	(271)
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	4 450	3	5
Rachat d'actions ordinaires	(125)	(151)	—
Dividendes sur les actions privilégiées	(352)	(338)	(367)
Dividendes sur les actions ordinaires	(7 276)	(6 968)	(6 766)
Rachat d'actions privilégiées	—	(1 003)	—
Rachat d'actions privilégiées détenues par une filiale	—	—	(415)
Variation d'un prêt à une société affiliée, montant net	71	—	—
Autres	(85)	(314)	(87)
<b>Rentrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(2 864)</b>	<b>(5 428)</b>	<b>1 236</b>
Incidence de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions libellés en devises	(216)	55	(5)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions	5 078	587	(170)
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	907	320	490
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à la fin de l'exercice	5 985	907	320
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>			
Impôts payés	578	495	489
Intérêts payés, déduction faite du montant capitalisé	3 380	2 920	2 427
Montants courus hors trésorerie au titre des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	813	937	831

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ENBRIDGE INC.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens; nombre d'actions en millions)</i>		
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 901	861
Trésorerie soumise à restrictions	84	46
Comptes clients et produits non facturés	4 410	5 616
Autres actifs à court terme <i>(note 9)</i>	2 440	3 255
Montants à recevoir de sociétés affiliées	85	114
Stocks <i>(note 10)</i>	1 479	2 255
	<b>14 399</b>	12 147
Immobilisations corporelles, montant net <i>(note 11)</i>	104 641	104 460
Placements à long terme <i>(note 13)</i>	16 793	15 936
Placements à long terme soumis à restrictions <i>(note 23)</i>	717	593
Montants reportés et autres actifs	8 041	9 542
Actifs incorporels, montant net <i>(note 14)</i>	3 537	4 018
Écart d'acquisition <i>(note 15)</i>	31 848	32 440
Impôts reportés <i>(note 24)</i>	341	472
<b>Total des actifs</b>	<b>180 317</b>	<b>179 608</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
Passif à court terme		
Emprunts à court terme <i>(note 17)</i>	400	1 996
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 308	6 172
Autres passifs à court terme <i>(note 16)</i>	5 659	5 220
Montants à payer à des sociétés affiliées	26	105
Intérêts à payer	958	763
Partie à court terme de la dette à long terme <i>(note 17)</i>	6 084	6 045
	<b>17 435</b>	20 301
Dette à long terme <i>(note 17)</i>	74 715	72 939
Autres passifs à long terme	8 653	9 189
Impôts reportés <i>(note 24)</i>	15 031	13 781
	<b>115 834</b>	<b>116 210</b>
Engagements et éventualités <i>(note 30)</i>		
Capitaux propres		
Capital-actions <i>(note 20)</i>		
Actions privilégiées	6 818	6 818
Actions ordinaires <i>(2 125 et 2 025 actions en circulation, respectivement, aux 31 décembre 2023 et 2022)</i>	69 180	64 760
Surplus d'apport	268	275
Déficit	(17 115)	(15 486)
Cumul des autres éléments du résultat global <i>(note 22)</i>	2 303	3 520
<b>Total des capitaux propres d'Enbridge Inc.</b>	<b>61 454</b>	<b>59 887</b>
Participations ne donnant pas le contrôle <i>(note 19)</i>	3 029	3 511
	<b>64 483</b>	<b>63 398</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>180 317</b>	<b>179 608</b>

Entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») *(note 12)*

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,

**/s/ Pamela L. Carter**

Pamela L. Carter  
Présidente du conseil

**/s/ Teresa S. Madden**

Teresa S. Madden  
Administratrice

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
1. Description des activités	<a href="#"><u>12</u></a>
2. Principales conventions comptables	<a href="#"><u>13</u></a>
3. Modifications de conventions comptables	<a href="#"><u>24</u></a>
4. Produits	<a href="#"><u>25</u></a>
5. Informations sectorielles	<a href="#"><u>29</u></a>
6. Résultat par action ordinaire	<a href="#"><u>31</u></a>
7. Questions de nature réglementaire	<a href="#"><u>31</u></a>
8. Acquisitions et cessions	<a href="#"><u>35</u></a>
9. Autres actifs à court terme	<a href="#"><u>40</u></a>
10. Stocks	<a href="#"><u>40</u></a>
11. Immobilisations corporelles	<a href="#"><u>40</u></a>
12. Entités à détenteurs de droits variables	<a href="#"><u>41</u></a>
13. Placements à long terme	<a href="#"><u>44</u></a>
14. Actifs incorporels	<a href="#"><u>47</u></a>
15. Écart d'acquisition	<a href="#"><u>47</u></a>
16. Autres passifs à court terme	<a href="#"><u>48</u></a>
17. Dette	<a href="#"><u>49</u></a>
18. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	<a href="#"><u>49</u></a>
19. Participations ne donnant pas le contrôle	<a href="#"><u>53</u></a>
20. Capital-actions	<a href="#"><u>54</u></a>
21. Régimes d'options sur actions et d'unités d'actions	<a href="#"><u>54</u></a>
22. Composantes du cumul des autres éléments du résultat global	<a href="#"><u>57</u></a>
23. Gestion des risques et instruments financiers	<a href="#"><u>60</u></a>
24. Impôts sur les bénéfices	<a href="#"><u>62</u></a>
25. Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite	<a href="#"><u>75</u></a>
26. Contrats de location	<a href="#"><u>78</u></a>
27. Autres produits (charges)	<a href="#"><u>87</u></a>
28. Variation de l'actif et du passif d'exploitation	<a href="#"><u>89</u></a>
29. Opérations entre apparentés	<a href="#"><u>89</u></a>
30. Engagements et éventualités	<a href="#"><u>90</u></a>
31. Garanties	<a href="#"><u>91</u></a>
32. Information financière trimestrielle (non audité)	<a href="#"><u>92</u></a>
33. Événements postérieurs à la date de clôture	<a href="#"><u>93</u></a>

## 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Dans le présent rapport, à moins que le contexte ne leur donne un sens différent, les termes « nous », « nos », « notre » et « Enbridge » renvoient collectivement à Enbridge Inc. et à ses filiales. Ces termes ne sont utilisés qu'à des fins de commodité et ne se veulent pas une description précise d'une quelconque entité juridique distincte d'Enbridge.

Enbridge est une société cotée en bourse du secteur du transport et de la distribution d'énergie. Nous exerçons nos activités dans les cinq secteurs d'activité suivants : Oléoducs, Transport de gaz et services intermédiaires, Distribution et stockage de gaz, Production d'énergie renouvelable ainsi que Services énergétiques. Ces secteurs isolables sont les unités fonctionnelles stratégiques que la haute direction a établies dans le but de nous permettre d'atteindre nos objectifs à long terme plus facilement, d'aider à la prise de décisions en matière d'affectation des ressources et d'évaluer le rendement de l'exploitation.

### OLÉODUCS

Le secteur Oléoducs comprend l'exploitation de pipelines de transport et d'exportation de divers types de pétrole brut et d'autres hydrocarbures liquides ainsi que les terminaux au Canada et aux États-Unis, et il comprend le réseau principal, le réseau régional des sables bitumineux, les installations de la côte du golfe du Mexique et du milieu du continent et autres. Le 12 octobre 2021, nous avons fait l'acquisition de Moda Midstream Operating, LLC (« Moda ») (*note 8*), qui comprend le centre énergétique Ingleside d'Enbridge et fait partie du réseau de la côte du golfe du Mexique et du milieu du continent.

### TRANSPORT DE GAZ ET SERVICES INTERMÉDIAIRES

Le secteur Transport de gaz et services intermédiaires regroupe nos participations dans des gazoducs et des installations de collecte et de traitement de gaz naturel au Canada et aux États-Unis et comprend notamment le secteur Transport de gaz aux États-Unis, le secteur Transport de gaz au Canada, le secteur intermédiaire aux États-Unis et d'autres entités. Ce secteur comprend également certaines participations dans des installations de gaz naturel renouvelable (« GNR »).

### DISTRIBUTION ET STOCKAGE DE GAZ

Le secteur Distribution et stockage de gaz englobe les activités de nos entreprises de services publics de gaz naturel, dont la majeure partie est exercée par Enbridge Gas Inc. (« Enbridge Gas »), qui fournit des services aux clients résidentiels, commerciaux et industriels en Ontario. Ce secteur comprend également nos activités de distribution de gaz naturel au Québec. Nous avons vendu notre participation dans Noverco Inc. (« Noverco »), auparavant présentée dans notre secteur Distribution et stockage de gaz, à Trencap L.P. le 30 décembre 2021 (*note 13*).

### PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le secteur Production d'énergie renouvelable se compose essentiellement de participations dans des actifs de production d'énergie éolienne, solaire et géothermique ainsi que dans des actifs de récupération de la chaleur résiduelle et de transport. En Amérique du Nord, ces actifs sont situés principalement en Alberta, en Ontario et au Québec ainsi que dans les États du Colorado, du Texas, de l'Indiana, de l'Ohio et de la Virginie-Occidentale. Nous détenons également des participations dans des installations éoliennes extracôtières en service et en cours de construction et d'aménagement au Royaume-Uni, en France et en Allemagne. Ce secteur comprend également Tri Global Energy, LLC (« TGE »), acquise le 27 septembre 2022 (*note 8*).

### SERVICES ÉNERGÉTIQUES

Nos entreprises du secteur Services énergétiques au Canada et aux États-Unis exercent des activités de commercialisation de marchandises et assurent des services de logistique connexes afin de gérer nos volumes ayant fait l'objet d'un engagement sur divers réseaux pipeliniers. Ce secteur propose également des services de commercialisation d'énergie à des raffineurs, à des producteurs et à d'autres clients en Amérique du Nord.

### ÉLIMINATIONS ET DIVERS

En plus des secteurs décrits ci-dessus, l'unité Éliminations et divers comprend les charges d'exploitation et d'administration qui ne sont pas attribuables à un secteur d'exploitation donné, l'incidence du dénouement de couverture du change et les activités de nos filiales entièrement détenues qui sont des sociétés d'assurance captives. L'activité principale de nos sociétés d'assurance captives consiste à offrir des protections d'assurance et de réassurance pour certains biens assurables et l'exposition à divers risques liés à l'exploitation de nos filiales et de certains satellites. L'unité Éliminations et divers comprend également les activités d'expansion de nouvelles entreprises et les placements non sectoriels.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (les « PCGR des États-Unis »). Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en dollars canadiens. En tant que société inscrite à la Securities and Exchange Commission (la « SEC »), nous sommes autorisés à recourir aux PCGR des États-Unis afin de remplir nos obligations d'information continue au Canada et aux États-Unis.

### MODE DE PRÉSENTATION ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers selon les PCGR des États-Unis, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations fournies par voie de notes dans les états financiers consolidés sur les actifs et passifs éventuels. Les principales estimations et hypothèses retenues dans la préparation des états financiers consolidés portent notamment sur les éléments suivants : la contrepartie variable incluse dans les produits (*note 4*); la valeur comptable des actifs et passifs réglementaires (*note 7*); la ventilation du prix d'achat (*note 8*); les produits non facturés; les pertes de crédit attendues; les taux d'amortissement et la valeur comptable des immobilisations corporelles (*note 11*); les taux d'amortissement et la valeur comptable des actifs incorporels (*note 14*); l'évaluation de l'écart d'acquisition (*note 15*); la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (« OMHS ») (*note 18*); l'évaluation de la rémunération à base d'actions (*note 21*); la juste valeur des instruments financiers (*note 23*); les charges d'impôts sur les bénéfices (*note 24*); les hypothèses utilisées dans l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des ACR (*note 25*); les engagements et éventualités (*note 30*); et l'estimation des pertes liées aux obligations de remise en état (*note 30*). Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Certains chiffres correspondants dans les états financiers consolidés ont été reclassés afin d'en rendre la présentation conforme à celle du présent exercice.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent nos comptes, ceux de nos filiales ainsi que ceux d'EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire. Une EDDV est une entité juridique qui ne dispose pas de suffisamment de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel ou qui est structurée de telle sorte que les participants aux capitaux propres n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions importantes se rapportant aux activités de l'entité au moyen de droits de vote ou ne participent pas de manière notable aux gains et aux pertes de l'entité. À la conclusion d'une entente contractuelle, nous procédons à une évaluation pour déterminer si l'entente contient des droits variables dans une entité juridique et si cette entité juridique constitue une EDDV. Le principal bénéficiaire est celui qui possède le pouvoir de diriger les activités de l'EDDV qui ont l'incidence la plus importante sur la performance économique de l'entité et l'obligation d'absorber les pertes ou le droit de recevoir les avantages de l'EDDV qui pourraient être importants pour l'EDDV. Si nous concluons que nous sommes le principal bénéficiaire d'une EDDV, nous consolidons cette dernière. Nous évaluons tous les droits variables dans l'entité et recourons à notre jugement pour déterminer si nous en sommes le principal bénéficiaire. D'autres facteurs qualitatifs sont pris en compte, comme la responsabilité de la prise de décisions, la structure du capital de l'EDDV, le partage des risques et des avantages, les ententes contractuelles conclues avec l'EDDV, les droits de vote et le degré de participation d'autres parties. Nous évaluons la détermination du principal bénéficiaire d'une EDDV de façon continue, s'il se produit certains changements dans les faits et circonstances liés à une EDDV. Si une entité n'est pas définie comme une EDDV, le modèle d'entité à détenteurs de droits de vote est appliqué lorsqu'un investisseur détenant la majorité des droits de vote consolide l'entité. Les états financiers consolidés comprennent également les comptes de toute société en commandite dont nous sommes le commandité et dont, d'après tous les faits et circonstances pertinents, nous détenons le contrôle, à moins que le commanditaire ne détienne des droits de participation substantiels ou un droit de limogeage réel. Pour certains placements pour lesquels nous conservons une participation indivise dans les actifs et les passifs, nous comptabilisons notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Tous les comptes et transactions intersociétés sont éliminés à la consolidation. Les participations dans des filiales représentées par d'autres parties qui ne contrôlent pas l'entité sont présentées dans les états financiers consolidés à titre d'activités et de soldes attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle. Les participations et les entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

## RÉGLEMENTATION

Certains volets de nos activités sont régis par divers organismes, y compris la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie »), la Federal Energy Regulatory Commission (la « FERC »), l'Alberta Energy Regulator, la BC Energy Regulator, la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») et la Régie de l'énergie du Québec. Les organismes de réglementation régissent divers aspects, notamment la construction, la tarification et les pratiques de tarification sous-jacentes ainsi que les ententes de tarification avec les clients. L'incidence économique des mesures prises par un organisme de réglementation donné devant être prise en compte, il se peut que le moment choisi pour constater certains produits et certaines charges dans le cadre de ces activités diffère de celui qui aurait autrement été prévu en vertu des PCGR des États-Unis pour des entités exerçant des activités à tarifs non réglementés.

Les actifs réglementaires correspondent aux montants que la société compte recouvrer, au moyen des tarifs, auprès des clients au cours de périodes futures. Les passifs réglementaires correspondent aux montants que la société compte rembourser au moyen des tarifs aux clients au cours de périodes futures, aux montants perçus d'avance auprès des clients avant que les coûts n'aient été engagés ou aux montants qu'elle compte payer pour couvrir les coûts futurs de cessation d'exploitation se rapportant à l'Initiative de consultation relative aux questions foncières (l'« ICQF ») de la Régie ainsi que les frais futurs d'enlèvement et de restauration des lieux approuvés par l'organisme de réglementation. Si des changements sont apportés à notre évaluation de la probabilité qu'un actif réglementaire soit recouvré, nous réduisons sa valeur comptable pour la ramener au solde que nous nous attendons à recouvrer auprès des clients au cours de périodes futures au moyen des tarifs. Si, par la suite, un organisme de réglementation exclut des coûts permis une partie ou la totalité des coûts capitalisés en tant qu'actifs réglementaires, nous réduisons la valeur comptable de l'actif en fonction du montant exclu. La comptabilisation des actifs et des passifs réglementaires est fondée sur les mesures prises ou devant être prises par l'organisme de réglementation. Le moment et le montant du recouvrement ou du règlement des soldes réglementaires peuvent différer sensiblement de ceux qui sont enregistrés si les mesures prises par l'organisme de réglementation diffèrent de celles auxquelles nous nous attendons. En l'absence de réglementation tarifaire, nous ne comptabiliserions pas, en règle générale, d'actifs ou de passifs réglementaires et l'incidence sur le résultat devrait être comptabilisée au cours de la période où les charges sont engagées ou les produits sont gagnés. Un actif ou un passif réglementaire est comptabilisé au titre des impôts reportés lorsque l'on s'attend à ce que les montants soient recouverts ou réglés au moyen de tarifs futurs approuvés par les organismes de réglementation.

Au cours du quatrième trimestre de 2023, Southern Lights Canada a réalisé un appel au marché en vue de négocier de nouvelles ententes de services de transport. Nous ne prévoyons pas renouveler les ententes selon la méthode du calcul des droits en fonction du coût du service; par conséquent, Southern Lights Canada n'est plus assujettie au traitement comptable s'appliquant aux activités à tarifs réglementés. De ce fait, les passifs réglementaires connexes, les actifs d'impôts réglementaires et les passifs d'impôts réglementaires reportés s'y rattachant ont été décomptabilisés. Nous estimons que le recouvrement de nos actifs réglementaires restants au 31 décembre 2023 est probable au cours des périodes décrites à la *note 6 – Questions de nature réglementaire*.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, nous avons commencé à prélever et à mettre de côté des fonds pour couvrir les coûts des futures cessations d'exploitation pour tous nos pipelines réglementés en raison des dispositions réglementaires aux termes de l'ICQF. Les fonds prélevés sont détenus en fiducie conformément à la décision de la Régie. Les fonds prélevés auprès des expéditeurs sont comptabilisés au poste « Transport et autres services » dans les produits aux états consolidés des résultats et au poste « Placements à long terme soumis à restrictions » aux états consolidés de la situation financière. Parallèlement, nous comptabilisons les coûts futurs de cessation d'exploitation en tant qu'augmentation des charges au poste « Exploitation et administration » aux états consolidés des résultats et au poste « Autres passifs à long terme » aux états consolidés de la situation financière.

Une provision pour les fonds utilisés pendant la construction est prise en compte dans le coût des immobilisations corporelles, et elle est amortie sur les périodes futures comme partie intégrante du coût total de l'actif correspondant. Cette provision comprend une composante intérêts et, si l'organisme de réglementation l'approuve, une composante liée au coût des capitaux propres, lesquelles sont toutes deux capitalisées en fonction des taux établis par entente réglementaire. L'incidence sur le résultat correspondant est prise en compte au poste « Charge d'intérêts », pour la composante intérêts, et au poste « Autres produits (charges) », pour la composante capitaux propres. En l'absence d'une réglementation tarifaire, nous capitaliserions la composante intérêts à un taux de capitalisation fondé sur le coût d'emprunt, alors que la composante capitaux propres capitalisés, le résultat connexe établi pour la période de construction et l'amortissement ultérieur se rapportant à la composante capitaux propres ne seraient pas comptabilisés. La composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction est incluse à titre d'élément de rapprochement hors trésorerie dans les rentrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation aux états consolidés des flux de trésorerie.

La méthode de comptabilisation de mise en commun prescrite par certains organismes de réglementation ne permet pas de déterminer la valeur comptable de la composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction ni ses effets sur l'amortissement. De même, il n'est pas possible de déterminer ou de quantifier les gains et les pertes attribuables à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles d'un exercice.

Certaines sociétés capitalisent, comme les y autorisent les organismes de réglementation, un pourcentage de certaines charges d'exploitation précisées. Ces sociétés ont le droit d'amortir les charges ainsi capitalisées et de tirer un rendement de leur valeur comptable nette dans des exercices ultérieurs. En l'absence de réglementation tarifaire, une partie de ces charges d'exploitation serait passée en résultat dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Dans le cas de certaines activités réglementées visées par les indications des PCGR des États-Unis portant sur les programmes d'application progressive des tarifs, les taux d'amortissement négociés recouverts au moyen des droits de transport peuvent être inférieurs à la charge d'amortissement calculée conformément aux PCGR des États-Unis pendant les premières années des contrats à long terme, mais recouvrée au cours de périodes ultérieures lorsque les droits excèdent l'amortissement. La charge d'amortissement sur de tels actifs est comptabilisée conformément aux PCGR des États-Unis et aucun actif réglementaire n'est comptabilisé.

### **CONSTATATION DES PRODUITS**

Les produits des secteurs non réglementés sont inscrits lorsque les produits ont été livrés ou les services fournis, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La solvabilité des clients est évaluée avant la signature du contrat et pendant toute la durée du contrat. Certains produits tirés des activités liées aux oléoducs et aux gazoducs sont constatés conformément aux modalités de contrats de livraison plutôt que selon les droits encaissés.

Les contrats d'expédition ferme à long terme, aux termes desquels les expéditeurs sont tenus de payer des montants fixes au prorata sur la durée du contrat, peu importe les volumes expédiés, peuvent être assortis de droits de rattrapage. Les expéditeurs accumulent des droits de rattrapage lorsque le volume minimal prévu aux termes des engagements n'est pas expédié au cours de la période visée, mais, dans certaines circonstances, ces droits peuvent servir à annuler des excédents au cours de périodes futures, sous réserve des périodes d'échéance. Nous comptabilisons les produits associés aux droits de rattrapage à la première des dates suivantes : lorsque le volume de rattrapage est expédié, lorsque les droits de rattrapage expirent ou lorsqu'il est établi que la probabilité que l'expéditeur utilise les droits de rattrapage est faible. Nous avons également des contrats à long terme dont le profil des produits ne correspond pas au calendrier de réception de la trésorerie, ce qui donne lieu à la constatation de produits différés.

Aux termes de certains contrats de transport par pipeline extracôtier, nous sommes tenus de fournir des services de transport pour la durée de vie des gisements productifs sous-jacents. Selon ces contrats, les expéditeurs nous versent des droits mensuels fixes pendant une période définie qui peut être plus courte que la durée de vie estimative des réserves que renferment les gisements en question, de sorte que la durée des contrats est plus longue que la période des recouvrements en trésorerie. Les produits tirés des droits mensuels fixes sont constatés au prorata du volume engagé offert aux expéditeurs pour toute la durée contractuelle, sans prise en compte du moment des encaissements.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, la trésorerie reçue, déduction faite des produits comptabilisés au titre de contrats assortis de droits de rattrapage et d'autres ententes de produits reportés, s'est respectivement établie à 210 M\$, à 238 M\$ et à 127 M\$.

Quant aux secteurs à tarifs réglementés, les produits sont constatés conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par les organismes de réglementation. Les produits tirés des services publics de distribution de gaz naturel sont comptabilisés d'après les relevés réguliers des compteurs et selon l'estimation qui est faite de la consommation des clients entre leur dernier relevé des compteurs et la fin de la période. Les estimations se fondent sur les antécédents de consommation et le nombre de degrés-jours de chauffage atteint. Le nombre de degrés-jours de chauffage est une mesure du froid et constitue une indication des volumes de gaz naturel nécessaires pour le chauffage dans les zones visées par notre franchise de distribution.

Notre secteur Services énergétiques conclut des contrats d'achat et de vente de marchandises qui sont comptabilisés au montant brut parce que nous agissons pour notre propre compte dans ces transactions.

Aucun client non affilié ne représentait plus de 10,0 % de nos produits attribuables à des tiers pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Notre principal client non affilié représentait environ 13,5 % des produits attribuables à des tiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## **INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COUVERTURE**

### **Instrumentés dérivés non admissibles**

Les instruments dérivés non admissibles sont principalement utilisés à titre de couverture économique de l'exposition des résultats aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. Ils sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats dans les « Ventes de marchandises », dans les « Produits tirés du transport et des autres services », dans les « Coûts des marchandises », dans les « Charges d'exploitation et d'administration », dans les « Autres produits (charges) » et dans la « Charge d'intérêts ».

### **Instrumentés dérivés désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible**

Nous avons recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer notre exposition aux variations des prix des marchandises, des taux de change, des taux d'intérêt et de certains frais de rémunération liée au cours de notre action. La comptabilité de couverture est facultative. Pour l'appliquer, nous devons documenter les relations de couverture et vérifier régulièrement si les éléments de couverture sont efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts sous-jacents. Nous présentons l'incidence des éléments de couverture sur le résultat avec les opérations de couverture. Les instruments dérivés désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible sont classés comme couvertures de flux de trésorerie, couvertures de juste valeur ou couvertures d'investissement net.

### **Couvertures de flux de trésorerie**

Nous avons recours à des couvertures de flux de trésorerie pour gérer notre exposition aux variations des prix des marchandises, des taux de change, des taux d'intérêt et de certains frais de rémunération liée au cours de notre action. La variation de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie est inscrite dans les autres éléments du résultat global, puis reclassée à l'état des résultats lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat.

Si un instrument dérivé désigné comme couverture de flux de trésorerie cesse d'être efficace ou s'il est liquidé, la comptabilité de couverture prend fin, et les gains ou pertes à cette date sont reportés dans les autres éléments du résultat global et sont comptabilisés en résultat en même temps que l'opération connexe. S'il devient improbable qu'une opération prévue couverte se réalise, les gains ou pertes sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les gains ou pertes ultérieurs attribuables à des instruments dérivés à l'égard desquels la société a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture sont portés aux résultats de la période au cours de laquelle ils surviennent.

### **Couvertures de juste valeur**

Nous pouvons avoir recours à des couvertures de juste valeur pour couvrir la juste valeur d'instruments de créance. Les variations de la juste valeur d'instruments de couverture sont portées aux résultats avec celles de la juste valeur du risque couvert pour les actifs ou passifs désignés comme faisant partie intégrante de la relation de couverture. Si une couverture de juste valeur est abandonnée ou cesse d'être efficace, le risque couvert pour l'actif ou le passif cesse d'être évalué à la juste valeur, et l'ajustement cumulatif (en fonction de la juste valeur) de la valeur comptable de l'élément couvert est comptabilisé dans les résultats sur la durée de vie restante de cet élément.

### **Couvertures d'investissement net**

Les gains et les pertes découlant de la conversion de notre investissement net dans des établissements étrangers de leur monnaie fonctionnelle dans la monnaie de présentation d'Enbridge – à savoir, le dollar canadien – sont comptabilisés à titre d'écarts de conversion cumulatifs, qui sont une composante des autres éléments du résultat global. Nous avons désigné une partie de notre dette libellée en dollars américains, ainsi qu'un portefeuille de contrats de change à terme de périodes antérieures, en tant que couverture d'investissement net pour les investissements et les filiales libellés en dollars américains. Par conséquent, la variation de la juste valeur des dérivés de change et la conversion des instruments d'emprunt libellés en dollars américains sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net couvert par suite de la cession d'un établissement étranger.

### **Classement des instruments dérivés**

Nous inscrivons aux états consolidés de la situation financière la juste valeur des instruments dérivés dans l'actif ou le passif à court terme ou à long terme, selon le moment où ces instruments sont réglés et où les flux de trésorerie connexes sont générés. La part de la juste valeur liée aux flux de trésorerie générés après plus d'un an est classée dans les éléments à long terme.

Les rentrées et les sorties de trésorerie liées à des instruments dérivés sont classées dans les rentrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation aux états consolidés des flux de trésorerie.

### **Compensation au bilan**

Les actifs et passifs découlant d'instruments dérivés peuvent être compensés aux états consolidés de la situation financière lorsque nous avons le droit juridique exécutoire de compensation et que nous avons l'intention de procéder au règlement de ces instruments pour le montant net.

### **COÛTS DE TRANSACTION**

Les coûts de transaction sont des coûts supplémentaires directement liés à l'acquisition d'un actif financier ou à l'émission d'un passif financier. Nous engageons des coûts de transaction principalement à l'émission de titres de créance et les comptabilisons en réduction de la dette à long terme aux états consolidés de la situation financière. Ces coûts sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de la dette connexe et sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts.

### **PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES**

Les participations dans des satellites sur lesquelles nous exerçons une influence notable, mais qui ne nous donnent pas le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Ces participations sont évaluées initialement au coût ajusté pour tenir compte de notre quote-part dans les bénéfices non répartis ou la perte des satellites. Nos participations dans des satellites sont augmentées du montant des apports aux satellites et diminuées du montant des distributions reçues des satellites. Dans la mesure où un satellite entreprend des mesures qui sont nécessaires pour amorcer les principales activités prévues, nous inscrivons à l'actif le coût financier de la participation pour la période.

## **PLACEMENTS À LONG TERME SOUMIS À RESTRICTIONS**

Les placements à long terme qui sont soumis à des restrictions en matière de retrait ou d'utilisation, aux fins de l'ICQF de la Régie, sont présentés au poste « Placements à long terme soumis à restrictions » des états consolidés de la situation financière.

## **AUTRES PLACEMENTS**

Généralement, nous classons nos participations dans des entités sur lesquelles nous n'exerçons pas une influence notable et dont la juste valeur ne peut être déterminée facilement dans les autres placements évalués à la juste valeur. Ces placements sont comptabilisés au coût diminué de la perte de valeur, le cas échéant, ajusté pour tenir compte de l'incidence des variations des prix observables lors de transactions normales visant un placement identique ou similaire du même émetteur. Les placements dans des titres de capitaux propres évalués à la juste valeur sont passés en revue à chaque période de présentation de l'information financière pour déceler des indices de dépréciation, et ils sont ramenés à leur juste valeur s'il existe un indice objectif de dépréciation. Les participations dans des entités dont la juste valeur peut être déterminée facilement sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat. Les dividendes reçus au titre des placements dans des titres de capitaux propres sont inscrits à l'état des résultats lorsque le droit de recevoir le paiement est établi.

Les placements dans des titres de créance sont classés dans les placements disponibles à la vente évalués à la juste valeur par le biais du cumul des autres éléments du résultat global.

## **PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE**

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations attribuables à des tiers dans certaines filiales consolidées. La participation que nous ne détenons pas dans ces entités est présentée comme participation ne donnant pas le contrôle sous la rubrique « Capitaux propres » des états consolidés de la situation financière.

## **IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

La méthode du report variable est utilisée pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Les actifs et passifs d'impôts reportés sont calculés en tenant compte des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôts reportés sont mesurés au taux d'imposition censé s'appliquer au moment de la résorption des écarts. Pour nos activités réglementées, un passif ou un actif d'impôts reportés est comptabilisé ainsi que l'actif ou le passif réglementaire correspondant dans la mesure où les impôts peuvent être recouverts au moyen des tarifs. Les intérêts et les pénalités d'ordre fiscal sont pris en compte dans la charge d'impôts.

## **OPÉRATIONS EN DEVISES ET CONVERSION DES DEVISES**

Les opérations en devises désignent les opérations dont les montants sont libellés dans une monnaie autre que celle du principal environnement économique dans lequel évolue Enbridge ou une filiale présentant l'information financière, monnaie qu'on appelle la monnaie fonctionnelle. Les opérations libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des actifs et passifs monétaires sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles des établissements étrangers dans notre monnaie de présentation, soit le dollar canadien, sont portés à l'écart de conversion dans le cumul des autres éléments du résultat global et sont comptabilisés en résultat après la vente de l'établissement étranger. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges le sont aux taux de change mensuels moyens.

## **TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents comprennent les placements à court terme dont l'échéance à l'achat est d'au plus trois mois.

## **TRÉSORERIE SOUMISE À RESTRICTIONS**

La trésorerie et les équivalents qui, conformément aux exigences de la Régie, de l'ICQF ou d'ententes commerciales ou d'emprunt, sont soumis à des restrictions en ce qui concerne les prélèvements ou l'usage sont présentés au poste « Trésorerie soumise à restrictions » des états consolidés de la situation financière.

## **PRÊTS ET CRÉANCES**

Les billets à long terme à recevoir de sociétés affiliées sont évalués au coût après amortissement, établi selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur comptabilisée. Les comptes clients et produits non facturés sont évalués au coût. Les produits d'intérêts sont constatés dans les résultats au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

## **PERTES DE CRÉDIT ACTUELLES ATTENDUES**

En ce qui a trait aux comptes débiteurs, une matrice de provision pour pertes est utilisée afin d'évaluer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Cette matrice tient compte de l'historique des pertes de crédit selon l'ancienneté des comptes débiteurs, après ajustement pour tenir compte de toute information prospective et des attentes de la direction. En ce qui a trait aux autres montants à recevoir au titre de prêts et aux ententes hors bilan, une méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés est utilisée pour calculer la perte de crédit actuelle attendue d'après les taux de probabilité de défaillance historiques associés à la notation de crédit de la contrepartie ainsi que la durée du prêt ou de l'engagement, ces éléments étant ajustés pour tenir compte de toute information prospective et des attentes de la direction. Les comptes clients et produits non facturés sont présentés déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues de 100 M\$ au 31 décembre 2023 et de 92 M\$ au 31 décembre 2022.

## **DÉSÉQUILIBRES DES VOLUMES DE GAZ NATUREL**

Les états consolidés de la situation financière comprennent les soldes résultant de l'écart entre les volumes de gaz reçus et ceux livrés aux clients. Comme certains déséquilibres sont réglés en nature, les variations des soldes n'ont pas d'incidence sur nos états consolidés des résultats ou nos états consolidés des flux de trésorerie. La majeure partie des volumes de gaz naturel qui nous sont dus ou que nous devons sont évalués selon les indices de marché du gaz naturel à la date de clôture.

## **STOCKS**

Les stocks comprennent du gaz naturel détenu en stockage par Enbridge Gas, du pétrole brut et du gaz naturel détenus essentiellement par des entreprises de notre secteur Services énergétiques ainsi que les stocks de matières et d'approvisionnement. Le gaz naturel détenu en stockage par Enbridge Gas est inscrit aux prix trimestriels approuvés par la CEO dans le cadre de la détermination des tarifs de distribution. Le coût réel du gaz acheté peut différer du prix approuvé par la CEO. La différence entre le prix approuvé et le coût réel du gaz acheté est reportée en tant que passif devant faire l'objet d'un remboursement futur ou en tant qu'actif visé par un recouvrement, selon les modalités approuvées par la CEO. Les autres stocks sont comptabilisés au coût, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. À leur sortie, les autres marchandises sont comptabilisées au poste « Coûts des marchandises » aux états consolidés des résultats, en fonction du coût moyen pondéré des stocks, compte tenu de tout ajustement comptabilisé afin de ramener les stocks à leur valeur de marché. Les stocks de matières et d'approvisionnement sont comptabilisés au coût moyen ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux.

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique. Les dépenses se rapportant aux projets de construction et d'expansion, aux grands travaux de rénovation et aux améliorations sont capitalisées. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dépenses se rapportant au développement d'un projet sont capitalisées si elles sont censées rapporter un avantage futur. Nous capitalisons les intérêts engagés pendant la construction d'actifs à tarifs non réglementés. Pour les actifs à tarifs réglementés, la provision pour les fonds utilisés pendant la construction est portée au coût des immobilisations corporelles et amortie sur les périodes futures comme une composante du coût total de l'actif en question.

La société utilise deux méthodes d'amortissement principales. L'amortissement des actifs distincts est généralement calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de ces actifs dès leur mise en service. Pour les groupes d'actifs fortement homogènes dont la durée de vie utile est comparable, la méthode de comptabilisation de mise en commun est appliquée, selon laquelle les actifs similaires sont regroupés et amortis comme un seul groupe. Lorsque les actifs d'un groupe sont mis hors service ou autrement cédés, les gains et les pertes ne sont pas pris en compte dans le résultat, mais ils sont comptabilisés à titre d'ajustement de l'amortissement cumulé.

### **CONTRATS DE LOCATION**

Nous comptabilisons une entente en tant que contrat de location lorsqu'un client a le droit d'obtenir la presque totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation d'un actif ainsi que le droit de superviser l'utilisation de cet actif. Nous comptabilisons des actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives s'y rattachant aux états consolidés de la situation financière pour les contrats de location-exploitation dont la durée est d'au moins 12 mois. Nous avons décidé de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives correspondantes de nos contrats de location à titre de preneur et de comptabiliser ces deux composantes comme une composante unique. Nous combinons les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat de location-exploitation à titre de preneur si certaines conditions sont réunies. Les actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet d'un test de dépréciation selon la même méthode que celle utilisée pour les autres actifs à long terme.

Les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation requièrent l'exercice du jugement et l'application d'estimations pour déterminer la durée du contrat de location, les taux d'actualisation appropriés, le fait qu'une entente constitue ou non un contrat de location, l'existence ou l'absence d'indices de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et la nécessité ou non de regrouper les actifs au titre de droits d'utilisation avec d'autres actifs à long terme aux fins du test de dépréciation. La durée du contrat de location peut comprendre les périodes associées à des options de prolongation ou de résiliation du contrat s'il est raisonnablement certain que ces options seront exercées.

### **MONTANTS REPORTÉS ET AUTRES ACTIFS**

Les montants reportés et autres actifs sont principalement constitués des coûts dont le recouvrement au moyen de tarifs futurs a été ou sera probablement autorisé par les organismes de réglementation. Ces coûts comprennent les impôts reportés, l'ajustement de la juste valeur de la dette à long terme pour certaines entités à tarifs réglementés, le coût réel de l'enlèvement d'installations déjà mises hors service, l'écart entre le coût réel et le coût approuvé du gaz naturel pris en compte dans la tarification, et les gains et pertes actuariels attribuables aux régimes de retraite à prestations déterminées pour Enbridge Gas.

### **ACTIFS INCORPORELS**

Les actifs incorporels sont principalement constitués de certains coûts liés aux logiciels, de relations avec la clientèle et de quotas d'émission. Nous capitalisons les coûts engagés au stade du développement des applications des projets logiciels à usage interne. Les relations avec la clientèle représentent les relations qui sous-tendent les ententes à long terme conclues avec les clients et sont capitalisées au moment de l'acquisition. Les actifs incorporels sont en général amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue, à partir du moment où ces actifs sont prêts à être utilisés, à l'exception des quotas d'émission, lesquels ne sont pas amortis puisqu'ils seront utilisés pour répondre aux obligations de conformité à mesure qu'elles deviendront exigibles.

### **ÉCART D'ACQUISITION**

Dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. La valeur comptable de l'écart d'acquisition, qui n'est pas amortie, fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent s'il survient des événements ou des changements de circonstances qui indiquent que la valeur comptable de l'écart d'acquisition peut s'être dépréciée. Nous réalisons notre examen annuel du solde de l'écart d'acquisition le 1<sup>er</sup> avril.

Nous soumettons l'écart d'acquisition à un test de dépréciation annuel au niveau des unités d'exploitation, que nous définissons en déterminant si les composantes de nos secteurs d'exploitation constituent une entreprise pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles, peu importe que la direction du secteur examine régulièrement les résultats d'exploitation liés à ces composantes et peu importe que les caractéristiques économiques et réglementaires soient similaires. Nos unités d'exploitation sont les secteurs Oléoducs, Transport de gaz et services intermédiaires, Distribution et stockage de gaz et Production d'énergie renouvelable. Un écart d'acquisition est comptabilisé pour le secteur Production d'énergie renouvelable depuis le troisième trimestre de 2022.

Nous avons l'option d'évaluer en premier lieu des facteurs qualitatifs pour déterminer s'il y a lieu de soumettre l'écart d'acquisition à une évaluation de dépréciation quantitative. Dans le cadre de l'évaluation qualitative, nous déterminons les facteurs permettant d'établir la juste valeur pour chaque unité d'exploitation et déterminons si les événements et circonstances pertinents ont eu une incidence positive ou négative sur ces facteurs depuis la dernière évaluation de la juste valeur. Notre évaluation comprend notamment l'évaluation des tendances macroéconomiques, des modifications des contextes réglementaires, de l'accessibilité au capital, des tendances touchant le bénéfice d'exploitation ainsi que des modifications de la conjoncture du secteur. En nous fondant sur notre évaluation des facteurs qualitatifs, si nous déterminons qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur d'une unité d'exploitation soit inférieure à sa valeur comptable, nous procédons à une évaluation de dépréciation quantitative de l'écart d'acquisition.

Cette évaluation consiste à déterminer la juste valeur de nos unités d'exploitation et à comparer ces justes valeurs à la valeur comptable de chaque unité d'exploitation. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition qui lui est attribué, dépasse sa juste valeur, la perte de valeur de l'écart d'acquisition correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'unité d'exploitation sur la juste valeur. Ce montant ne doit pas être supérieur à la valeur comptable de l'écart d'acquisition. La juste valeur des unités d'exploitation est estimée selon une technique reposant sur les flux de trésorerie actualisés. La détermination de la juste valeur au moyen de flux de trésorerie actualisés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses liées aux taux d'actualisation, au bénéfice d'exploitation projeté, aux dépenses en immobilisations et aux niveaux de fonds de roulement futurs prévus, ainsi qu'aux taux de croissance finaux pour les secteurs Oléoducs, Transport du gaz et Production d'énergie renouvelable et à la base tarifaire réglementaire projetée et au multiple de la base tarifaire pour le secteur Distribution et stockage de gaz.

La répartition de l'écart d'acquisition aux entreprises détenues en vue de la vente et aux entreprises cédées est fondée sur la juste valeur relative des entreprises qui composent l'unité d'exploitation visée.

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, nous avons réalisé notre évaluation annuelle de la dépréciation de l'écart d'acquisition, soit une évaluation qualitative pour les unités d'exploitation Oléoducs, Transport de gaz, Distribution et stockage de gaz et Production d'énergie renouvelable, et nous n'avons pas décelé d'indice de dépréciation. En raison d'une perte de valeur comptabilisée en 2022 pour l'unité Transport de gaz et de la décision de la CEO sur la phase 1 de la demande d'Enbridge Gas, nous avons réalisé une évaluation quantitative de nos unités Transport de gaz et Distribution et stockage de gaz au 1<sup>er</sup> décembre 2023, laquelle n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur pour l'une ou l'autre de ces unités. Par ailleurs, nous n'avons relevé aucun indice de dépréciation de l'écart d'acquisition durant le reste de 2023.

## **DÉPRÉCIATION**

Nous examinons la valeur comptable de nos actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de circonstances le justifient. S'il est établi que la valeur comptable d'un actif dépasse les flux de trésorerie non actualisés prévus, nous calculons la juste valeur en fonction des flux de trésorerie actualisés et déprécions les actifs d'un montant correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

En ce qui a trait aux placements dans des titres de créance et aux participations dans des satellites, nous déterminons à la date de clôture si des éléments probants objectifs indiquent qu'un actif financier a subi une dépréciation. Pour ce faire, nous effectuons une analyse quantitative ou qualitative des facteurs qui influent sur le placement. Lorsque les éléments probants indiquent une dépréciation, nous évaluons les flux de trésorerie actualisés prévus au moyen de données observables sur le marché. Nous déterminons si la perte de valeur est durable, pour les participations dans des satellites, ou si elle est attribuable à une perte de crédit, pour les placements dans des titres de créance. Si la perte de valeur est durable pour les participations dans des satellites ou attribuable à une perte de crédit pour les placements dans des titres de créance, une perte de valeur est comptabilisée dans les résultats, une réduction compensatoire étant imputée à la valeur comptable du placement.

### **OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS**

Les OMHS qui ont trait à la mise hors service d'actifs à long terme sont évaluées à la juste valeur et comptabilisées au poste « Autres passifs à court terme » ou « Autres passifs à long terme » dans la période au cours de laquelle elles peuvent être déterminées raisonnablement. La juste valeur avoisine le coût qu'un tiers facturerait pour exécuter les tâches nécessaires à la mise hors service de ces immobilisations et est comptabilisée à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les OMHS sont ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation connexe et amorties sur la durée de vie utile de l'immobilisation. Le passif connexe augmente en raison de l'écoulement du temps, un montant correspondant à l'augmentation étant passé en charges, et ce passif diminue en fonction des frais réellement engagés pour le démantèlement et la remise en état des lieux. Les estimations de nos coûts de mise hors service peuvent varier à la suite de changements apportés aux estimations de coûts et aux exigences réglementaires. À l'heure actuelle, pour la majorité de nos actifs, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable des OMHS en raison du manque de données sur le moment et sur l'ampleur des mises hors service.

### **RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE**

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées ainsi que des régimes d'ACR à prestations déterminées.

Les obligations et le coût net relatif aux prestations des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'ACR sont estimés au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services ainsi que de notre estimation la plus probable des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation, l'évolution future des niveaux de salaire, l'augmentation d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et le taux de mortalité.

Nous déterminons les taux d'actualisation en fonction des taux des obligations de qualité supérieure de sociétés dont les échéances correspondent plus ou moins au calendrier des versements futurs prévus aux termes de chacun de nos régimes.

Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur. Le rendement prévu sur les actifs des régimes est déterminé en fonction des répartitions d'actif à long terme cibles énoncées dans nos politiques de placement et des attentes à long terme à l'égard du marché.

Les gains et pertes actuariels découlent de la différence entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu des actifs du régime et des changements apportés aux hypothèses actuarielles telles que les taux d'actualisation. Les gains et pertes actuariels nets pour la période ainsi que les coûts des services passés sont cumulés et présentés comme suit aux états consolidés de la situation financière :

- à titre de composante du cumul des autres éléments du résultat global, pour les régimes de retraite à prestations déterminées de nos entreprises autres que des services publics et pour tous nos régimes d'ACR à prestations déterminées;
- à titre de composante des postes « Montants reportés et autres actifs » et « Autres passifs à long terme », pour les régimes de retraite à prestations déterminées de nos entreprises de services publics, dans la mesure où les organismes de réglementation ont autorisé ou devraient autoriser le recouvrement des gains et pertes actuariels nets et des coûts des services passés à même les tarifs futurs.

Le coût net des prestations est comptabilisé en résultat et comprend les éléments suivants :

- le coût des prestations de retraite pour services rendus;
- le coût financier;
- le rendement prévu des actifs des régimes;
- l'amortissement du coût des services passés des régimes sur la durée résiduelle moyenne prévue de service du groupe d'employés actifs qui participent aux régimes;
- l'amortissement de l'excédent des gains et pertes actuariels nets sur 10 % du plus élevé des obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur de l'actif des régimes, sur la durée résiduelle moyenne prévue de service du groupe d'employés actifs qui participent aux régimes.

Nos entreprises de services publics comptabilisent également des ajustements réglementaires afin de rendre compte de l'écart entre certains coûts nets des prestations pour la période à des fins comptables et ceux aux fins de tarification. Les actifs et les passifs réglementaires compensatoires sont inscrits dans la mesure où il est probable que le coût net des prestations pour la période sera recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci, respectivement, au moyen des tarifs futurs. En l'absence d'une réglementation tarifaire, les actifs ou les passifs réglementaires ne seraient pas comptabilisés, et le coût net des prestations pour la période serait imputé au résultat et aux autres éléments du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à cotisations déterminées, nos cotisations sont passées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont versées.

### **RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS**

Les options d'achat d'actions incitatives (« OAAI ») attribuées sont inscrites à la juste valeur. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est évaluée à la date de l'attribution en fonction de la juste valeur des OAAI attribuées qui est calculée selon la méthode de Black-Scholes-Merton et est comptabilisée selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période d'acquisition des droits ou sur la période devant s'écouler jusqu'à l'admissibilité à la retraite anticipée, selon la plus courte des deux, et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport. Ce montant est ensuite viré au capital-actions à l'exercice des options.

Les droits rattachés aux unités d'actions fondées sur le rendement (« UAFR ») et certaines UAR sont réglés en trésorerie, ce passif étant réévalué à chaque période. Les droits visant les UAFR sont acquis après trois ans et ceux visant les UAR le sont à raison d'un tiers par année à compter de leur date d'attribution. Pendant le délai d'acquisition, une charge de rémunération est comptabilisée en fonction du nombre d'unités en circulation et du cours des actions ordinaires d'Enbridge, et un montant compensatoire est porté au poste « Autres passifs à court terme » ou « Autres passifs à long terme ». La valeur des UAFR est également fonction de notre rendement par rapport aux cibles énoncées dans le régime. Nous attribuons également à certains membres de la haute direction des UAR réglées en actions qui sont acquises à la fin d'une période de trois ans. Depuis le début de 2023, des unités réglées en actions dont un tiers des droits devient acquis chaque année à compter de leur date d'attribution sont attribuées à d'autres employés. Pendant le délai d'acquisition des droits, la charge de rémunération est comptabilisée en fonction du nombre d'unités attribuées et du cours des actions ordinaires d'Enbridge le jour précédant immédiatement la date d'attribution, et un montant compensatoire est porté au surplus d'apport. Aucun passif associé aux attributions réglées en actions n'a été comptabilisé.

## **ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX**

Nous passons en charges ou capitalisons, selon le cas, les dépenses engagées au titre de la conformité à la réglementation en matière environnementale se rapportant à nos activités passées ou actuelles. Nous passons en charges les coûts engagés au titre des mesures de décontamination prises à l'égard des dommages environnementaux causés par des activités passées qui ne touchent pas des périodes futures en prévenant ou en éliminant la contamination ultérieure. Nous comptabilisons des passifs au titre des questions environnementales lorsque des évaluations indiquent que les mesures correctives sont probables et que les coûts peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les estimations relatives aux passifs environnementaux se fondent sur les données disponibles, les technologies existantes et les lois et règlements en vigueur actuellement, et tiennent compte des effets probables de l'inflation et d'autres facteurs. Ces montants tiennent également compte de l'expérience en matière de décontamination des sites, de l'expérience d'autres sociétés en matière de nettoyage et des données publiées par des organismes publics. Nos estimations pourraient être modifiées au cours des périodes futures en fonction des coûts réels ou de nouvelles informations, et elles sont inscrites à leur valeur non actualisée aux postes « Autres passifs à court terme » et « Autres passifs à long terme » des états consolidés de la situation financière. La possibilité d'engager des frais supplémentaires liés aux passifs environnementaux existe toujours compte tenu des écarts de l'une ou de l'ensemble des catégories décrites précédemment, notamment en raison de la modification ou de la mise à jour des exigences des organismes de réglementation ou en raison des amendes et des pénalités ainsi que des dépenses associées aux litiges et au règlement des demandes d'indemnisation. Nous évaluons les recouvrements au titre de la couverture d'assurance séparément du passif et, lorsqu'un recouvrement est probable, nous comptabilisons et présentons un actif séparément du passif connexe dans les états consolidés de la situation financière.

Des passifs au titre des autres engagements et éventualités sont comptabilisés lorsque, après avoir analysé entièrement les informations auxquelles nous avons accès, nous déterminons soit qu'un actif s'est probablement déprécié, soit qu'un passif a probablement été engagé, et que le montant de la perte de valeur ou de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Lorsqu'une fourchette de pertes probables peut être estimée, nous comptabilisons le montant le plus probable; si aucun montant n'est plus probable que les autres, nous comptabilisons le montant minimum de la fourchette des pertes probables. Nous passons en charges les frais juridiques liés aux pertes éventuelles à mesure que ces coûts sont engagés.

## **3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**

### **MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**

Il n'y a eu aucune modification de conventions comptables au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### **FUTURES MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES**

#### **Information sectorielle**

L'Accounting Standard Update (l'« ASU ») 2023-07 a été publiée en novembre 2023 afin d'améliorer les obligations d'information sectorielle à fournir, principalement en rehaussant les obligations d'information sur les charges sectorielles importantes et d'exiger, dans les états financiers intermédiaires, la présentation de toutes les informations sur le bénéfice ou la perte et les actifs d'un secteur à présenter qui sont actuellement requises annuellement. La nouvelle ASU exige que les entités fournissent les informations sur le titre et la situation de la personne ou le nom du groupe ou du comité désigné comme principal décideur opérationnel pour chaque secteur. L'ASU 2023-07 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et les obligations d'information relatives à la période intermédiaire entrent en vigueur après le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle devrait être appliquée rétrospectivement à toutes les périodes antérieures présentées dans les états financiers. Nous évaluons actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

#### **Informations relatives à l'impôt sur les bénéfices**

L'ASU 2023-09 a été publiée en décembre 2023 afin d'améliorer les informations à fournir sur l'impôt sur les bénéfices en exigeant des catégories précises dans le rapprochement annuel des tarifs qui respectent les seuils quantitatifs et une ventilation plus détaillée des impôts sur les bénéfices payés par territoire. L'ASU 2023-09 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et doit être appliquée prospectivement, l'application rétrospective étant permise. Nous évaluons actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

## 4. PRODUITS

### PRODUITS DÉCOULANT DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

#### Principaux produits et services

Exercice clos le 31 décembre 2023	Oléoducs	Transport de gaz et services intermédiaires	Distribution et stockage de gaz	Production d'énergie renouvelable	Services énergétiques	Éliminations et divers	Chiffres consolidés
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Produits tirés du transport	11 875	5 302	814	—	—	—	17 991
Produits tirés du stockage et autres produits	257	461	355	—	—	—	1 073
Produits tirés de la distribution de gaz	—	—	4 859	—	—	—	4 859
Produits tirés de l'électricité et du transport	—	—	—	259	—	—	259
Ventes de marchandises	—	17	—	—	—	—	17
<b>Total des produits tirés de contrats conclus avec des clients</b>	<b>12 132</b>	<b>5 780</b>	<b>6 028</b>	<b>259</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>24 199</b>
Ventes de marchandises	—	—	—	—	18 964	—	18 964
Autres produits <sup>1,2</sup>	257	72	(58)	215	—	—	486
Produits intersectoriels	474	2	6	3	25	(510)	—
<b>Total des produits</b>	<b>12 863</b>	<b>5 854</b>	<b>5 976</b>	<b>477</b>	<b>18 989</b>	<b>(510)</b>	<b>43 649</b>

Exercice clos le 31 décembre 2022	Oléoducs	Transport de gaz et services intermédiaires	Distribution et stockage de gaz	Production d'énergie renouvelable	Services énergétiques	Éliminations et divers	Chiffres consolidés
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Produits tirés du transport	11 283	5 012	782	—	—	—	17 077
Produits tirés du stockage et autres produits	235	350	308	—	—	—	893
Produits tirés de la collecte et du traitement du gaz	—	22	—	—	—	—	22
Produits tirés de la distribution de gaz	—	—	5 643	—	—	—	5 643
Produits tirés de l'électricité et du transport	—	—	—	281	—	—	281
<b>Total des produits tirés de contrats conclus avec des clients</b>	<b>11 518</b>	<b>5 384</b>	<b>6 733</b>	<b>281</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>23 916</b>
Ventes de marchandises	—	—	—	—	29 150	—	29 150
Autres produits <sup>1,2</sup>	(81)	39	(20)	305	—	—	243
Produits intersectoriels	615	3	16	(4)	25	(655)	—
<b>Total des produits</b>	<b>12 052</b>	<b>5 426</b>	<b>6 729</b>	<b>582</b>	<b>29 175</b>	<b>(655)</b>	<b>53 309</b>

Exercice clos le 31 décembre 2021	Oléoducs	Transport de gaz et services intermédiaires	Distribution et stockage de gaz	Production d'énergie renouvelable	Services énergétiques	Éliminations et divers	Chiffres consolidés
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Produits tirés du transport	9 492	4 364	676	—	—	—	14 532
Produits tirés du stockage et autres produits	147	255	246	—	—	—	648
Produits tirés de la collecte et du traitement du gaz	—	49	—	—	—	—	49
Produits tirés de la distribution de gaz	—	—	4 026	—	—	—	4 026
Produits tirés de l'électricité et du transport	—	—	—	177	—	—	177
<b>Total des produits tirés de contrats conclus avec des clients</b>	<b>9 639</b>	<b>4 668</b>	<b>4 948</b>	<b>177</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>19 432</b>
Ventes de marchandises	—	—	—	—	26 873	—	26 873
Autres produits <sup>1,2</sup>	375	42	13	336	—	—	766
Produits intersectoriels	567	1	19	(1)	44	(630)	—
<b>Total des produits</b>	<b>10 581</b>	<b>4 711</b>	<b>4 980</b>	<b>512</b>	<b>26 917</b>	<b>(630)</b>	<b>47 071</b>

1 Comprend les gains et les pertes réalisés et latents attribuables à notre programme de couverture correspondant à une perte nette de 97 M\$ au 31 décembre 2023 (perte de 431 M\$ en 2022; gain de 59 M\$ en 2021).

2 Comprend les produits tirés de contrats de location. Se reporter à la note 26 – Contrats de location.

Nous ventilons les produits entre des catégories qui représentent nos obligations de prestation principales au sein de chaque secteur d'activité. Ces catégories de produits représentent les principales sources des produits au sein de chaque secteur et sont par conséquent considérées comme étant l'information la plus pertinente sur les produits que la direction doit prendre en compte dans l'évaluation de la performance.

### Solde des contrats

	Créances sur contrats	Actifs sous contrat	Passifs sous contrat
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Solde au 31 décembre 2023	2 802	400	2 591
Solde au 31 décembre 2022	3 183	230	2 241

Les créances sur contrats représentent le montant des créances découlant de contrats conclus avec des clients.

Les actifs sous contrat représentent le montant des produits ayant été comptabilisés à titre de paiements anticipés au titre des obligations de prestation que nous avons remplies (ou partiellement remplies) et avant le moment où notre droit à la contrepartie devient inconditionnel. Les montants inscrits dans les actifs sous contrat sont virés aux comptes débiteurs lorsque notre droit à la contrepartie devient inconditionnel.

Les passifs sous contrat représentent les paiements reçus au titre des obligations de prestation qui n'ont pas été remplies. Les passifs sous contrat visent principalement les droits de rattrapage et les produits reportés. Les produits comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 inclus dans les passifs sous contrat au début l'exercice s'établissent à 246 M\$. Les augmentations des passifs sous contrat provenant de sommes reçues, déduction faite des montants constatés dans les produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se sont établies à 632 M\$.

### Obligations de prestation

Secteur	Nature de l'obligation de prestation
Oléoducs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transport et stockage de pétrole brut et de liquides de gaz naturel (« LGN »)</li> </ul>
Transport de gaz et services intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transport, stockage, collecte, compression et traitement de gaz naturel</li> <li>Transport de LGN</li> <li>Vente de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN</li> </ul>
Distribution et stockage de gaz	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approvisionnement et livraison de gaz naturel</li> <li>Transport de gaz naturel</li> <li>Stockage de gaz naturel</li> </ul>
Production d'énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production et transport d'électricité</li> <li>Livraison d'électricité depuis des installations de production d'énergie renouvelable</li> </ul>

Il n'y a eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun produit significatif comptabilisé au titre d'obligations de prestation remplies au cours de périodes antérieures.

### Modalités de paiement

Les paiements sont reçus mensuellement des clients ayant conclu des contrats à long terme de transport, de ventes de marchandises ainsi que de collecte et de traitement de gaz. Les paiements des clients du secteur Distribution et stockage de gaz sont reçus sur une base continue en fonction de cycles de facturation préétablis.

Aux termes de certains contrats de notre entreprise extracôticière aux États-Unis, nous recevons une série de paiements mensuels fixes (« PMF ») sur une période donnée inférieure à la période au cours de laquelle les obligations de prestation sont remplies. Ainsi, une tranche des PMF est comptabilisée en tant que passif sous contrat. Les PMF ne sont pas considérés comme une entente de financement, puisque les paiements sont échelonnés de manière à coïncider avec les profils de production des champs pétroliers et gaziers extracôticiers, qui génèrent des produits supérieurs au cours des premières années de leur durée de vie productive.

### **Comptabilisation des produits découlant d'obligations de prestation non remplies**

Les produits découlant des obligations de prestation qui devraient être remplies au cours de périodes futures totalisent 59,1 G\$, dont un montant de 7,5 G\$ devrait être comptabilisé à ce titre au cours de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024.

Les produits exclus des montants susmentionnés fondés sur les exemptions facultatives aux termes de l'Accounting Standards Codification (« ASC ») 606, comme il est expliqué ci-dessous, représentent une partie significative du total de nos produits et des produits découlant de contrats conclus avec des clients. Certains produits, tels que les coûts d'exploitation imputés aux expéditeurs, sont comptabilisés au montant auquel nous avons le droit de facturer à nos clients et sont exclus du montant des produits qui seront ultérieurement comptabilisés relativement aux obligations de prestation non remplies susmentionnées. La contrepartie variable est exclue des montants précités compte tenu de l'incertitude de contrepartie connexe, qui se dissipe généralement lorsque les volumes et les prix réels sont déterminés. À titre d'exemple, nous considérons les produits tirés du service de transport avec droit d'interruption comme étant des produits variables puisqu'il n'est pas possible d'estimer le volume. De plus, les montants précités ne tiennent pas compte de l'incidence de l'indexation de certains droits en fonction de l'inflation aux termes des contrats, puisqu'il n'est pas possible d'estimer les taux d'inflation futurs avec exactitude. Les produits attribuables à des périodes se prolongeant au-delà de la durée de l'entente tarifaire en vigueur pour les contrats réglementés aux termes desquels les droits sont périodiquement ajustés par l'organisme de réglementation sont exclus des montants susmentionnés puisque les droits futurs ne sont pas connus. Enfin, les produits découlant de contrats conclus avec des clients assortis d'une durée prévue initiale d'un an ou moins sont exclus des montants susmentionnés.

### **JUGEMENTS SIGNIFICATIFS EXERCÉS DANS LA COMPTABILISATION DES PRODUITS**

#### **Contrats de transport à long terme**

Dans le cas des contrats de transport à long terme, les jugements significatifs visent la période pour laquelle les produits sont constatés et le fait de savoir si le contrat confère des droits de rattrapage aux expéditeurs. Les produits de transport tirés des contrats de service garanti sont constatés au prorata sur la période contractuelle. Les produits de transport tirés des contrats de service interruptible ou fondé sur le volume sont constatés lorsque les services sont rendus.

#### **Contrepartie variable**

Les produits tirés d'ententes fondées sur une contrepartie variable ne sont constatés que lorsqu'il est probable que la contrepassation d'un montant significatif des produits cumulatifs comptabilisés n'aura pas lieu lorsque l'incertitude liée à la contrepartie variable se dissipera ultérieurement. Les incertitudes liées à la contrepartie variable visent principalement les différences entre les volumes et les prix estimatifs et réels. Les incertitudes sont levées chaque mois lorsque les volumes réels sont vendus ou transportés et lorsque les droits et les prix réels sont déterminés.

Pour le premier semestre de 2023, les produits tirés du réseau principal au Canada ont été comptabilisés conformément aux modalités de l'entente de tarification concurrentielle (« ETC »), laquelle est arrivée à échéance le 30 juin 2021. Les tarifs en vigueur le 30 juin 2021 ont été maintenus sur une base provisoire jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023, date d'entrée en vigueur de tarifs provisoires révisés. Jusqu'à l'approbation d'une nouvelle entente commerciale, les tarifs pourraient faire l'objet de dernières révisions et d'ajustements applicables à la période intermédiaire, le cas échéant. En raison de l'incertitude des ajustements tarifaires découlant de la décision de la Régie et des possibles négociations avec les clients, les produits fondés sur les tarifs provisoires comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont considérés comme une contrepartie variable.

## Comptabilisation et évaluation des produits

Exercice clos le 31 décembre 2023 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Oléoducs	Transport	Distribution	Production	Chiffres
		de gaz et services intermédiaires	et stockage de gaz	d'énergie renouvelable	
Produits tirés des produits transférés à un moment précis	—	17	138	—	155
Produits tirés des produits et services transférés progressivement <sup>1</sup>	12 132	5 763	5 890	259	24 044
Total des produits découlant de contrats conclus avec des clients	12 132	5 780	6 028	259	24 199

Exercice clos le 31 décembre 2022 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Oléoducs	Transport	Distribution	Production	Chiffres
		de gaz et services intermédiaires	et stockage de gaz	d'énergie renouvelable	
Produits tirés des produits transférés à un moment précis	—	—	127	—	127
Produits tirés des produits et services transférés progressivement <sup>1</sup>	11 518	5 384	6 606	281	23 789
Total des produits découlant de contrats conclus avec des clients	11 518	5 384	6 733	281	23 916

Exercice clos le 31 décembre 2021 <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Oléoducs	Transport	Distribution	Production	Chiffres
		de gaz et services intermédiaires	et stockage de gaz	d'énergie renouvelable	
Produits tirés des produits transférés à un moment précis	—	—	70	—	70
Produits tirés des produits et services transférés progressivement <sup>1</sup>	9 639	4 668	4 878	177	19 362
Total des produits découlant de contrats conclus avec des clients	9 639	4 668	4 948	177	19 432

<sup>1</sup> Produits tirés du transport de pétrole brut et de gaz naturel par pipelines, du stockage, de la collecte, de la compression et du traitement de gaz naturel, de la distribution de gaz naturel, des services de stockage de gaz naturel et des ventes d'électricité.

### Obligations de prestation remplies progressivement

Dans le cas des ententes prévoyant le transport et la vente de produits pétroliers et de gaz naturel selon lesquelles les services de transport ou les marchandises sont simultanément reçus et consommés par l'expéditeur ou le client, nous constatons les produits progressivement au moyen d'une méthode de sortie en fonction des volumes de marchandises livrés ou transportés. La mesure des volumes transportés ou livrés correspond directement aux avantages reçus par les expéditeurs ou les clients au cours de cette période.

### Détermination des prix de transaction

Les prix des services de transport et de traitement de gaz sont déterminés en fonction du coût en capital des installations, des pipelines et des infrastructures connexes requises pour fournir de tels services, majoré d'un taux de rendement sur le capital investi établi par voie de négociations avec les clients ou des processus réglementaires pour les activités assujetties à la réglementation des tarifs.

Les prix des marchandises vendues sont déterminés par référence aux indices de prix du marché majorés ou diminués d'un écart de prix négocié et, dans certains cas, de droits de commercialisation.

Les prix du gaz naturel vendu et des services de distribution fournis par des entreprises de distribution de gaz naturel réglementées sont prescrits par règlement.

## 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	Oléoducs	Transport de gaz et services intermédiaires	Distribution et stockage de gaz	Production d'énergie renouvelable	Services énergétiques	Éliminations et divers	Chiffres consolidés
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Produits d'exploitation <i>(note 4)</i>	12 863	5 854	5 976	477	18 989	(510)	43 649
Coûts des marchandises et de la distribution de gaz	—	(15)	(2 871)	(20)	(18 975)	515	(21 366)
Exploitation et administration	(4 629)	(2 380)	(1 285)	(261)	(52)	7	(8 600)
Perte de valeur d'actifs à long terme <sup>1</sup>	145	—	(281)	(283)	—	—	(419)
Quote-part du bénéfice (de la perte) des satellites <i>(note 13)</i>	1 007	688	2	140	—	(21)	1 816
Autres produits <i>(note 27)</i>	113	117	51	96	1	846	1 224
Bénéfice (perte) avant intérêts, impôts et amortissement	9 499	4 264	1 592	149	(37)	837	16 304
Amortissement							(4 613)
Charge d'intérêts <i>(note 17)</i>							(3 812)
Charge d'impôts <i>(note 24)</i>							(1 821)
Bénéfice							6 058
Dépenses en immobilisations <sup>2</sup>	1 158	1 944	1 451	100	—	55	4 708
Total des immobilisations corporelles, montant net <i>(note 11)</i>	51 851	31 016	18 766	2 706	4	298	104 641

<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	Oléoducs	Transport de gaz et services intermédiaires	Distribution et stockage de gaz	Production d'énergie renouvelable	Services énergétiques	Éliminations et divers	Chiffres consolidés
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Produits d'exploitation <i>(note 4)</i>	12 052	5 426	6 729	582	29 175	(655)	53 309
Coûts des marchandises et de la distribution de gaz	—	—	(3 693)	(16)	(29 525)	645	(32 589)
Exploitation et administration	(4 287)	(2 254)	(1 289)	(255)	(49)	(85)	(8 219)
Perte de valeur d'actifs à long terme	(245)	—	—	(235)	(13)	(48)	(541)
Perte de valeur de l'écart d'acquisition <i>(note 15)</i>	—	(2 465)	—	—	—	—	(2 465)
Quote-part du bénéfice (de la perte) des satellites <i>(note 13)</i>	785	1 133	1	141	—	(4)	2 056
Gain lié à l'opération de fusion de coentreprises <i>(note 13)</i>	—	1 076	—	—	—	—	1 076
Autres produits (charges) <i>(note 27)</i>	59	210	79	45	(5)	(977)	(589)
Bénéfice (perte) avant intérêts, impôts et amortissement	8 364	3 126	1 827	262	(417)	(1 124)	12 038
Amortissement							(4 317)
Charge d'intérêts <i>(note 17)</i>							(3 179)
Charge d'impôts <i>(note 24)</i>							(1 604)
Bénéfice							2 938
Dépenses en immobilisations <sup>2</sup>	1 418	1 690	1 499	50	—	33	4 690
Total des immobilisations corporelles, montant net <i>(note 11)</i>	53 567	29 666	17 857	3 082	6	282	104 460

Exercice clos le 31 décembre 2021	Oléoducs	Transport de gaz et services intermédiaires	Distribution et stockage de gaz	Production d'énergie renouvelable	Services énergétiques	Éliminations et divers	Chiffres consolidés
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Produits d'exploitation (note 4)	10 581	4 711	4 980	512	26 917	(630)	47 071
Coûts des marchandises et de la distribution de gaz	(25)	—	(2 147)	—	(27 174)	644	(28 702)
Exploitation et administration	(3 431)	(1 877)	(1 143)	(180)	(48)	(33)	(6 712)
Quote-part du bénéfice (de la perte) des satellites (note 13)	759	702	42	101	—	(4)	1 600
Autres produits (charges) (note 27)	13	135	385	75	(8)	379	979
Bénéfice (perte) avant intérêts, impôts et amortissement	7 897	3 671	2 117	508	(313)	356	14 236
Amortissement							(3 852)
Charge d'intérêts (note 17)							(2 655)
Charge d'impôts (note 24)							(1 415)
<b>Bénéfice</b>							<b>6 314</b>
Dépenses en immobilisations <sup>2</sup>	4 051	2 420	1 343	16	1	54	7 885
Total des immobilisations corporelles, montant net	52 530	27 028	16 904	3 315	23	267	100 067

1 Le secteur Oléoducs comprend l'incidence d'un gain découlant de la décomptabilisation du montant net d'un passif réglementaire en raison de la cessation du traitement comptable propre aux activités à tarifs réglementés du pipeline Southern Lights (note 7).

2 Comprend la composante coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction.

La base d'évaluation servant à la préparation des informations sectorielles est conforme aux principales conventions comptables (note 2).

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

### Produits<sup>1</sup>

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Canada	23 781	27 498	20 474
États-Unis	19 868	25 811	26 597
	<b>43 649</b>	<b>53 309</b>	<b>47 071</b>

1 Les produits sont fondés sur le pays d'origine du produit vendu ou du service rendu.

### Immobilisations corporelles<sup>1</sup>

31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Canada	48 570	47 602
États-Unis	56 071	56 858
	<b>104 641</b>	<b>104 460</b>

1 Les montants sont fondés sur l'endroit où les actifs sont détenus.

### Modification des secteurs à présenter

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, afin d'établir une meilleure correspondance entre la façon dont le principal décideur opérationnel examine les rendements et l'attribution de ressources au sein des unités d'exploitation, nous avons transféré nos entreprises de pétrole brut du Canada et des États-Unis depuis notre secteur Services énergétiques vers notre secteur Oléoducs. Le secteur Services énergétiques cessera d'exister, et les autres entreprises qui composent actuellement ce secteur seront intégrées au secteur Éliminations et divers. À compter du premier trimestre de 2024, les résultats comparatifs des périodes antérieures seront redécoupés en fonction des nouvelles répartitions sectorielles afin de faciliter leur comparaison. La présente modification des secteurs à présenter n'aura aucune incidence sur nos résultats consolidés.

## 6. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

### RÉSULTAT DE BASE

Le résultat par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le 30 décembre 2021, nous avons conclu la vente de notre participation minoritaire dans Noverco. Au 31 décembre 2021, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation avait été réduit d'environ 2 millions d'actions, soit notre participation moyenne pondérée dans nos ordinaires découlant de notre participation croisée dans Noverco.

### RÉSULTAT DILUÉ

L'effet dilutif des options d'achat d'actions et des UAR est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Cette méthode suppose que tout produit de l'exercice d'options sur actions et de l'acquisition d'UAR est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen de la période.

Voici les nombres moyens pondérés d'actions ordinaires en circulation utilisés pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire :

31 décembre	2023	2022	2021
<i>(nombre d'actions ordinaires en millions)</i>			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 056	2 025	2 023
Effet dilutif des options et des UAR	2	4	2
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	2 058	2 029	2 025

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, respectivement, 19,3 millions, 10,4 millions, et 18,6 millions d'options sur actions à effet antidilutif à des prix d'exercice moyens pondérés respectifs de 54,42 \$, 56,49 \$ et 52,89 \$ ont été exclues du calcul du résultat dilué par action ordinaire.

## 7. QUESTIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Nous comptabilisons les actifs et les passifs découlant de processus de réglementation tarifaire qui ne seraient pas comptabilisés selon les PCGR des États-Unis applicables aux entités non réglementées. Pour un complément d'information, se reporter à la *note 2 – Principales conventions comptables*. Nos principales entreprises réglementées et les incidences de la réglementation sur le traitement comptable sont décrites ci-après.

Aux termes de l'actuelle structure tarifaire autorisée pour certaines activités, la charge d'impôts est recouvrée à même les tarifs en fonction de l'impôt exigible à payer et ne tient pas compte de la charge d'impôts reportés. Cependant, lorsqu'un impôt deviendra exigible à la suite de la résorption des différences temporaires ayant donné lieu à l'impôt reporté, les tarifs seront vraisemblablement ajustés pour recouvrer cet impôt. Comme la plupart des différences temporaires ont trait aux coûts des immobilisations corporelles, ce recouvrement devrait se faire sur la durée d'utilité des actifs en question. En l'absence d'un traitement comptable propre aux activités à tarifs réglementés, cet actif d'impôts réglementaire et l'incidence connexe sur le bénéfice ne seraient pas comptabilisés.

## **OLÉODUCS**

### **Réseau principal au Canada**

Le réseau principal au Canada comprend le tronçon canadien du réseau principal d'Enbridge. L'ETC qui régissait les droits payés pour les produits expédiés sur le réseau principal au Canada, à l'exception des canalisations 8 et 9 qui font l'objet de droits séparés, est échue depuis le 30 juin 2021, date à laquelle les droits en place sont devenus provisoires. Enbridge a conclu une nouvelle entente à l'égard d'un règlement négocié, l'« entente de tarification pour le réseau principal » (« ETRP ») pour les droits liés au transport sur son réseau principal. Le règlement est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation et sera en vigueur pendant sept ans et demi, soit jusqu'à la fin de 2028, les droits provisoires révisés entrant en application le 1<sup>er</sup> juillet 2023. L'ETRP utilise le même cadre que l'ETC, c'est-à-dire qu'il fixe les droits locaux canadiens pour tous les volumes expédiés au moyen du réseau principal au Canada ainsi qu'un tarif international conjoint s'appliquant aux volumes prenant origine à des points de réception dans l'Ouest canadien et aboutissant à des points du réseau de Lakehead d'Enbridge. Nous avons comptabilisé un actif réglementaire de 1,9 G\$ au 31 décembre 2023 (2,1 G\$ en 2022) pour compenser les impôts reportés, le recouvrement ultérieur étant permis en vertu d'une ordonnance de la Régie qui régit le traitement fiscal correspondant. Aucun autre actif ou passif réglementaire important n'est comptabilisé aux termes de l'ETRP. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons radié un montant de 160 M\$ lié à des actifs d'impôts réglementaires et un montant de 40 M\$ lié à des passifs d'impôts réglementaires reportés qui ne sont plus susceptibles d'être récupérés au moyen de tarifs futurs.

### **Pipeline Southern Lights**

Les tronçons américain et canadien du pipeline Southern Lights sont réglementés par la FERC et par la Régie, respectivement. Les expéditeurs qui utilisent le pipeline Southern Lights sont liés par des contrats de transport à long terme, aux termes desquels les droits sont calculés en fonction du coût du service. Des ajustements tarifaires sont demandés une fois l'an aux organismes de réglementation, ce qui permet de recouvrer les charges d'exploitation et les coûts de financement par emprunt admissibles ainsi que d'obtenir un rendement des capitaux propres (« RCP ») après impôts établi à 10 %. Au cours du quatrième trimestre de 2023, le pipeline Southern Lights a réalisé un appel au marché en vue de négocier de nouvelles ententes de services de transport devant entrer en vigueur en 2025. Nous ne prévoyons pas renouveler ces ententes selon la méthode du calcul des droits en fonction du coût du service; par conséquent, le pipeline Southern Lights n'est plus assujéti au traitement comptable s'appliquant aux activités à tarifs réglementés. Ainsi, des montants de 151 M\$ au titre des passifs réglementaires nets, de 92 M\$ au titre des actifs d'impôts réglementaires et de 23 M\$ au titre des passifs d'impôts réglementaires reportés ont été décomptabilisés au cours de l'exercice.

## **TRANSPORT DE GAZ ET SERVICES INTERMÉDIAIRES**

### **British Columbia Pipeline et Maritimes & Northeast Canada**

British Columbia (« BC ») Pipeline et Maritimes & Northeast Canada (« M&N Canada ») sont réglementées par la Régie. Les tarifs sont approuvés par la Régie dans le cadre d'ententes de règlement tarifaire négociées en fonction du coût des services. Nos réseaux BC Pipeline et M&N Canada exercent tous deux leurs activités conformément aux modalités de leurs ententes de règlement tarifaire respectives pour 2022-2026 et 2022-2023, lesquelles autorisent un RCP déterminé ainsi que le maintien et l'établissement de certains comptes de report et comptes d'écart. L'entente de règlement tarifaire pour le tronçon canadien du pipeline M&N Canada a expiré en décembre 2023. M&N Canada a conclu une entente de règlement tarifaire avec ses expéditeurs pour la période d'effet comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2025. Le 28 novembre 2023, M&N Canada a déposé l'entente de règlement tarifaire pour 2024-2025 auprès de la Régie aux fins d'examen et d'approbation. La décision de la Régie est attendue au premier trimestre de 2024.

## **Transport de gaz aux États-Unis**

La plupart des services de transport et de stockage de gaz naturel aux États-Unis sont réglementés par la FERC et peuvent également être assujettis à la réglementation d'autres organismes fédéraux, étatiques et régionaux. La FERC régit le transport du gaz naturel pour le commerce américain inter-États, notamment en fixant les tarifs des services, tandis que les services interétatiques et de collecte sont régis par les commissions de réglementation du gaz étatiques pertinentes. Les tarifs réglementés sont établis en fonction du coût des services, bien que la FERC autorise également l'application de tarifs négociés et actualisés dans les contrats avec les expéditeurs pouvant donner lieu à des tarifs supérieurs ou inférieurs au taux de recours réglementé par la FERC pour le service en question.

## **DISTRIBUTION ET STOCKAGE DE GAZ**

### **Enbridge Gas**

Les tarifs de distribution d'Enbridge Gas, entrés en vigueur en 2019, ont été établis selon un régime de réglementation incitative (« RI ») pour cinq ans ayant recours à un mécanisme de plafonnement des tarifs qui est venu à échéance le 31 décembre 2023. Ce mécanisme établit de nouveaux tarifs chaque année fondés sur un tarif de base annuel indexé sur l'inflation diminué d'un facteur d'extension de 0,3 %, la mise à jour annuelle de certains coûts refacturés aux clients et, s'il y a lieu, le recouvrement d'importants investissements en capital supplémentaires discrétionnaires excédant ceux pouvant être financés par les tarifs de base. Le régime RI prévoit l'établissement et le maintien de certains comptes de report et comptes d'écart ainsi qu'un mécanisme de partage de bénéfices selon lequel Enbridge Gas est tenue de partager également avec ses clients tout bénéfice supérieur à 150 points de base en sus du taux prévu de RCP approuvé par la CEO.

Le 21 décembre 2023, nous avons reçu la décision de la CEO à l'égard sur la phase 1 de notre cadre tarifaire fondé sur un modèle de réglementation incitative pour 2024 à 2028 (la « décision sur la phase 1 »). La décision sur la phase 1 établit de nouveaux tarifs provisoires entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par ailleurs, dans le cadre de la décision sur la phase 1, les éléments suivants n'ont pas été approuvés pour recouvrement ultérieur, ce qui a donné lieu à la comptabilisation de pertes de valeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- une partie des projets d'investissement non amortis comptabilisés aux postes « Immobilisations corporelles, montant net » et « Actifs incorporels, montant net » a été retranchée de la base tarifaire de 2024 de 41 M\$;
- les coûts en capital non amortis de l'intégration comptabilisés au poste « Actifs incorporels, montant net » ont été retranchés de la base tarifaire de 2024 de 84 M\$;
- les soldes des régimes de retraite d'Union Gas antérieurs à 2017 de 156 M\$ ont été comptabilisés au poste « Montants reportés et autres actifs ».

## INCIDENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

La comptabilité des activités à tarifs réglementés a donné lieu à la comptabilisation, aux états consolidés de la situation financière, des actifs et passifs réglementaires indiqués ci-après.

31 décembre	2023	2022	Fin de la période de recouvrement/ remboursement
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
<b>Actifs réglementaires à court terme</b>			
Écart du coût du gaz acheté	15	190	2024
Insuffisance de recouvrement de coûts de carburant	75	109	2024
Autres actifs réglementaires à court terme	380	305	2024
<b>Total des actifs réglementaires à court terme<sup>1</sup> (note 9)</b>	<b>470</b>	604	
<b>Actifs réglementaires à long terme</b>			
Impôts reportés <sup>2</sup>	4 456	4 473	Diverses
Dettes à long terme <sup>3</sup>	348	378	2032-2046
Récupération négative <sup>4</sup>	180	265	Diverses
Écart du coût du gaz acheté	—	244	2024
Modifications de conventions comptables <sup>5</sup>	—	219	2024
Montant à recevoir au titre des régimes de retraite <sup>6</sup>	1	40	Diverses
Autres actifs réglementaires à long terme	252	244	Diverses
<b>Total des actifs réglementaires à long terme<sup>1</sup></b>	<b>5 237</b>	5 863	
<b>Total des actifs réglementaires</b>	<b>5 707</b>	6 467	
<b>Passifs réglementaires à court terme</b>			
Écart du coût du gaz acheté	31	—	2024
Autres passifs réglementaires à court terme	276	167	2024
<b>Total des passifs réglementaires à court terme<sup>7</sup></b>	<b>307</b>	167	
<b>Passifs réglementaires à long terme</b>			
Provisions pour frais futurs d'enlèvement et de restauration des lieux <sup>8</sup>	1 693	1 615	Diverses
Passif réglementaire lié aux impôts des États-Unis <sup>9</sup>	854	918	2050-2072
Coûts futurs de cessation d'exploitation de pipelines (note 23)	745	610	Diverses
Montant à verser au titre des régimes de retraite <sup>6</sup>	143	231	Diverses
Autres passifs réglementaires à long terme	86	250	Diverses
<b>Total des passifs réglementaires à long terme<sup>7</sup></b>	<b>3 521</b>	3 624	
<b>Total des passifs réglementaires</b>	<b>3 828</b>	3 791	

1 Les actifs réglementaires à court terme sont inscrits au poste « Autres actifs à court terme », et les actifs réglementaires à long terme, au poste « Montants reportés et autres actifs ».

2 Représente la compensation réglementaire des passifs d'impôts reportés dans la mesure où il est prévu que ces impôts seront compris dans les tarifs futurs approuvés par les organismes de réglementation et recouverts auprès des clients. La période de recouvrement dépend du calendrier de résorption des écarts temporaires. En l'absence d'un traitement comptable propre aux activités à tarifs réglementés, ce solde réglementaire et l'incidence connexe sur le bénéfice ne seraient pas comptabilisés. Le solde au 31 décembre 2023 correspond au montant après déduction des radiations d'impôts reportés réglementaires.

3 Représente la compensation réglementaire que nous avons réalisée des ajustements de juste valeur par rapport à la dette prise en charge dans le cadre de la fusion avec Spectra Energy Corp. (« Spectra Energy »). Cette compensation est considérée comme un remplacement de l'actif réglementaire qui serait comptabilisé advenant qu'une telle dette soit éteinte à un montant supérieur à sa valeur comptable.

4 Le solde de récupération négative correspond au recouvrement à même les tarifs futurs du coût réel de l'enlèvement d'installations déjà mises hors service, conformément à l'approbation de la FERC.

5 Pour 2022, ce report se compose essentiellement des écarts actuariels cumulés non amortis et des coûts des services passés engagés par Union Gas Limited pour la période précédant notre fusion avec Spectra Energy, lesquels étaient auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. L'amortissement de ce solde est comptabilisé à titre de composante de la charge de retraite selon la comptabilité d'engagement, laquelle est incluse au poste « Autres produits (charges) » et est recouvrée à même les tarifs, conformément à l'approbation préalable de la CEO. La décision sur la phase 1 ne permet pas le recouvrement des soldes antérieurs à 2017 liés aux régimes de retraite, ce qui a donné lieu à une perte de valeur pour ramener ce solde à néant au 31 décembre 2023. Le solde résiduel de ce compte découle de l'incidence de modifications de conventions comptables apportées durant la période de report de la modification des tarifs, et sa cession en 2024 a été approuvée dans le cadre de la décision sur la phase 1, ce qui a permis qu'il soit par la suite viré aux postes « Autres actifs réglementaires à court terme » au 31 décembre 2023.

- 6 Représente la compensation réglementaire du passif des régimes de retraite dans la mesure où il est prévu qu'il soit inclus dans les tarifs futurs approuvés par l'organisme de réglementation et recouvré auprès des clients. La période de règlement de ce solde ne peut être déterminée. En l'absence d'un traitement comptable propre aux activités à tarifs réglementés, le solde réglementaire et la charge de retraite correspondante seraient comptabilisés dans les résultats et les autres éléments du résultat global.
- 7 Les passifs réglementaires à court terme sont inscrits au poste « Autres passifs à court terme », et les passifs réglementaires à long terme, au poste « Autres passifs à long terme ».
- 8 Les provisions pour frais futurs d'enlèvement et de restauration des lieux sont constituées des montants prélevés auprès des clients, avec l'approbation de la CEO, afin de financer les coûts futurs d'enlèvement et de restauration des lieux se rapportant aux immobilisations corporelles. Ces frais sont perçus dans le cadre de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles qui est inscrite dans les tarifs. Le règlement de ce solde aura lieu à long terme, à mesure que les coûts seront engagés. En l'absence d'un traitement comptable propre aux activités à tarifs réglementés, le taux d'amortissement ne comprendrait pas de charge au titre de l'enlèvement et de la restauration des lieux, les coûts seraient imputés aux résultats de la période où ils sont engagés, et les montants prélevés antérieurement seraient comptabilisés dans les produits.
- 9 Le passif réglementaire lié aux impôts des États-Unis découle de l'adoption de la loi sur la réforme fiscale américaine le 22 décembre 2017. Ces soldes seront remboursés aux clients conformément aux ententes de règlement tarifaire respectives approuvées par la FERC.

## 8. ACQUISITIONS ET CESSIONS

### ACQUISITIONS

#### Installations de stockage de gaz Aitken Creek

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, par l'intermédiaire d'une filiale canadienne entièrement détenue, nous avons acquis une participation de 93,8 % dans l'installation de stockage de gaz Aitken Creek et une participation de 100 % dans l'installation de stockage de gaz Aitken Creek North (collectivement, « Aitken Creek »), situées en Colombie-Britannique, au Canada, pour 400 M\$, sous réserve d'autres ajustements de clôture habituels (l'« acquisition d'Aitken Creek »). Aitken Creek est la seule installation souterraine de stockage de gaz naturel en Colombie-Britannique et est reliée à tous les grands gazoducs de l'Ouest canadien. L'acquisition d'Aitken Creek nous permet de continuer à répondre aux besoins en énergie régionaux et de répondre à la demande croissante d'exportations de gaz naturel liquéfié (« GNL »).

Nous avons comptabilisé l'acquisition d'Aitken Creek au moyen de la méthode de l'acquisition prescrite par l'ASC 805 *Business Combinations*. Selon les méthodes d'évaluation décrites dans l'ASC 820 *Fair Value Measurements*, les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date d'acquisition.

Le tableau suivant résume les justes valeurs estimatives préliminaires qui ont été attribuées aux actifs nets d'Aitken Creek :

	1 <sup>er</sup> novembre 2023
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	
Juste valeur des actifs nets acquis :	
Actifs à court terme a)	<b>105</b>
Immobilisations corporelles b)	<b>466</b>
Passifs à court terme	<b>20</b>
Passifs à long terme c)	<b>130</b>
Écart d'acquisition d)	<b>46</b>
Prix d'achat :	
Trésorerie	<b>397</b>
Contrepartie additionnelle e)	<b>70</b>
	<b>467</b>

- a) Les actifs à court terme se composent essentiellement des stocks, dont la nature est à court terme, et correspondent au gaz naturel stocké. La juste valeur a été déterminée d'après le cours de marché du gaz naturel à la date d'acquisition.
- b) Les immobilisations corporelles d'Aitken Creek constituent un système intégré d'installations de stockage en caverne, de gazoducs collecteurs, de terrains et de droits de passage. La méthode du coût de remplacement net amorti a été adoptée en tant que principale méthode d'évaluation pour déterminer la juste valeur des immobilisations corporelles, compte non tenu du réservoir de stockage.

Pour déterminer le coût de remplacement, nous avons établi les coûts de façon indirecte au moyen des indices d'inflation pertinents et de façon directe au moyen des cours de marché pertinents. Par la suite, des ajustements ont été appliqués pour tenir compte de la détérioration physique ainsi que de l'obsolescence fonctionnelle et économique.

La juste valeur du réservoir de stockage a été déterminée au moyen d'une approche résiduelle selon laquelle le prix d'achat rajusté a été affecté à la juste valeur du montant net des immobilisations corporelles, à l'exclusion du réservoir de stockage, et la valeur résiduelle a été attribuée au réservoir de stockage. L'approche fondée sur les bénéfices a également été utilisée pour confirmer que les flux de trésorerie attribuables au réservoir de stockage correspondent à la valeur résiduelle.

- c) Les passifs à long terme se composent essentiellement des passifs d'impôts reportés découlant des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs à la date d'acquisition.
- d) L'écart d'acquisition est principalement attribuable à la comptabilisation d'un passif d'impôts reportés. Le solde de l'écart d'acquisition comptabilisé a été affecté à notre secteur Transport de gaz et services intermédiaires et n'est pas déductible fiscalement.
- e) La contrepartie additionnelle de 70 M\$ comptabilisée dans le prix d'achat correspond à la juste valeur des contrats dérivés et de la capacité de stockage utile au 31 mars 2023.

À la conclusion de l'acquisition d'Aitken Creek, nous avons inclus Aitken Creek dans notre périmètre de consolidation. Pour la période commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et se terminant le 31 décembre 2023, les produits d'exploitation et le bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires tirés d'Aitken Creek étaient négligeables. L'incidence sur nos produits d'exploitation et notre bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires consolidés pro forma complémentaires pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, comme si l'acquisition d'Aitken Creek avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2022, était également négligeable.

### **Acquisition de services publics gaziers aux États-Unis**

Le 5 septembre 2023, nous avons annoncé qu'Enbridge avait conclu trois ententes définitives distinctes avec Dominion Energy, Inc. en vue de l'acquisition de The East Ohio Gas Company, de Questar Gas Company et ses sociétés affiliées Wexpro, et de Public Service Company of North Carolina pour un prix d'achat totalisant 19,1 G\$ (14,0 G\$ US) se composant d'une contrepartie en trésorerie de 12,8 G\$ (9,4 G\$ US) et de la prise en charge de la dette de 6,3 G\$ (4,6 G\$ US), sous réserve des ajustements de clôture habituels (collectivement, les « acquisitions »). La clôture des acquisitions est prévue en 2024, sous réserve de la satisfaction des conditions de clôture habituelles, notamment de l'obtention de certaines approbations réglementaires, qui ne sont pas des clauses de conditionnalité réciproque.

Le 8 septembre 2023, nous avons réalisé un appel public à l'épargne visant 102 913 500 actions ordinaires au prix de 44,70 \$ l'action pour un produit brut de 4,6 G\$ qui servira à financer une partie de la contrepartie en trésorerie payable dans le cadre des acquisitions.

Nous avons conclu deux placements en septembre 2023 et quatre placements en novembre 2023 pour des montants en capital totalisant respectivement 5,5 G\$ US et 1,0 G\$. Le produit des placements réalisés en septembre 2023 et une partie de ceux réalisés en novembre 2023 serviront à financer une partie de la contrepartie en trésorerie à payer dans le cadre des acquisitions. Se reporter à la *note 17 – Dette* pour un complément d'information sur les émissions de titres de créance et la facilité de crédit obtenue en soutien des acquisitions.

### **Tres Palacios Holdings LLC**

Le 3 avril 2023, nous avons fait l'acquisition de Tres Palacios Holdings LLC (« Tres Palacios ») en contrepartie d'un montant en trésorerie de 451 M\$ (335 M\$ US). Tres Palacios est une installation de stockage de gaz naturel située sur la côte américaine du golfe du Mexique dont l'infrastructure sert à la production d'électricité alimentée au gaz au Texas ainsi qu'à l'exportation de GNL et aux exportations sur des réseaux mexicains.

Nous avons affecté des actifs d'une juste valeur de 790 M\$ (588 M\$ US) aux immobilisations corporelles, montant net, dont une tranche de 254 M\$ (189 M\$ US) se rapporte aux droits d'utilisation de la caverne de stockage, et nous avons comptabilisé les obligations locatives correspondantes de 7 M\$ (5 M\$ US) et de 248 M\$ (184 M\$ US), respectivement, aux postes « Partie à court terme de la dette à long terme » et « Dette à long terme » des états consolidés de la situation financière. Les actifs acquis sont compris dans notre secteur Transport de gaz et services intermédiaires.

### Tri Global Energy, LLC

Le 27 septembre 2022, par l'intermédiaire d'une filiale américaine entièrement détenue, nous avons acquis toutes les parts ordinaires en circulation de TGE pour une contrepartie en trésorerie de 295 M\$ (215 M\$ US) et des paiements éventuels potentiels pouvant atteindre 72 M\$ (53 M\$ US) établis en fonction de l'atteinte de cibles de performance par TGE (l'« acquisition de TGE »). TGE est une entreprise d'aménagement de projets d'énergie renouvelable terrestres aux États-Unis dont le portefeuille comporte des projets d'énergie éolienne et solaire. L'acquisition de TGE vient rehausser la plateforme d'énergie renouvelable d'Enbridge et accélérer sa stratégie de croissance en Amérique du Nord.

Nous avons comptabilisé l'acquisition de TGE au moyen de la méthode de l'acquisition prescrite par l'ASC 805 *Business Combinations*. Selon les méthodes d'évaluation décrites dans l'ASC 820 *Fair Value Measurements*, les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date d'acquisition.

Le tableau suivant résume les justes valeurs estimatives qui ont été attribuées aux actifs nets de TGE :  
27 septembre  
2022

(en millions de dollars canadiens)

Juste valeur des actifs nets acquis :	
Actifs à court terme	5
Immobilisations corporelles	3
Placements à long terme	8
Actifs incorporels a)	117
Actifs à long terme	3
Passifs à court terme	61
Dette à long terme	18
Passifs à long terme b)	105
Écart d'acquisition c)	392
Prix d'achat :	
Trésorerie	295
Contrepartie éventuelle d)	49
	344

- a) Les actifs incorporels se composent de la rémunération que TGE s'attend à recevoir sur ses contrats d'aménagement en cours après l'atteinte de certaines cibles. La juste valeur a été déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, une approche fondée sur les bénéfices selon laquelle on estime la valeur actualisée des avantages futurs projetés pouvant être tirés des contrats. Les actifs incorporels seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilité prévue de trois années et demie.
- b) Les passifs à long terme se composent essentiellement des obligations de paiement à des tiers qui dépendent de l'atteinte de cibles pour certains projets. La juste valeur représente la valeur actualisée des paiements futurs à la date d'acquisition de TGE.
- c) L'écart d'acquisition est surtout attribuable aux rendements futurs attendus associés à de nouvelles occasions d'aménagement de projets éoliens et solaires ainsi qu'à l'accroissement de l'envergure et de la diversité d'exploitation pour notre portefeuille de projets d'énergie renouvelable. Le solde de l'écart d'acquisition comptabilisé a été affecté à notre secteur Production d'énergie renouvelable et est déductible d'impôt sur 15 ans.

- d) Nous avons accepté de verser une contrepartie éventuelle supplémentaire pouvant atteindre 53 M\$ US aux anciens détenteurs d'unités ordinaires de TGE advenant l'atteinte des cibles de performance pour certains projets. La contrepartie éventuelle de 36 M\$ US comptabilisée dans le prix d'achat correspond à la juste valeur de la contrepartie éventuelle à la date d'acquisition de TGE. La juste valeur a été déterminée au moyen d'une approche fondée sur les bénéfices.

À la clôture de l'acquisition de TGE, nous avons inclus TGE dans notre périmètre de consolidation. Pour la période comprise entre le 27 septembre 2022 et le 31 décembre 2022, les produits d'exploitation et le bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires tirés de TGE étaient négligeables. L'incidence sur nos produits d'exploitation et notre bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires consolidés pro forma complémentaires pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, comme si l'acquisition de TGE avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2021, était également négligeable.

### **Moda Midstream Operating, LLC**

Le 12 octobre 2021, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive américaine, nous avons acquis la totalité des titres de participation en circulation de Moda pour une contrepartie en trésorerie de 3,7 G\$ (3,0 G\$ US), plus une contrepartie éventuelle pouvant atteindre 150 M\$ US établie en fonction des résultats des actifs (l'« acquisition de Moda »). Moda détient et exploite une plateforme d'exportation de pétrole brut léger pourvue d'une très grande capacité de transport de pétrole brut. L'acquisition de Moda s'inscrit dans notre stratégie d'exportation vers la côte américaine du golfe du Mexique et la fait progresser, elle nous permet d'être reliés à des réserves à coût abordable et à long terme du bassin permien et du bassin Eagle Ford.

Nous avons comptabilisé l'acquisition de Moda au moyen de la méthode de l'acquisition prescrite par l'ASC 805 *Business Combinations*. Selon les méthodes d'évaluation décrites dans l'ASC 820 *Fair Value Measurements*, les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date de l'acquisition.

Le tableau suivant résume les justes valeurs estimatives qui ont été attribuées aux actifs nets de Moda :  
12 octobre  
2021

(en millions de dollars canadiens)

Juste valeur des actifs nets acquis :	
Actifs à court terme	62
Immobilisations corporelles a)	1 480
Placements à long terme b)	427
Actifs incorporels c)	1 781
Passifs à court terme	59
Passifs à long terme	17
Écart d'acquisition d)	268
Prix d'achat :	
Trésorerie	3 755
Contrepartie éventuelle e)	187
	3 942

- a) En raison de la nature spécialisée des immobilisations corporelles de Moda, qui comprennent des groupes d'actifs configurés de manière à être utilisés comme installations de stockage, comme pipelines et comme terminaux d'exportation, la méthode du coût de remplacement net amorti a été adoptée en tant que principale méthode d'évaluation. Pour déterminer le coût de remplacement, nous avons établi les coûts de façon indirecte au moyen des indices d'inflation pertinents et de façon directe au moyen des cours de marché pertinents. Par la suite, des ajustements ont été appliqués pour tenir compte de la détérioration physique ainsi que de l'obsolescence fonctionnelle et économique. La juste valeur des terrains a été établie au moyen d'une approche axée sur le marché qui repose sur les loyers et les offres pour des actifs comparables.

- b) Les placements à long terme correspondent à la participation de 20 % de Moda dans Cactus II Pipeline, LLC (« Cactus II »). La juste valeur de Cactus II a été déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Cette méthode est une approche fondée sur les bénéfices selon laquelle on estime la valeur actualisée des avantages futurs projetés pouvant être tirés du placement.
- c) Les actifs incorporels se composent essentiellement de relations avec les clients associés à des contrats d'expédition ferme à long terme. Leur juste valeur a été déterminée au moyen d'une approche fondée sur les bénéfices en estimant la valeur actualisée des bénéfices après impôts attribuables aux contrats, y compris les bénéfices associés aux modalités de renouvellement prévues, et elle est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilité prévue de 10 ans.
- d) L'écart d'acquisition provient surtout des produits futurs non attribuables à des contrats, des actifs assemblés existants qui ne peuvent être reproduits au même coût par un nouvel intervenant ainsi que de l'échelle et de la diversité géographique rehaussées qui procurent davantage de possibilités et de plateformes de croissance future. Le solde de l'écart d'acquisition comptabilisé a été affecté à notre secteur Oléoducs et est déductible d'impôt pendant 15 ans.
- e) Nous avons accepté de verser une contrepartie éventuelle supplémentaire pouvant atteindre 150 M\$ US aux anciens détenteurs de participations de Moda advenant que les volumes de pétrole brut chargés mensuellement sur un navire par Moda égalent ou surpassent des niveaux de débit déterminés. Ces exigences d'exécution prennent fin le 31 décembre 2023 ou à la date du dernier versement de la contrepartie éventuelle, selon la première éventualité. La contrepartie éventuelle de 150 M\$ US comptabilisée dans le prix d'achat correspond à la juste valeur de la contrepartie éventuelle à la date d'acquisition, et elle avait été pleinement réglée au 31 décembre 2022.

Les dépenses liées à l'acquisition se sont élevées à environ 21 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sont comprises dans les charges au poste « Exploitation et administration » des états consolidés des résultats.

À la clôture de l'acquisition de Moda, nous avons inclus Moda dans notre périmètre de consolidation. Pour la période allant du 12 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, Moda a généré des produits d'exploitation et un bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires d'environ 80 M\$ et 9 M\$, respectivement.

Notre information financière consolidée pro forma complémentaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, y compris les résultats d'exploitation de Moda comme si l'acquisition de Moda avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2020, est présentée ci-après :

Exercice clos le 31 décembre	2021
<i>(non audité; en millions de dollars canadiens)</i>	
Produits d'exploitation	47 339
Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires <sup>1, 2</sup>	5 771

<sup>1</sup> Les dépenses liées à l'acquisition de 21 M\$ (16 M\$ après impôt) ont été exclues du bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

<sup>2</sup> Comprend l'amortissement des ajustements de juste valeur comptabilisés au titre des immobilisations corporelles, des placements à long terme et des actifs incorporels acquis de 193 M\$ (145 M\$ après impôts) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## CESSIONS

### Réseau de sables bitumineux de la région d'Athabasca

Le 5 octobre 2022, nous avons conclu une transaction avec Athabasca Indigenous Investments Limited Partnership (« Aii »), une entité représentant 23 Premières Nations et communautés métisses, dans le cadre de laquelle Aii a acquis une participation hors exploitation de 11,6 % dans sept pipelines faisant partie de notre réseau de sables bitumineux de la région d'Athabasca, dans le nord de l'Alberta, pour une contrepartie totalisant environ 1,1 G\$ diminuée des ajustements de clôture habituels. Aucun gain ni aucune perte n'a été comptabilisé relativement à cette vente, et une participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée aux états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2022 pour rendre compte de la participation détenue par Aii (note 19).

À la suite de la vente, nous avons conservé une participation donnant le contrôle de 88,4 % dans ces actifs, qui font partie de notre secteur Oléoducs, et nous continuons de les gérer, de les exploiter et de leur fournir des services administratifs.

## 9. AUTRES ACTIFS À COURT TERME

31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Actifs dérivés (note 23)	623	1 015
Actifs réglementaires (note 7)	470	604
Déséquilibre des volumes de gaz	209	461
Impôts à recevoir	347	323
Autres	791	852
	<b>2 440</b>	<b>3 255</b>

## 10. STOCKS

31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Gaz naturel	938	1 491
Pétrole brut	413	652
Autres	128	112
	<b>1 479</b>	<b>2 255</b>

## 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 décembre	Taux d'amortissement moyen pondéré	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Pipelines	2,9 %	66 698	66 528
Installations et matériel	3,1 %	37 634	37 028
Terrains et droits de passage <sup>1</sup>	2,3 %	3 600	3 637
Conduites principales, services liés au gaz et autres	2,6 %	15 346	14 491
Installations de stockage	2,5 %	4 929	3 477
Turbines éoliennes, panneaux solaires et autres	4,1 %	4 511	4 912
Autres	10,1 %	1 652	1 611
En construction	— %	2 829	2 316
Total des immobilisations corporelles		<b>137 199</b>	134 000
Total de l'amortissement cumulé		<b>(32 558)</b>	(29 540)
Immobilisations corporelles, montant net		<b>104 641</b>	104 460

<sup>1</sup> L'évaluation du taux d'amortissement moyen pondéré exclut les actifs non amortissables.

La charge d'amortissement des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 s'est établie à 4,0 G\$, 3,8 G\$ et 3,5 G\$, respectivement.

## PERTES DE VALEUR

### Parc éolien Chapman Ranch

Le parc éolien Chapman Ranch (« Chapman Ranch ») fait face à des difficultés financières en raison de l'intégrité du matériel original. Par conséquent, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 251 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui est comprise au poste « Perte de valeur d'actifs à long terme » aux états consolidés des résultats, dans notre secteur Production d'énergie renouvelable.

### **Parc éolien Magic Valley**

En 2022, le parc éolien Magic Valley (« Magic Valley ») a fait face à des défis commerciaux en raison de la congestion du transport de l'électricité et d'un différentiel de prix négatif découlant de coûts de transport plus élevés donnant lieu à un prix de vente moins élevé pour l'électricité. Par conséquent, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 227 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui est comprise au poste « Perte de valeur d'actifs à long terme » aux états consolidés des résultats, dans notre secteur Production d'énergie renouvelable.

### **Réseau pipeline Bakken**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 183 M\$ relative aux composantes américaines et canadiennes de la canalisation inter-États de notre réseau du Dakota du Nord et de notre réseau pipeline Bakken, en lien avec l'échéance de certains contrats d'expédition ferme à long terme en 2023. Cette perte de valeur est comprise au poste « Perte de valeur d'actifs à long terme » aux états consolidés des résultats, dans notre secteur Oléoducs.

Les pertes de valeur sont fondées sur l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur juste valeur, déterminée à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés prévus.

## **12. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES**

### **ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES ENTRANT DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Nos entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») consolidées sont des entités juridiques dont nous sommes le principal bénéficiaire. Nous sommes le principal bénéficiaire lorsque notre participation variable nous confère i) le pouvoir de diriger les activités de l'EDDV qui ont l'incidence la plus importante sur la performance économique de l'entité et ii) l'obligation d'absorber les pertes ou le droit de recevoir les avantages de l'EDDV qui pourraient être importants pour l'EDDV. Pour déterminer si nous sommes le principal bénéficiaire d'une EDDV, nous prenons en compte des facteurs qualitatifs et quantitatifs, notamment, sans s'y limiter, la responsabilité de la prise de décisions, la structure du capital de l'EDDV, le partage des risques et des avantages, les ententes contractuelles conclues avec l'EDDV, les droits de vote et le degré de participation d'autres parties.

Le tableau qui suit comprend les actifs qui serviront au règlement des passifs de nos EDDV consolidées. Les créanciers des passifs de nos EDDV consolidées n'ont aucun recours contre nous en tant que principal bénéficiaire. Ces actifs et ces passifs sont inclus aux états consolidés de la situation financière.

31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	442	426
Trésorerie soumise à restrictions	9	12
Comptes clients et produits non facturés	144	185
Autres actifs à court terme	8	14
Montants à recevoir de sociétés affiliées	5	23
Stocks	11	12
	<b>619</b>	672
Immobilisations corporelles, montant net	7 105	7 707
Placements à long terme	14	14
Placements à long terme soumis à restrictions	106	98
Montants reportés et autres actifs	148	158
Actifs incorporels, montant net	84	102
	<b>8 076</b>	8 751
<b>Passifs</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	83	99
Autres passifs à court terme	145	152
Montants à payer à des sociétés affiliées	4	21
	<b>232</b>	272
Dette à long terme	1	—
Autres passifs à long terme	971	859
Impôts reportés	5	5
	<b>1 209</b>	1 136
	<b>6 867</b>	7 615

Nous n'avons pas d'obligations de fournir un soutien financier supplémentaire aux EDDV dont les résultats sont consolidés.

## ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Nous détenons actuellement des participations dans plusieurs EDDV exclues du périmètre de consolidation dont nous ne sommes pas le principal bénéficiaire, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités de ces EDDV qui ont l'incidence la plus importante sur leur performance économique. Ces participations comprennent des placements dans des sociétés en commandite qui sont évaluées en tant qu'EDDV puisque les commanditaires ne détiennent pas de droit de limogeage réel ni de droits de participation substantiels. Le pouvoir de diriger les activités de la majeure partie de ces EDDV exclues du périmètre de consolidation est partagé entre les commanditaires. Chaque commanditaire est représenté au comité de direction qui prend les décisions importantes pour une EDDV donnée, et aucun des commanditaires ne peut prendre de décisions importantes unilatéralement.

La valeur comptable de notre participation dans ces EDDV et notre exposition maximale au risque de perte estimative aux 31 décembre 2023 et 2022 sont présentées ci-après :

	Valeur comptable des participations dans une EDDV	Exposition maximale à des pertes
<b>31 décembre 2023</b>		
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Aux Sable Liquid Products L.P. <sup>1</sup>	105	130
Rampion Offshore Wind Limited <sup>2</sup>	391	452
Vector Pipeline L.P. <sup>3</sup>	191	320
Woodfibre LNG Limited Partnership <sup>4</sup>	778	2 854
Fox Squirrel Solar LLC <sup>5</sup>	312	661
Autres <sup>4</sup>	132	230
	<b>1 909</b>	<b>4 647</b>

	Valeur comptable des participations dans une EDDV	Exposition maximale à des pertes
<b>31 décembre 2022</b>		
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Aux Sable Liquid Products L.P. <sup>1</sup>	91	117
EIH S.à r.l. <sup>6</sup>	37	637
Rampion Offshore Wind Limited <sup>2</sup>	413	468
Vector Pipeline L.P. <sup>3</sup>	195	325
Woodfibre LNG Limited Partnership <sup>4</sup>	635	2 476
Autres <sup>4</sup>	245	443
	<b>1 616</b>	<b>4 466</b>

- 1 Aux 31 décembre 2023 et 2022, l'exposition maximale à des pertes comprend une garantie que nous avons donnée à l'égard de la quote-part nous revenant dans les prélèvements que l'EDDV a faits sur une facilité de crédit bancaire.
- 2 Aux 31 décembre 2023 et 2022, l'exposition maximale à des pertes comprend les garanties que nous avons consenties à titre de société mère à l'égard de contrats de projets pour lesquels nous serions responsables advenant un cas de défaillance mettant en cause l'EDDV visée.
- 3 Aux 31 décembre 2023 et 2022, l'exposition maximale à des pertes comprend la valeur comptable de prêts consentis à des sociétés affiliées de 24 M\$ et de 25 M\$ aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement, ainsi qu'une facilité de crédit de 105 M\$ aux 31 décembre 2023 et 2022.
- 4 Aux 31 décembre 2023 et 2022, l'exposition maximale à des pertes comprend les garanties que nous avons consenties à titre de société mère en lien avec le projet pour lequel nous serions responsables advenant un cas de défaillance mettant en cause l'EDDV visée.
- 5 En novembre 2023, Enbridge a acquis une participation de 50 % dans Fox Squirrel JV, LLC (« Fox Squirrel Solar LLC »). Se reporter à la note 13 – Placements à long terme. Il a été déterminé que Fox Squirrel Solar LLC est une EDDV en raison de capitaux propres à risque insuffisants pour financer ses activités. Enbridge ne détient aucun droit de prise de décisions à l'égard des activités de Fox Squirrel Solar LLC susceptibles d'avoir l'incidence la plus importante sur sa performance économique. Au 31 décembre 2023, l'exposition maximale à des pertes comprend les garanties que nous avons consenties à titre de société mère à l'égard de contrats de projets pour lesquels nous serions responsables advenant un cas de défaillance mettant en cause l'EDDV visée.
- 6 Au 31 décembre 2023, EIH S.à r.l. ne respectait plus les critères de comptabilisation à titre d'EDDV en raison d'un événement ayant donné lieu à un réexamen du statut d'EDDV. Au 31 décembre 2022, l'exposition maximale à des pertes comprenait les garanties que nous avons consenties à titre de société mère relativement à des montants engagés en lien avec les trois projets éoliens extracôtiers en France pour lesquels nous serions responsables advenant un cas de défaillance mettant en cause l'EDDV visée ainsi qu'un prêt de 56 M\$ que nous avons consenti à une société affiliée.

Nous n'avons pas l'obligation de fournir, et n'avons pas fourni, un soutien financier supplémentaire aux EDDV au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

## 13. PLACEMENTS À LONG TERME

31 décembre	Participation	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
<b>PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES</b>			
<b>Oléoducs</b>			
MarEn Bakken Company LLC <sup>1</sup>	75,0 %	1 819	1 968
DCP Midstream, LLC (parts de catégorie B) <sup>2</sup>	90,0 %	1 486	1 394
Seaway Crude Holdings LLC	50,0 %	2 661	2 744
Illinois Extension Pipeline Company, L.L.C. <sup>3</sup>	65,0 %	584	622
Cactus II Pipeline, LLC <sup>4</sup>	30,0 %	618	658
Autres	30,0 % - 43,8 %	84	76
<b>Transport de gaz et services intermédiaires</b>			
Alliance Pipeline <sup>5, 7</sup>	50,0 %	359	430
Aux Sable <sup>6, 7</sup>	42,7 % - 50,0 %	229	214
DCP Midstream, LLC (parts de catégorie A) <sup>8</sup>	23,4 %	367	317
Gulfstream Natural Gas System, L.L.C.	50,0 %	1 224	1 274
NEXUS Gas Transmission, LLC	50,0 %	1 220	1 813
Sabal Trail Transmission, LLC	50,0 %	1 467	1 535
Southeast Supply Header, LLC	50,0 %	80	86
Steckman Ridge, LP	50,0 %	87	91
Vector Pipeline <sup>9</sup>	60,0 %	191	195
Woodfibre LNG Limited Partnership <sup>10</sup>	30,0 %	777	635
Projets extracôtiers, diverses coentreprises	22,0 % - 74,3 %	217	314
<b>Distribution et stockage de gaz</b>			
Autres	30,0 % - 50,0 %	22	20
<b>Production d'énergie renouvelable</b>			
EIH S.à r.l. <sup>11</sup>	51,0 %	52	37
Installations éoliennes extracôtiers Hohe See et Albatros	49,9 %	1 701	163
Rampion Offshore Wind Limited	24,9 %	391	413
East-West Tie Limited Partnership	24,1 %	132	241
Fox Squirrel Solar LLC	50,0 %	312	—
Autres	16,4 % - 50,0 %	110	107
<b>AUTRES PLACEMENTS À LONG TERME</b>			
<b>Transport de gaz et services intermédiaires</b>			
Ara Divert HoldCo, Inc.		106	—
Autres		22	22
<b>Distribution et stockage de gaz</b>			
Autres		24	48
<b>Production d'énergie renouvelable</b>			
Autres		21	31
<b>Éliminations et divers</b>			
Autres <sup>12</sup>		430	488
		<b>16 793</b>	<b>15 936</b>

1 Détient une participation de 49,0 % dans Bakken Pipeline Investments LLC, qui détient une participation de 75,0 % dans le réseau pipeline Bakken, ce qui se traduit par une participation effective de 27,6 % dans le réseau pipeline Bakken.

2 Nous détenons 90,0 % des parts de catégorie B de DCP Midstream, LLC. Ces parts correspondent à notre participation de 65,0 % dans Gray Oak Pipeline, LLC (« Gray Oak »), ce qui se traduit par une participation effective de 58,5 % dans Gray Oak. Le 9 janvier 2023, nous avons acquis une participation directe supplémentaire de 10,0 % dans Gray Oak pour une contrepartie en trésorerie de 230 M\$ (172 M\$ US), portant ainsi notre participation effective à 68,5 %.

3 Détient le projet de prolongement de l'accès vers le sud.

- 4 Le 12 octobre 2021, nous avons acquis une participation de 20,0 % dans Cactus II dans le cadre de l'acquisition de Moda (note 8). Le 2 novembre 2022, nous avons acquis une participation supplémentaire de 10,0 % dans Cactus II, pour une contrepartie en trésorerie de 241 M\$ (177 M\$ US), ce qui a porté notre participation hors exploitation totale à 30,0 %.
- 5 Comprend Alliance Pipeline Limited Partnership au Canada et Alliance Pipeline L.P. aux États-Unis.
- 6 Comprend Aux Sable Canada LP au Canada et Aux Sable Liquid Products L. P. et Aux Sable Midstream LLC aux États-Unis.
- 7 Le 13 décembre 2023, nous avons annoncé qu'Enbridge avait conclu une entente définitive pour vendre sa participation de 50,0 % dans Alliance Pipeline et sa participation dans Aux Sable à Pembina Pipeline Corporation en contrepartie de 3,1 G\$, y compris un emprunt sans recours de 0,3 G\$, sous réserve des ajustements de clôture habituels.
- 8 Nous détenons 23,4 % des parts de catégorie A de DCP Midstream, LLC. Ces parts correspondent à notre participation de 56,5 % dans DCP Midstream LP (« DCP »), ce qui se traduit par une participation effective de 13,2 % dans DCP.
- 9 Comprend Vector Pipeline Limited Partnership au Canada et Vector Pipeline L.P. aux États-Unis.
- 10 Le 29 novembre 2022, nous avons acquis, pour une contrepartie en trésorerie de 533 M\$ (392 M\$ US), une participation effective de 30,0 % dans Woodfibre LNG Limited Partnership (« Woodfibre »). Woodfibre exploitera une installation d'exportation de GNL située en Colombie-Britannique que nous sommes en train de construire, en association avec nos associés.
- 11 Détient une participation de 50,0 % dans Éolien Maritime France SAS (« EMF »). Par le truchement de notre participation dans EMF, nous détenons des participations dans trois projets éoliens extracôtiers en France, notamment des participations effectives dans les projets Saint-Nazaire (25,5 %), Fécamp (17,9 %) et Calvados (21,7 %).
- 12 Consiste en des placements dans des fonds négociés en bourse et des titres de créance détenus par nos filiales entièrement détenues qui sont des sociétés d'assurance captives. Se reporter à la note 23 – Gestion des risques et instruments financiers.

Les participations dans des satellites comprennent l'excédent non amorti du prix d'achat sur la valeur comptable nette sous-jacente des actifs des satellites à la date d'acquisition. Au 31 décembre 2023, cet écart se chiffrait à 3,5 G\$ (3,4 G\$ en 2022), dont une tranche de 1,7 G\$ (1,5 G\$ en 2022) était amortissable.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, les distributions reçues des participations dans des satellites se sont respectivement établies à 3,1 G\$, à 2,6 G\$ et à 2,2 G\$.

L'information financière combinée relative à nos satellites non consolidés (sur une base de 100 %) est résumée dans les tableaux ci-après.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022 <sup>1</sup>	2021 <sup>1</sup>
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Produits d'exploitation	<b>22 586</b>	30 026	22 551
Charges d'exploitation	<b>17 111</b>	23 835	17 446
Bénéfice	<b>4 818</b>	5 123	3 656
Bénéfice attribuable à Enbridge	<b>1 816</b>	2 056	1 600
<b>31 décembre</b>	<b>2023</b>	<b>2022<sup>1</sup></b>	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Actif à court terme	<b>5 842</b>	5 328	
Actif à long terme	<b>61 141</b>	61 393	
Passif à court terme	<b>6 401</b>	5 866	
Passif à long terme	<b>23 749</b>	22 974	
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>4 124</b>	4 640	

<sup>1</sup> Les soldes ont été mis à jour afin de tenir compte de l'incidence des révisions apportées pour se conformer à la présentation du présent exercice. Ces révisions n'ont aucune incidence sur les résultats antérieurs présentés dans nos états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres, des flux de trésorerie et de la situation financière.

## **AUTRES TRANSACTIONS TOUCHANT NOS SATELLITES**

### **Fox Squirrel Solar LLC**

Le 15 novembre 2023, nous avons acquis une participation de 50 % dans une société de personnes nouvellement constituée avec EDF Renewables North America afin de prendre part à la phase initiale d'une installation d'énergie solaire située en Ohio. La contrepartie en trésorerie comprend un paiement à l'acquisition de 157 M\$ (115 M\$ US) et des engagements de capitaux subséquents pouvant atteindre 398 M\$ (291 M\$ US). Les investissements au-delà de la première phase sont conditionnels à l'atteinte de certains jalons. Un paiement supplémentaire de 164 M\$ (123 M\$ US) a été versé au moment de l'entrée en service de la première phase, en décembre 2023.

### **Installations éoliennes extracôtières Hohe See et Albatros**

Le 3 novembre 2023, nous avons acquis une participation supplémentaire de 24,45 % dans les installations éoliennes extracôtières Hohe See et Albatros (les « installations éoliennes extracôtières »), par le truchement de l'acquisition d'une participation de 49 % dans Enbridge Renewable Infrastructure Investments S.à r.l. (« ERII »), pour une contrepartie en trésorerie de 391 M\$ (267 M€) et la prise en charge de la dette de 524 M\$ (358 M€), ce qui porte notre participation dans les installations éoliennes extracôtières à 49,9 %. Les installations éoliennes extracôtières Hohe See et Albatros sont situées à environ 100 kilomètres au large de la côte nord de l'Allemagne et sont entrées en service en 2019 et 2020, respectivement. À la suite de cette acquisition, notre participation dans ERII est consolidée, et notre participation dans les installations éoliennes extracôtières continuera d'être comptabilisée comme une participation dans des satellites dans le secteur Production d'énergie renouvelable.

### **DCP Midstream, LLC**

Le 17 août 2022, nous avons conclu une opération de fusion de coentreprises avec Phillips 66 donnant lieu à une seule et unique coentreprise, DCP Midstream, LLC, qui détient notre participation indirecte et celle de Phillips 66 dans Gray Oak et dans DCP. Notre participation dans DCP Midstream, LLC se compose de participations de catégorie A et de catégorie B qui correspondent, respectivement, à notre placement dans DCP, présenté dans notre secteur Transport de gaz et services intermédiaires, et à notre placement dans Gray Oak, présenté dans notre secteur Oléoducs. Par le truchement de notre placement dans DCP Midstream, LLC, nous avons augmenté notre participation économique effective dans Gray Oak, la faisant passer de 22,8 % à 58,5 %, et nous avons réduit notre participation économique effective dans DCP, la faisant passer de 28,3 % à 13,2 %. À la suite de cette opération, Enbridge a assumé l'exploitation de Gray Oak au deuxième trimestre de 2023.

Nous avons déterminé la juste valeur de la diminution de notre participation économique dans DCP d'après le cours non ajusté des parts ordinaires de DCP négociées sur le marché à la date de clôture de l'opération. La juste valeur de l'augmentation de notre participation économique dans Gray Oak a été établie en fonction de la juste valeur attribuée à la variation de notre participation économique dans DCP. En conséquence de l'opération de fusion et de la réorganisation de nos participations économiques dans DCP et Gray Oak, nous avons également reçu une contrepartie en trésorerie d'environ 522 M\$ (404 M\$ US) et enregistré un gain comptable de 1,1 G\$ (832 M\$ US) au poste « Gain lié à l'opération de fusion de coentreprises » aux états consolidés des résultats. DCP et Gray Oak continuent d'être comptabilisées comme des satellites.

### **Noverco Inc.**

Le 7 juin 2021, IPL System Inc., filiale en propriété exclusive d'Enbridge, a conclu une entente visant la vente des actions ordinaires et privilégiées constituant sa participation de 38,9 % dans Noverco à Trencap L.P. Le 30 décembre 2021, nous avons conclu la vente de Noverco pour une contrepartie en trésorerie de 1,1 G\$. Après les ajustements de clôture, un gain sur cession de 303 M\$ avant impôts a été inclus dans le poste « Autres produits (charges) » aux états consolidés des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Noverco était auparavant comptabilisée dans notre secteur Distribution et stockage de gaz.

## PERTE DE VALEUR DES SATELLITES

### PennEast Pipeline Company, LLC

PennEast Pipeline Company, LLC (« PennEast »), coentreprise constituée pour aménager un pipeline de transport de gaz naturel et desservir les entreprises de production et de distribution d'électricité du sud-est de la Pennsylvanie et du New Jersey, est détenue à 20,0 % par Enbridge et est comptabilisée en tant que satellite. Au troisième trimestre de 2021, PennEast a déterminé que la poursuite de l'aménagement du projet n'était plus viable, et le projet a donc pris fin. Par conséquent, nous avons comptabilisé une perte de valeur durable de 111 M\$ de notre participation pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'après la juste valeur estimative de notre quote-part de l'actif net. La valeur comptable de cette participation était de néant aux 31 décembre 2023 et 2022.

Notre participation dans PennEast faisait partie de notre secteur Transport de gaz et services intermédiaires. La perte de valeur a été comptabilisée au poste « Quote-part du bénéfice des satellites » aux états consolidés des résultats.

## 14. ACTIFS INCORPORELS

	Taux d'amortissement moyen pondéré	Coût	Amortis- sement cumulé	Montant net
<b>31 décembre 2023</b>				
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Logiciels	12,0 %	1 921	(1 090)	831
Conventions d'achat d'électricité	4,3 %	58	(24)	34
Contrat de projet <sup>1</sup>	4,0 %	158	(41)	117
Relations avec la clientèle	8,6 %	2 636	(675)	1 961
Autres actifs incorporels	8,2 %	603	(185)	418
En cours d'élaboration	— %	176	—	176
		<b>5 552</b>	<b>(2 015)</b>	<b>3 537</b>

	Taux d'amortissement moyen pondéré	Coût	Amortis- sement cumulé	Montant net
<b>31 décembre 2022</b>				
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Logiciels	10,9 %	2 019	(1 042)	977
Conventions d'achat d'électricité	4,2 %	64	(23)	41
Contrat de projet <sup>1</sup>	4,0 %	163	(36)	127
Relations avec la clientèle	8,6 %	2 701	(459)	2 242
Autres actifs incorporels	5,9 %	621	(148)	473
En cours d'élaboration	— %	158	—	158
		<b>5 726</b>	<b>(1 708)</b>	<b>4 018</b>

<sup>1</sup> Représente un contrat de projet acquis dans le cadre de la fusion d'Enbridge et de Spectra Energy.

La charge d'amortissement des actifs incorporels a respectivement totalisé 535 M\$, 483 M\$ et 348 M\$ pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021. Notre charge d'amortissement prévue au titre des actifs incorporels existants, pour les exercices 2024 à 2028, s'élève à 514 M\$.

## 15. ÉCART D'ACQUISITION

	Oléoducs	Transport de gaz et services intermédiaires	Distribution et stockage de gaz	Production d'énergie renouvelable	Services énergétiques	Chiffres consolidés
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	8 041	19 335	5 397	—	2	32 775
Perte de valeur	—	(2 465)	—	—	—	(2 465)
Écart de conversion et autres éléments	506	1 236	—	(4)	—	1 738
Acquisition <sup>3</sup>	—	—	—	392	—	392
Solde au 31 décembre 2022 <sup>1,2</sup>	8 547	18 106	5 397	388	2	32 440
Écart de conversion et autres éléments	(205)	(425)	—	(8)	—	(638)
Acquisition <sup>4</sup>	—	46	—	—	—	46
Solde au 31 décembre 2023 <sup>1,2</sup>	8 342	17 727	5 397	380	2	31 848

1 Le coût brut de l'écart d'acquisition aux 31 décembre 2023 et 2022 s'établissait à 35,9 G\$ et à 36,5 G\$, respectivement.

2 Le cumul des pertes de valeur aux 31 décembre 2023 et 2022 s'établissait à 4,1 G\$.

3 En 2022, nous avons comptabilisé un écart d'acquisition de 392 M\$ lié à l'acquisition de TGE. Se reporter à la note 8 – Acquisitions et cessions.

4 En 2023, nous avons comptabilisé un écart d'acquisition de 46 M\$ lié à l'acquisition d'Aitken Creek. Se reporter à la note 8 – Acquisitions et cessions.

## PERTE DE VALEUR

### Gazoducs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur de l'écart d'acquisition de 2,5 G\$ relativement à notre secteur Transport de gaz et services intermédiaires. La juste valeur de ce secteur, déterminée en combinant des techniques reposant sur des multiples de capitalisation et des flux de trésorerie actualisés, a subi l'incidence de l'augmentation du coût du capital et de taux de croissance à long terme projetés légèrement inférieurs pour nos actifs existants. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## 16. AUTRES PASSIFS À COURT TERME

31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Dividendes à payer	1 975	1 825
Produits différés	1 313	1 056
Passifs dérivés (note 23)	738	898
Impôts exigibles	596	683
Autres	1 037	758
	5 659	5 220

## 17. DETTE

31 décembre	Taux d'intérêt moyen pondéré <sup>10</sup>	Échéance	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
<b>Enbridge Inc.</b>				
Billets de premier rang en dollars US	4,6 %	2024 - 2053	<b>14 636</b>	12 060
Billets à moyen terme	4,5 %	2024 - 2064	<b>8 598</b>	8 223
Obligations liées à la durabilité	4,7 %	2032 - 2033	<b>6 751</b>	3 355
Billets à terme subordonnés à taux fixe-fixe <sup>1</sup>	7,5 %	2080 - 2084	<b>7 156</b>	3 596
Billets à terme subordonnés à taux fixe-variable <sup>2</sup>	5,8 %	2077 - 2078	<b>5 828</b>	6 736
Billets à taux variable <sup>3</sup>		2024	<b>791</b>	1 491
Billets non rachetables à taux fixe-variable	6,0 %	2026	<b>923</b>	—
Billets de trésorerie et prélèvements sur les facilités de crédit	4,7 %	2024 - 2028	<b>3 177</b>	7 984
Autres <sup>4</sup>			<b>17</b>	15
<b>Enbridge (U.S.) Inc.</b>				
Billets de trésorerie et prélèvements sur les facilités de crédit	5,6 %	2025 - 2028	<b>670</b>	4 199
Autres <sup>4</sup>			<b>263</b>	7
<b>Enbridge Energy Partners, L.P.</b>				
Billets de premier rang	6,5 %	2025 - 2045	<b>3 231</b>	3 320
<b>Enbridge Gas Inc.</b>				
Billets à moyen terme	4,2 %	2024 - 2053	<b>10 185</b>	9 535
Débetures	9,1 %	2024 - 2025	<b>210</b>	210
Billets de trésorerie et prélèvements sur les facilités de crédit	5,2 %	2025	<b>400</b>	2 000
Autres <sup>4</sup>			<b>2</b>	1
<b>Enbridge Pipelines (Southern Lights) L.L.C.</b>				
Billets de premier rang	4,0 %	2040	<b>791</b>	921
<b>Pipelines Enbridge Inc.</b>				
Billets à moyen terme <sup>5</sup>	4,3 %	2024 - 2053	<b>5 425</b>	5 425
Débetures	8,2 %	2024	<b>200</b>	200
Billets de trésorerie et prélèvements sur les facilités de crédit	5,4 %	2025	<b>449</b>	312
Autres <sup>4</sup>			<b>4</b>	—
<b>Enbridge Southern Lights LP</b>				
Billets de premier rang	4,0 %	2040	<b>214</b>	222
<b>Spectra Energy Capital, LLC</b>				
Billets de premier rang	7,0 %	2032 - 2038	<b>228</b>	234
<b>Algonquin Gas Transmission, LLC</b>				
Billets de premier rang	3,3 %	2024 - 2029	<b>1 121</b>	1 152
<b>East Tennessee Natural Gas, LLC</b>				
Billets de premier rang	3,1 %	2024	<b>251</b>	258
<b>Texas Eastern Transmission, LP</b>				
Billets de premier rang	4,7 %	2028 - 2048	<b>3 362</b>	3 455
<b>Spectra Energy Partners, LP</b>				
Billets de premier rang	4,3 %	2024 - 2045	<b>4 220</b>	4 336
<b>Tri Global Energy LLC</b>				
Billets de premier rang			—	18
<b>Blauracke GmbH<sup>6</sup></b>				
Billets de premier rang	2,1 %	2032	<b>521</b>	—
<b>Westcoast Energy Inc.</b>				
Billets à moyen terme	4,9 %	2024 - 2041	<b>1 225</b>	1 225
Débetures	8,1 %	2025 - 2026	<b>275</b>	275
Ajustement de juste valeur			<b>514</b>	608
Autres <sup>7</sup>			<b>(439)</b>	(393)
<b>Total de la dette<sup>8</sup></b>			<b>81 199</b>	80 980
Partie à court terme			<b>(6 084)</b>	(6 045)
Emprunts à court terme <sup>9</sup>			<b>(400)</b>	(1 996)
<b>Dettes à long terme</b>			<b>74 715</b>	72 939

<sup>1</sup> Pour les cinq ou dix premières années, les billets portent intérêt à un taux fixe. Par la suite, à chaque date de refixation des taux, le taux d'intérêt sera rajusté de manière à égaler le taux des bons du Trésor des États-Unis à cinq ans ou le taux des obligations du Canada à cinq ans majoré d'une marge. Les billets seraient automatiquement convertis en actions privilégiées de conversion en cas de faillite et d'événements connexes.

- 2 Pour les cinq ou dix premières années, les billets portent intérêt à un taux fixe. Par la suite, le taux sera variable et égal au taux du Canadian Dollar Offered Rate ou au taux de financement à un jour garanti (le « taux SOFR ») majoré d'une marge. Les billets seraient automatiquement convertis en actions privilégiées de conversion en cas de faillite et d'événements connexes.
- 3 Les billets sont assortis d'un taux d'intérêt égal au taux SOFR majoré de 40 points de base et au taux SOFR majoré de 63 points de base.
- 4 Principalement des obligations découlant de contrats de location-financement.
- 5 Les billets à moyen terme comprennent une tranche de 100 M\$ échéant en 2112.
- 6 En novembre 2023, dans le cadre de l'acquisition d'une participation supplémentaire de 49 % dans ERII, nous avons pris en charge une dette de 524 M\$ (358 M€). Au 31 décembre 2023, des montants de 61 M\$ (42 M€) et de 460 M\$ (316 M€), respectivement, ont été comptabilisés aux postes « Partie à court terme de la dette à long terme » et « Dette à long terme » des états consolidés de la situation financière. Pour plus d'information au sujet de cette transaction, se reporter à la note 13 – Placements à long terme.
- 7 Essentiellement des escomptes, des primes et des frais d'émission de titres de créance non amortis.
- 8 2023 - 37 G\$, 33 G\$ US et 359 M€; 2022 - 38 G\$, 31 G\$ US et néant. Le total ne tient pas compte des obligations découlant de contrats de location-acquisition, des escomptes, primes et frais d'émission de titres de créance non amortis ni de l'ajustement de juste valeur.
- 9 Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les billets de trésorerie en cours était de 5,2 % au 31 décembre 2023 (4,5 % en 2022).
- 10 Calculé d'après les soldes en cours au 31 décembre 2023 pour les billets à terme, les débentures, les billets de trésorerie et les prélèvements sur les facilités de crédit.

Au 31 décembre 2023, tous les titres de créance étaient non garantis.

## FACILITÉS DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente les détails de nos facilités de crédit engagées au 31 décembre 2023.

	Échéance <sup>1</sup>	Total des facilités	Prélèvements <sup>2</sup>	Montant disponible
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Enbridge Inc.	2024-2028	8 876	3 177	5 699
Enbridge (U.S.) Inc.	2025-2028	8 373	670	7 703
Pipelines Enbridge Inc.	2025	2 000	449	1 551
Enbridge Gas Inc.	2025	2 500	400	2 100
<b>Total des facilités de crédit engagées</b>		<b>21 749</b>	<b>4 696</b>	<b>17 053</b>

<sup>1</sup> La date d'échéance tient compte de l'option de conversion en emprunt à terme d'un an pour certaines facilités de crédit.

<sup>2</sup> Compte tenu des montants prélevés sur les facilités et des émissions de billets de trésorerie qui sont garantis par des facilités de crédit.

En mars 2023, Enbridge Gas a augmenté sa facilité de crédit prorogable de 364 jours pour la porter de 2,0 G\$ à 2,5 G\$, et le 21 juillet 2023, l'échéance de la facilité a été reportée à juillet 2025, ce qui comprend une option de conversion en emprunt à terme d'un an à compter de juillet 2024.

En juillet 2023, Pipelines Enbridge Inc. a reporté l'échéance de sa facilité de crédit prorogable de 364 jours jusqu'en juillet 2025, ce qui comprend une option de conversion en emprunt à terme de un an à compter de juillet 2024.

En juillet 2023, nous avons renouvelé un montant d'environ 6,8 G\$ sur nos facilités de crédit prorogables de 364 jours et reporté leur échéance jusqu'en juillet 2025, ce qui comprend une option de conversion en emprunt à terme de un an à compter de juillet 2024. Nous avons également renouvelé nos facilités de crédit d'une durée de cinq ans pour un montant d'environ 7,6 G\$ et reporté leur échéance jusqu'en juillet 2028. Enfin, nous avons renouvelé nos facilités de crédit d'une durée de trois ans et reporté leur échéance jusqu'en juillet 2026.

En septembre 2023, nous avons obtenu des engagements à l'égard d'une facilité de crédit-relais non garantie de premier rang de 9,4 G\$ US en soutien des acquisitions. L'engagement relatif à cette facilité a par la suite été réduit à néant au 31 décembre 2023 en raison de l'offre publique d'achat de 4,6 G\$ réalisée en septembre 2023, de l'émission de titres de créance à long terme subordonnés en septembre 2023 et de l'émission de billets à long terme de premier rang en novembre 2023.

Outre les facilités de crédit engagées susmentionnées, nous avons à notre disposition des facilités de lettres de crédit à vue non engagées de 1,1 G\$, sur lesquelles un montant de 572 M\$ était inutilisé au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2022, nous détenions des facilités de lettres de crédit à vue non engagées de 1,3 G\$, sur lesquelles un montant de 689 M\$ était inutilisé.

Nos facilités de crédit sont assujetties à une commission d'engagement moyenne pondérée de 0,1 % par an sur la tranche inutilisée. Les montants prélevés portent intérêt aux taux en vigueur sur le marché. Certaines facilités de crédit servent de filet de sécurité aux billets de trésorerie, et nous pouvons proroger les échéances de ces facilités de crédit, qui s'échelonnent actuellement de 2024 à 2028.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les billets de trésorerie et les prélèvements sur les facilités de crédit, déduction faite des emprunts à court terme et des facilités de crédit non renouvelables qui arrivent à échéance dans moins d'un an de 3,8 G\$ et de 10,5 G\$, respectivement, sont appuyés par les montants disponibles aux termes des facilités de crédit à long terme engagées. Par conséquent, ils ont été classés dans la dette à long terme.

### ÉMISSION DE TITRES DE CRÉANCE À LONG TERME

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons émis les titres de créance à long terme ci-après totalisant 8,5 G\$ US et 3,9 G\$.

Société	Date d'émission		Montant du capital
<i>(en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)</i>			
Enbridge Inc.			
	Mars 2023	Billets de premier rang liés à la durabilité à 5,70 % échéant en mars 2033 <sup>1</sup>	2 300 \$ US
	Mars 2023	Billets de premier rang à 5,97 % échéant en mars 2026 <sup>2</sup>	700 \$ US
	Mai 2023	Billets à moyen terme à 4,90 % échéant en mai 2028	600 \$
	Mai 2023	Billets à moyen terme liés à la durabilité à 5,36 % échéant en mai 2033 <sup>3</sup>	400 \$
	Mai 2023	Billets à moyen terme à 5,76 % échéant en mai 2053	500 \$
	Septembre 2023	Billets subordonnés à taux fixe-fixe à 8,50 % échéant en janvier 2084 <sup>4</sup>	1 250 \$ US
	Septembre 2023	Billets subordonnés à taux fixe-fixe à 8,25 % échéant en janvier 2084 <sup>5</sup>	750 \$ US
	Septembre 2023	Billets subordonnés à taux fixe-fixe à 8,75 % échéant en janvier 2084 <sup>6</sup>	700 \$
	Septembre 2023	Billets subordonnés à taux fixe-fixe à 8,50 % échéant en janvier 2084 <sup>7</sup>	300 \$
	Novembre 2023	Billets de premier rang à 5,90 % échéant en novembre 2026	750 \$ US
	Novembre 2023	Billets de premier rang à 6,00 % échéant en novembre 2028	750 \$ US
	Novembre 2023	Billets de premier rang à 6,20 % échéant en novembre 2030	750 \$ US
	Novembre 2023	Billets de premier rang à 6,70 % échéant en novembre 2053	1 250 \$ US
Enbridge Gas Inc.			
	Octobre 2023	Billets à moyen terme à 5,46 % échéant en octobre 2028	250 \$
	Octobre 2023	Billets à moyen terme à 5,70 % échéant en octobre 2033	400 \$
	Octobre 2023	Billets à moyen terme à 5,67 % échéant en octobre 2053	350 \$
Pipelines Enbridge Inc.			
	Août 2023	Billets à moyen terme à 5,82 % échéant en août 2053	350 \$

<sup>1</sup> Les billets de premier rang liés à la durabilité sont assujettis à une cible de performance consistant en une réduction de 35 % de l'intensité des émissions par rapport aux niveaux de 2018 à une date d'observation déterminée, soit le 31 décembre 2030. Si cette cible n'est pas atteinte, le 8 septembre 2031, le taux d'intérêt sera rétabli de manière à correspondre à 5,70 % majoré de 50 points de base.

- 2 Nous avons l'option de racheter les billets à leur valeur nominale un an après leur émission. Se reporter à la note 23 – Gestion des risques et instruments financiers.
- 3 Les billets de premier rang liés à la durabilité sont assujettis à une cible de performance consistant en une réduction de 35 % de l'intensité des émissions par rapport aux niveaux de 2018 à une date d'observation déterminée, soit le 31 décembre 2030. Si cette cible n'est pas atteinte, le 26 novembre 2031, le taux d'intérêt sera rétabli de manière à correspondre à 5,36 % majoré de 50 points de base.
- 4 Pour les dix premières années, les billets sont assortis d'un taux d'intérêt fixe. À la dixième année, le taux d'intérêt sera rajusté de manière à égaler le taux des bons du Trésor des États-Unis à cinq ans majoré de 4,43 %. Après la dixième année, le taux des bons du Trésor des États-Unis sera refixé tous les cinq ans. À la trentième année, le taux d'intérêt sera rajusté de manière à égaler le taux des bons du Trésor des États-Unis à cinq ans majoré de 5,18 %.
- 5 Pour les cinq premières années, les billets portent intérêt à un taux fixe. À la cinquième année, le taux d'intérêt sera rajusté de manière à égaler le taux des bons du Trésor des États-Unis à cinq ans majoré de 3,79 %. À la dixième année, le taux d'intérêt sera établi de manière à égaler le taux des bons du Trésor des États-Unis à cinq ans majoré de 4,04 %. Après la dixième année, le taux des bons du Trésor des États-Unis sera refixé tous les cinq ans. À la vingt-cinquième année, le taux d'intérêt sera rajusté de manière à égaler le taux des bons du Trésor des États-Unis à cinq ans majoré de 4,79 %.
- 6 Pour les dix premières années, les billets sont assortis d'un taux d'intérêt fixe. À la dixième année, le taux d'intérêt sera rajusté de manière à égaler le taux des obligations du Canada à cinq ans majoré de 4,96 %. Après la dixième année, le taux des obligations du Canada sera rajusté tous les cinq ans. À la trentième année, le taux d'intérêt sera rajusté de manière à égaler le taux des obligations du Canada à cinq ans majoré de 5,71 %.
- 7 Pour les cinq premières années, les billets portent intérêt à un taux fixe. À la cinquième année, le taux d'intérêt sera rajusté de manière à égaler le taux des obligations du Canada à cinq ans majoré de 4,30 %. À la dixième année, le taux d'intérêt sera rajusté de manière à égaler le taux des obligations du Canada à cinq ans majoré de 4,55 %. Après la dixième année, le taux des obligations du Canada sera rajusté tous les cinq ans. À la vingt-cinquième année, le taux d'intérêt sera rajusté de manière à égaler le taux des obligations du Canada à cinq ans majoré de 5,30 %.

## REMBOURSEMENT DE TITRES DE CRÉANCE À LONG TERME

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons remboursé les titres de créance à long terme ci-après totalisant 1,4 G\$ et 2,5 G\$ US.

Société	Date de remboursement		Montant du capital
<i>(en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)</i>			
Enbridge Inc.			
	Janvier 2023	Billets à moyen terme à 3,94 %	275 \$
	Février 2023	Billets à taux variable <sup>1</sup>	500 \$ US
	Avril 2023	Billets subordonnés à taux fixe-variable à 6,38 % <sup>2</sup>	600 \$ US
	Juin 2023	Billets à moyen terme à 3,94 %	450 \$
	Octobre 2023	Billets de premier rang à 4,00 %	800 \$ US
	Octobre 2023	Billets de premier rang à 0,55 %	500 \$ US
Enbridge Gas Inc.			
	Juillet 2023	Billets à moyen terme à 6,05 %	100 \$
	Juillet 2023	Billets à moyen terme à 3,79 %	250 \$
Enbridge Pipelines (Southern Lights) L.L.C.			
	Juin et décembre 2023	Billets de premier rang à 3,98 %	80 \$ US
Pipelines Enbridge Inc.			
	Août 2023	Billets à moyen terme à 3,79 %	250 \$
	Novembre 2023	Billets à moyen terme à 6,35 %	100 \$
Enbridge Southern Lights LP			
	Juin 2023	Billets de premier rang à 4,01 %	9 \$
Tri Global Energy, LLC			
	Janvier 2023	Billets de premier rang à 10,00 %	4 \$ US
	Janvier 2023	Billets de premier rang à 14,00 %	9 \$ US

<sup>1</sup> Les billets portent intérêt à un taux égal au taux SOFR majoré de 40 points de base.

<sup>2</sup> Nos billets rachetables d'une durée de cinq ans, dont la date d'échéance initiale était en avril 2078, ont été rachetés à leur valeur nominale.

## CLAUSES RESTRICTIVES

Nos conventions de crédit et d'emprunt à terme comportent les dispositions habituelles relatives aux cas de défaillance et des clauses restrictives standards selon lesquelles un remboursement anticipé ou la résiliation des ententes peut être exigé si nous nous trouvons en défaut de paiement ou ne respectons pas certaines clauses. Au 31 décembre 2023, nous respectons toutes les dispositions et clauses relatives à notre dette.

## ÉCHÉANCES ANNUELLES DES TITRES DE CRÉANCE

Au 31 décembre 2023, nous avons les engagements suivants :

	Total	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Titres de créance – échéances annuelles <sup>1</sup>	80 438	6 067	6 405	5 630	3 377	5 307	53 652

<sup>1</sup> Comprend les débentures, les billets à terme, les billets de trésorerie et les prélèvements sur les facilités de crédit selon leur date d'échéance, et exclut les emprunts à court terme, les escomptes d'émission, les frais d'émission de titres de créance, les obligations découlant de contrats de location-financement et l'ajustement de juste valeur. Selon certaines facilités d'emprunt, nous avons la possibilité de rembourser à notre gré les obligations avant les échéances prévues. Par conséquent, le calendrier réel des remboursements en trésorerie futurs pourrait être très différent de ce qui est présenté ci-dessus.

## CHARGE D'INTÉRÊTS

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Débentures et billets à terme	3 439	2 910	2 806
Billets de trésorerie et prélèvements sur les facilités de crédit	519	388	114
Amortissement de l'ajustement de la juste valeur	(45)	(45)	(50)
Intérêts capitalisés	(101)	(74)	(215)
	<b>3 812</b>	<b>3 179</b>	<b>2 655</b>

## 18. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Nos OMHS ont principalement trait à la mise hors service de pipelines et d'actifs de production d'énergie renouvelable, à des obligations liées aux ententes de droit de passage et à des baux contractuels pour l'utilisation des terrains.

Les taux d'actualisation qui ont servi à évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus se situent dans une fourchette allant de 1,5 % à 9,0 % pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

Le tableau ci-après présente le rapprochement des variations de nos OMHS :

31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Obligations au début de l'exercice	488	502
Passifs pris en charge	1	—
Passifs engagés	—	30
Passifs réglés	(23)	(126)
Changement d'estimation et autres	5	51
Écart de conversion	(6)	24
Charge de désactualisation	28	7
Obligations à la fin de l'exercice	<b>493</b>	<b>488</b>
Présentées comme suit :		
Autres passifs à court terme	136	83
Autres passifs à long terme	357	405
	<b>493</b>	<b>488</b>

## 19. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente de l'information supplémentaire sur les participations ne donnant pas le contrôle présentées dans nos états consolidés de la situation financière.

31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Algonquin Gas Transmission, LLC	384	400
Enbridge Athabasca Midstream Investor Limited Partnership <sup>1</sup>	1 086	1 106
Maritimes & Northeast Pipeline, L.L.C	559	582
Actifs de production d'énergie renouvelable	885	1 302
Maritimes & Northeast Pipeline Limited Partnership	111	117
Autres	4	4
	<b>3 029</b>	<b>3 511</b>

<sup>1</sup> Le 5 octobre 2022, nous avons conclu une transaction avec Aii dans le cadre de laquelle Aii a acquis une participation hors exploitation de 11,6 % dans certains actifs faisant partie de notre réseau régional de sables bitumineux. Se reporter à la note 8 – Acquisitions et cessions.

## 20. CAPITAL-ACTIONS

Notre capital-actions autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées.

### ACTIONS ORDINAIRES

31 décembre	2023		2022		2021	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<i>(en millions de dollars canadiens; nombre d'actions en millions)</i>						
Solde au début de l'exercice	2 025	64 760	2 026	64 799	2 026	64 768
Émission d'actions, déduction faite des frais d'émission	103	4 485	—	—	—	—
Émission d'actions à l'exercice d'options sur actions	—	3	2	53	—	31
Actions émises à l'acquisition d'UAR, déduction faite des impôts	—	12	—	—	—	—
Achats d'actions à leur valeur attribuée <sup>1</sup>	(3)	(80)	(3)	(88)	—	—
Autres	—	—	—	(4)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	<b>2 125</b>	<b>69 180</b>	2 025	64 760	2 026	64 799

<sup>1</sup> Tient compte du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires dans le cadre de notre offre de rachat dans le cours normal des activités.

## ACTIONS PRIVILÉGIÉES

31 décembre	2023		2022		2021	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<i>(en millions de dollars canadiens; nombre d'actions en millions)</i>						
Actions privilégiées, série A	5	125	5	125	5	125
Actions privilégiées, série B	20	500	20	500	18	457
Actions privilégiées, série C <sup>1</sup>	—	—	—	—	2	43
Actions privilégiées, série D	18	450	18	450	18	450
Actions privilégiées, série F	18	454	20	500	20	500
Actions privilégiées, série G <sup>2</sup>	2	46	—	—	—	—
Actions privilégiées, série H	12	291	14	350	14	350
Actions privilégiées, série I <sup>3</sup>	2	59	—	—	—	—
Actions privilégiées, série J <sup>4</sup>	—	—	—	—	8	199
Actions privilégiées, série L	16	411	16	411	16	411
Actions privilégiées, série N	18	450	18	450	18	450
Actions privilégiées, série P	16	400	16	400	16	400
Actions privilégiées, série R	16	400	16	400	16	400
Actions privilégiées, série 1	16	411	16	411	16	411
Actions privilégiées, série 3	24	600	24	600	24	600
Actions privilégiées, série 5	8	206	8	206	8	206
Actions privilégiées, série 7	10	250	10	250	10	250
Actions privilégiées, série 9	11	275	11	275	11	275
Actions privilégiées, série 11	20	500	20	500	20	500
Actions privilégiées, série 13	14	350	14	350	14	350
Actions privilégiées, série 15	11	275	11	275	11	275
Actions privilégiées, série 17 <sup>5</sup>	—	—	—	—	30	750
Actions privilégiées, série 19	20	500	20	500	20	500
Frais d'émission		(135)		(135)		(155)
Solde à la fin de l'exercice		6 818		6 818		7 747

1 Le 1<sup>er</sup> juin 2022, toutes les actions privilégiées de série C en circulation avaient été converties en actions privilégiées de série B.

2 Le 1<sup>er</sup> juin 2023, 1 827 695 actions privilégiées de série F en circulation ont été converties en actions privilégiées de série G.

3 Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, 2 350 602 actions privilégiées de série H en circulation ont été converties en actions privilégiées de série I.

4 Le 1<sup>er</sup> juin 2022, nous avons racheté nos actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif de série J en circulation d'un montant de 200 M\$ US.

5 Le 1<sup>er</sup> mars 2022, nous avons procédé au rachat de nos actions privilégiées rachetables au taux minimal révisé et à dividende cumulatif de série 17 en circulation d'un montant de 750 M\$.

Les caractéristiques de nos actions privilégiées en circulation sont les suivantes :

	Rendement initial	Dividende <sup>1</sup>	Valeur de rachat de base par action <sup>2</sup>	Date d'option de rachat et de conversion <sup>2, 3</sup>	Droit de conversion <sup>3, 4</sup>
<i>(sauf indication contraire, les montants sont en dollars canadiens)</i>					
Actions privilégiées, série A	5,50 %	1,37500 \$	25 \$	—	—
Actions privilégiées, série B	5,20 %	1,30052 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> juin 2027	Série C
Actions privilégiées, série D <sup>5</sup>	5,41 %	1,35300 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> mars 2028	Série E
Actions privilégiées, série F <sup>6</sup>	5,54 %	1,38452 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> juin 2028	Série G
Actions privilégiées, série G <sup>7</sup>	6,96 %	1,90704 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> juin 2028	Série F
Actions privilégiées, série H <sup>8</sup>	6,11 %	1,52800 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> septembre 2028	Série I
Actions privilégiées, série I <sup>9</sup>	7,19 %	1,81004 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> septembre 2028	Série H
Actions privilégiées, série L	5,86 %	1,46448 \$ US	25 \$ US	1 <sup>er</sup> septembre 2027	Série M
Actions privilégiées, série N <sup>10</sup>	6,70 %	1,67400 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> décembre 2028	Série O
Actions privilégiées, série P	4,38 %	1,09476 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> mars 2024	Série Q
Actions privilégiées, série R	4,07 %	1,01825 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> juin 2024	Série S
Actions privilégiées, série 1 <sup>11</sup>	6,70 %	1,67592 \$ US	25 \$ US	1 <sup>er</sup> juin 2028	Série 2
Actions privilégiées, série 3	3,74 %	0,93425 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> septembre 2024	Série 4
Actions privilégiées, série 5	5,38 %	1,34383 \$ US	25 \$ US	1 <sup>er</sup> mars 2024	Série 6
Actions privilégiées, série 7	4,45 %	1,11224 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> mars 2024	Série 8
Actions privilégiées, série 9	4,10 %	1,02424 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> décembre 2024	Série 10
Actions privilégiées, série 11	3,94 %	0,98452 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> mars 2025	Série 12
Actions privilégiées, série 13	3,04 %	0,76076 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> juin 2025	Série 14
Actions privilégiées, série 15	2,98 %	0,74576 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> septembre 2025	Série 16
Actions privilégiées, série 19 <sup>12</sup>	6,21 %	1,55300 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> mars 2028	Série 20

- 1 Le porteur est en droit de recevoir un dividende privilégié trimestriel fixe et cumulatif, tel que déclaré par le conseil d'administration. Sauf pour ce qui est des actions privilégiées de série A, le dividende fixe sera rajusté tous les cinq ans à compter de la date du rachat initial et de l'option de conversion. Les actions privilégiées de séries G et I comportent une caractéristique selon laquelle le taux de dividende est refixé chaque trimestre. Les actions privilégiées de série 19 comportent une caractéristique selon laquelle le dividende fixe, au moment de son rajustement tous les cinq ans, ne pourra être inférieur à 4,90 %. Aucune autre série d'actions privilégiées ne comporte une telle caractéristique.
- 2 Les actions privilégiées de série A peuvent être rachetées en tout temps à notre gré. Pour ce qui est des actions privilégiées des autres séries, nous pouvons, à notre gré, racheter la totalité ou une partie des actions privilégiées en circulation à la valeur de rachat de base par action, majorée des dividendes cumulés et non versés à la date d'option de rachat et tous les cinq ans par la suite.
- 3 Le porteur aura le droit, à certaines conditions, de convertir, à raison de une action pour une, ses actions en actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif d'une série donnée, à la date d'option de conversion et tous les cinq ans par la suite, à un prix d'émission attribué égal à la valeur de rachat de base par action.
- 4 Sauf pour ce qui est des actions privilégiées de série A, après les dates de rachat et de l'option de conversion, les porteurs peuvent choisir de recevoir des dividendes trimestriels cumulatifs à taux variable par action, à un taux égal à 25 \$ x (nombre de jours du trimestre/nombre de jours dans une année) x taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois + 2,4 % (série C), 2,4 % (série E), 2,5 % (série G), 2,1 % (série I), 2,7 % (série O), 2,5 % (série Q), 2,5 % (série S), 2,4 % (série 4), 2,6 % (série 8), 2,7 % (série 10), 2,6 % (série 12), 2,7 % (série 14), 2,7 % (série 16) ou 3,2 % (série 20); ou 25 \$ US x (nombre de jours du trimestre/nombre de jours dans une année) x taux des bons du Trésor du gouvernement des États-Unis à trois mois + 3,2 % (série M), 3,1 % (série 2) ou 2,8 % (série 6).
- 5 Le montant des dividendes par action trimestriels des actions privilégiées de série D a augmenté, passant de 0,27875 \$ à 0,33825 \$ le 1<sup>er</sup> mars 2023, en raison de la refixation du taux de dividende annuel le 1<sup>er</sup> mars 2023.
- 6 Le montant des dividendes par action trimestriels des actions privilégiées de série F a augmenté, passant de 0,29306 \$ à 0,34613 \$ le 1<sup>er</sup> juin 2023, en raison de la refixation du taux de dividende annuel le 1<sup>er</sup> juin 2023.
- 7 Le 1<sup>er</sup> juin 2023, 1 827 695 actions privilégiées de série F en circulation ont été converties en actions privilégiées de série G. Le montant des dividendes par action trimestriels des actions privilégiées de série G a augmenté, passant de 0,47245 \$ à 0,47676 \$ le 1<sup>er</sup> décembre 2023, en raison de la refixation du taux de dividende chaque trimestre.
- 8 Le dividende trimestriel par action versé sur les actions privilégiées de série H a augmenté, passant de 0,27350 \$ à 0,38200 \$ le 1<sup>er</sup> septembre 2023, en raison de la refixation du taux de dividende annuel le 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- 9 Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, 2 350 602 actions privilégiées de série H en circulation ont été converties en actions privilégiées de série I. Le montant des dividendes par action trimestriels des actions privilégiées de série I a augmenté, passant de 0,44814 \$ à 0,45251 \$ le 1<sup>er</sup> décembre 2023, en raison de la refixation du taux de dividende chaque trimestre après la date d'émission.
- 10 Le montant des dividendes par action trimestriels des actions privilégiées de série N a augmenté, passant de 0,31788 \$ à 0,41850 \$ le 1<sup>er</sup> décembre 2023, en raison de la refixation du taux de dividende annuel le 1<sup>er</sup> décembre 2023.
- 11 Le montant des dividendes par action trimestriels des actions privilégiées de série 1 a augmenté, passant de 0,37182 \$ US à 0,41898 \$ US le 1<sup>er</sup> juin 2023, en raison de la refixation du taux de dividende annuel le 1<sup>er</sup> juin 2023.
- 12 Le montant des dividendes par action trimestriels des actions privilégiées de série 19 a augmenté, passant de 0,30625 \$ à 0,38825 \$ le 1<sup>er</sup> mars 2023, en raison de la refixation du taux de dividende annuel le 1<sup>er</sup> mars 2023.

## RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES

Nous offrons un régime de droits des actionnaires visant à encourager le traitement juste et équitable de ces derniers dans le contexte d'une offre publique d'achat éventuelle. Les droits émis en vertu du régime peuvent être exercés lorsqu'une personne ou une partie qui lui est liée acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus de nos actions ordinaires en circulation sans se conformer à certaines dispositions du régime de droits ou sans l'approbation de notre conseil d'administration. S'il y a acquisition, chaque porteur de droits, à l'exception de la personne qui fait l'acquisition et des parties qui lui sont liées, aura le droit d'acheter nos actions ordinaires avec escompte de 50 % par rapport au prix coté sur le marché à cette date.

## 21. RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS ET D'UNITÉS D'ACTIONS

Nous offrons trois principaux types d'instruments dans le cadre de notre régime de rémunération incitative à long terme (le « régime »), soit les OAAI, les UAFR et les UAR. La charge de rémunération à base d'actions comptabilisée pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 a respectivement totalisé 154 M\$, 260 M\$ et 157 M\$. Le nombre d'actions ordinaires autorisées à des fins d'attributions réglées en actions dans le cadre du régime s'est établi à 181 millions aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

### OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS INCITATIVES

Nous attribuons à certains employés clés des OAAI visant l'achat d'actions ordinaires et pouvant être exercées au prix coté sur le marché à la date d'attribution. Les droits rattachés aux OAAI s'acquièrent en tranches annuelles égales sur quatre ans et les options échoient dix ans après leur date d'attribution.

<b>31 décembre 2023</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>	<b>Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)</b>	<b>Valeur intrinsèque totale</b>
<i>(nombre d'options en milliers; prix d'exercice moyen pondéré en dollars canadiens; valeur intrinsèque en millions de dollars canadiens)</i>				
Options en cours au début de l'exercice	27 624	48,46		
Options attribuées	3 053	53,11		
Options exercées <sup>1</sup>	(648)	45,70		
Options annulées ou échues	(1 300)	53,84		
Options en cours à la fin de l'exercice	28 729	50,79	5,3	45
Options acquises à la fin de l'exercice <sup>2</sup>	20 235	50,64	4,1	36

1 La valeur intrinsèque totale des OAAI exercées au cours des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 s'est respectivement élevée à 2 M\$, à 66 M\$ et à 24 M\$, et la trésorerie reçue à l'exercice d'options a respectivement atteint néant, 3 M\$ et 2 M\$.

2 La juste valeur totale des OAAI acquises au cours des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 s'est respectivement élevée à 20 M\$, à 21 M\$ et à 25 M\$.

Les hypothèses moyennes pondérées qui ont servi à établir la juste valeur des OAAI attribuées au moyen du modèle de Black-Scholes-Merton sont présentées dans le tableau suivant.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
Juste valeur, par option (en dollars canadiens) <sup>1</sup>	6,05	5,07	4,10
Hypothèses servant à l'évaluation			
Durée prévue des options (en années) <sup>2</sup>	6	6	6
Volatilité prévue <sup>3</sup>	22,2 %	21,9 %	25,5 %
Taux de rendement prévu de l'action <sup>4</sup>	6,7 %	6,5 %	7,6 %
Taux d'intérêt sans risque <sup>5</sup>	3,5 %	1,8 %	0,7 %

1 Les options attribuées aux employés aux États-Unis sont liées aux cours à la Bourse de New York. La valeur des options et les hypothèses indiquées se fondent sur la moyenne pondérée des options attribuées aux États-Unis et de celles attribuées au Canada. Pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, la juste valeur par option s'est établie respectivement à 5,38 \$, à 4,78 \$ et à 3,91 \$ pour les employés au Canada et à 5,23 \$ US, à 4,62 \$ US et à 3,65 \$ US pour les employés aux États-Unis.

2 La durée prévue de l'option est de six ans en fonction de l'expérience passée relativement à l'exercice d'options et de cinq ans pour les employés admissibles à la retraite.

3 La volatilité prévue est établie d'après la volatilité quotidienne historique du cours de l'action et d'après la volatilité implicite et observable de la valeur des options d'achat peu avant la date d'attribution.

4 Le rendement prévu de l'action correspond au dividende annuel courant à la date d'attribution divisé par le cours de l'action en vigueur.

5 Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada et sur le rendement des bons du Trésor des États-Unis.

La charge de rémunération inscrite à l'égard des OAAI pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 s'est établie, respectivement, à 18 M\$, à 15 M\$ et à 16 M\$. Au 31 décembre 2023, la charge de rémunération non comptabilisée relative aux droits encore non acquis aux termes du régime OAAI s'établissait à 11 M\$. Cette charge devrait être intégralement comptabilisée sur une période moyenne pondérée d'une durée estimative de deux ans.

## UNITÉS D' ACTIONS FONDÉES SUR LE RENDEMENT

Les UAFR sont attribuées à certains employés jouant un rôle clé sous forme d'attributions au comptant versées au terme d'un cycle de rendement de trois ans. Les attributions sont calculées en multipliant le nombre d'unités en circulation à la fin de la période de rendement par le cours moyen pondéré des actions d'Enbridge pendant les 20 jours précédant l'échéance de l'attribution ainsi que par un coefficient de rendement. Le coefficient de rendement se situe entre zéro, si notre rendement est inférieur aux cibles, et un maximum de 2,0, si notre rendement se situe dans la fourchette de cibles la plus élevée. Le coefficient de rendement est déterminé au moyen du calcul du rang centile du rendement total pour les actionnaires par rapport à un groupe de sociétés précis et selon nos flux de trésorerie distribuables par action, ajustés pour tenir compte de facteurs inhabituels, peu fréquents ou hors exploitation, par rapport aux cibles établies au moment de l'attribution. Depuis le début de 2023, le coefficient de rendement comprend également une composante fondée sur la réduction des gaz à effet de serre. Pour calculer la charge de l'exercice 2023, un coefficient a été utilisé pour déterminer les attributions aux termes du régime UAFR, soit 1,0 pour les UAFR de 2023, 1,25 pour les UAFR de 2022 et 1,25 pour les UAFR de 2021.

	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)	Valeur intrinsèque totale
<b>31 décembre 2023</b>			
(nombre d'unités en milliers; valeur intrinsèque en millions de dollars canadiens)			
Unités en circulation au début de l'exercice	3 249		
Unités attribuées	2 128		
Unités annulées	(214)		
Unités arrivées à échéance <sup>1</sup>	(2 218)		
Réinvestissement de dividendes	235		
Unités en circulation à la fin de l'exercice	3 180	1,1	175

1 Le montant total payé pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 au titre des UAFR s'est élevé, respectivement, à 123 M\$, à 90 M\$ et à 70 M\$.

La charge de rémunération inscrite au titre des UAFR pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 s'est établie, respectivement, à 59 M\$, à 169 M\$ et à 56 M\$. Au 31 décembre 2023, la charge de rémunération non comptabilisée liée aux UAFR non encore acquises s'établissait à 54 M\$. Cette charge devrait être entièrement comptabilisée sur une période moyenne pondérée d'une durée estimative de deux ans.

### UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES

Nos employés peuvent également se voir accorder des UAR réglées en trésorerie ou en actions. Les UAR réglées en trésorerie sont versées à certains de employés jouant un rôle clé et deviennent acquises en tranches égales au premier, au deuxième et au troisième anniversaires de la date d'attribution. Les attributions réglées en actions sont remises à des membres de la haute direction non dirigeants et elles deviennent acquises au terme d'une période de trois ans. Depuis 2023, des unités réglées en actions échéant au premier, au deuxième et au troisième anniversaires de leur date d'attribution sont attribuées à des employés ne faisant pas partie de la haute direction. Les détenteurs d'UAR reçoivent un montant en espèces ou des actions correspondant au cours moyen pondéré des actions d'Enbridge pendant les 20 jours précédant l'échéance de l'attribution, multiplié par le nombre d'unités en circulation à la date d'échéance.

	Nombre	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution <sup>2</sup>	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)	Valeur intrinsèque totale
<b>31 décembre 2023</b>				
<i>(nombre d'unités en milliers; valeur intrinsèque en millions de dollars canadiens)</i>				
Unités en circulation au début de l'exercice	3 565	49,64		
Unités attribuées	1 373	52,05		
Unités annulées	(246)	52,06		
Unités arrivées à échéance <sup>1</sup>	(1 401)	51,05		
Réinvestissement de dividendes	280	50,88		
<b>Unités en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>3 571</b>	<b>50,69</b>	<b>0,9</b>	<b>172</b>

<sup>1</sup> Le montant total payé au cours des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 au titre des UAR s'est élevé, respectivement, à 56 M\$, à 32 M\$ et à 72 M\$.

<sup>2</sup> La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution ne comprend pas les unités réglées en espèces.

La charge de rémunération inscrite à l'égard des UAR pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 s'est établie, respectivement, à 77 M\$, à 76 M\$ et à 85 M\$. Au 31 décembre 2023, la charge de rémunération non comptabilisée relative à l'attribution d'UAR encore non acquises s'établissait à 60 M\$. Cette charge devrait être intégralement comptabilisée sur une période moyenne pondérée d'environ deux ans.

## 22. COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les tableaux qui suivent présentent les variations du cumul des autres éléments du résultat global attribuables à nos porteurs d'actions ordinaires pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 :

	Couvertures de flux de trésorerie	Composantes des couvertures de juste valeur non prises en compte	Couvertures d'investis- sement net	Écart de conversion cumulatif	Satellites	Ajustement au titre des prestations de retraite et des ACR	Total
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	121	(35)	(1 137)	4 348	5	218	3 520
Autres éléments du résultat global conservés dans le cumul des autres éléments du résultat global	232	62	409	(1 695)	6	(158)	(1 144)
Autres éléments du résultat global reclassés dans le bénéfice							
Contrats de taux d'intérêt <sup>1</sup>	28	—	—	—	—	—	28
Contrats de change <sup>2</sup>	—	(47)	—	—	—	—	(47)
Amortissement du gain actuariel au titre des prestations de retraite et des ACR <sup>3</sup>	—	—	—	—	—	(24)	(24)
	260	15	409	(1 695)	6	(182)	(1 187)
Incidence fiscale							
Impôts sur les bénéfices des montants conservés dans le cumul des autres éléments du résultat global	(47)	(14)	—	—	—	28	(33)
Impôts sur les bénéfices des montants reclassés dans le bénéfice	(14)	11	—	—	—	6	3
	(61)	(3)	—	—	—	34	(30)
Solde au 31 décembre 2023	320	(23)	(728)	2 653	11	70	2 303

	Couvertures de flux de trésorerie	Composantes des couvertures de juste valeur non prises en compte	Couvertures d'investis- sement net	Écart de conversion cumulatif	Satellites	Ajustement au titre des prestations de retraite et des ACR	Total
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	(897)	—	(166)	56	(5)	(84)	(1 096)
Autres éléments du résultat global conservés dans le cumul des autres éléments du résultat global	1 125	(35)	(971)	4 292	(6)	411	4 816
Autres éléments du résultat global reclassés dans le bénéfice							
Contrats de taux d'intérêt <sup>1</sup>	186	—	—	—	—	—	186
Contrats de change <sup>2</sup>	(4)	—	—	—	—	—	(4)
Autres contrats <sup>4</sup>	4	—	—	—	—	—	4
Amortissement du gain actuariel au titre des prestations de retraite et des ACR <sup>3</sup>	—	—	—	—	—	(14)	(14)
Autres	—	—	—	—	16	—	16
	1 311	(35)	(971)	4 292	10	397	5 004
Incidence fiscale							
Impôts sur les bénéfices des montants conservés dans le cumul des autres éléments du résultat global	(250)	—	—	—	—	(99)	(349)
Impôts sur les bénéfices des montants reclassés dans le bénéfice	(43)	—	—	—	—	4	(39)
	(293)	—	—	—	—	(95)	(388)
Solde au 31 décembre 2022	121	(35)	(1 137)	4 348	5	218	3 520

	Couvertures de flux de trésorerie	Composantes des couvertures de juste valeur non prises en compte	Couvertures d'investis- sement net	Écart de conversion cumulatif	Satellites	Ajustement au titre des prestations de retraite et des ACR	Total
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	(1 326)	5	(215)	568	66	(499)	(1 401)
Autres éléments du résultat global conservés dans le cumul des autres éléments du résultat global	238	(5)	49	(492)	(12)	520	298
Autres éléments du résultat global reclassés dans le bénéfice							
Contrats de taux d'intérêt <sup>1</sup>	296	—	—	—	—	—	296
Contrats sur marchandises <sup>5</sup>	1	—	—	—	—	—	1
Contrats de change <sup>2</sup>	5	—	—	—	—	—	5
Autres contrats <sup>4</sup>	2	—	—	—	—	—	2
Cession d'une participation dans un satellite	—	—	—	—	(66)	—	(66)
Amortissement de la perte actuarielle au titre des prestations de retraite et des ACR et des coûts des services passés <sup>3</sup>	—	—	—	—	—	28	28
Autres	17	—	—	(20)	3	—	—
	559	(5)	49	(512)	(75)	548	564
Incidence fiscale							
Impôts sur les bénéfices des montants conservés dans le cumul des autres éléments du résultat global	(61)	—	—	—	—	(126)	(187)
Impôts sur les bénéfices des montants reclassés dans le bénéfice	(69)	—	—	—	4	(7)	(72)
	(130)	—	—	—	4	(133)	(259)
Solde au 31 décembre 2021	(897)	—	(166)	56	(5)	(84)	(1 096)

1 Montant comptabilisé au poste « Charge d'intérêts » aux états consolidés des résultats.

2 Montant comptabilisé au poste « Transport et autres services » dans les produits et au poste « Autres produits (charges) » aux états consolidés des résultats.

3 Ces composantes sont comprises dans le calcul des (crédits) coûts nets relatifs aux prestations et sont comptabilisées au poste « Autres produits (charges) » aux états consolidés des résultats.

4 Montant comptabilisé au poste « Exploitation et administration » dans les charges aux états consolidés des résultats.

5 Montant comptabilisé aux postes « Transport et autres services » et « Ventes de marchandises » dans les produits et aux postes « Coûts des marchandises » et « Exploitation et administration » dans les charges aux états consolidés des résultats.

## 23. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### RISQUE DE MARCHÉ

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt, du prix des marchandises et du cours de nos actions (collectivement, le « risque de marché ») ont une incidence sur notre bénéfice, nos flux de trésorerie et les autres éléments de notre résultat global. Des politiques, processus et systèmes de gestion des risques officiels ont été élaborés pour réduire ces risques.

Les types de risques de marché auxquels nous sommes exposés et les instruments de gestion des risques utilisés pour les réduire sont résumés ci-après. Pour gérer les risques précités, nous avons recours à une combinaison d'instruments dérivés admissibles et non admissibles.

### Risque de change

Nous générons des produits, engageons des dépenses et détenons un certain nombre de placements et de filiales dont les comptes sont libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Par conséquent, notre bénéfice, nos flux de trésorerie et les autres éléments de notre résultat global sont exposés aux fluctuations découlant de la variabilité des taux de change.

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour couvrir le bénéfice libellé en devises. Nous avons recours à une combinaison d'instruments dérivés admissibles et non admissibles pour couvrir les produits et les charges libellés en devises prévus ainsi que pour gérer la variabilité des flux de trésorerie. Nous couvrons certains investissements nets pour les placements et les filiales libellés en dollars américains en ayant recours à des contrats de change dérivés et des titres de créance libellés en dollars américains.

Il n'y a aucun risque de change inhérent au cadre de l'ETC selon l'ETRP. Par conséquent, notre programme de couverture du risque de change lié au réseau principal au Canada n'est plus nécessaire, et les dérivés connexes ont été résiliés au cours du premier trimestre de 2023, ce qui a donné lieu à une perte réalisée de 638 M\$.

### **Risque de taux d'intérêt**

Notre bénéfice, nos flux de trésorerie et les autres éléments de notre résultat global sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme en raison de l'ajustement périodique des taux d'intérêt sur notre dette à taux variable, soit essentiellement nos billets de trésorerie. Nous surveillons la composition de notre portefeuille de titres de créance à taux fixe et à taux variable pour garder les titres de créance à taux variable consolidés dans la fourchette établie dans la politique approuvée par le conseil d'administration, à savoir, des titres de créance à taux variable représentant au maximum 30 % du total de la dette en cours. Nous avons essentiellement recours à des instruments dérivés admissibles pour gérer le risque de taux d'intérêt. Pour nous prémunir contre l'effet des fluctuations éventuelles des taux d'intérêt, nous avons recours à des swaps taux fixe-taux variable. Nous avons mis en place un programme de couverture qui nous permet d'atténuer l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt à court terme sur notre charge d'intérêts, à l'aide de swaps taux variable-fixe et de tunnels à prime zéro. Ces swaps portent intérêt à un taux fixe moyen de 4,1 %.

Le 8 mars 2023, nous avons émis des billets à taux fixe de trois ans de 700 M\$ US qui nous confèrent un droit de rachat à la valeur nominale au terme de la première année. Un swap à taux fixe-variable résiliable correspondant a été exécuté; il donne à la contrepartie au swap le droit similaire d'annuler le swap au terme de la première année. Ce swap est assorti d'un taux fixe de 6,0 %.

Nos flux de trésorerie et notre bénéfice sont également exposés aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme en raison des titres de créance à taux fixe que nous émettons. Nous pouvons recourir à des swaps sur taux d'intérêt différés pour nous prémunir contre l'effet des fluctuations éventuelles des taux d'intérêt. Nous avons instauré un programme comprenant certaines de nos filiales afin d'atténuer notre exposition à la volatilité des taux d'intérêt à long terme sur les émissions de titres de créance prévues au moyen de swaps taux variable-taux fixe au taux moyen de 3,5 %.

### **Risque lié au prix des marchandises**

Notre bénéfice, nos flux de trésorerie et les autres éléments de notre résultat global sont exposés aux variations du prix des marchandises en raison de nos participations dans certains actifs et placements et des activités que réalisent nos filiales des Services énergétiques. Ces marchandises comprennent le gaz naturel, le pétrole brut, l'électricité et les LGN. Nous avons recours à des instruments dérivés financiers et physiques pour fixer une partie de la valeur des positions à prix variable résultant d'opérations physiques visant ces marchandises. Nous avons essentiellement recours à des instruments dérivés non admissibles pour gérer le risque lié au prix des marchandises.

### **Risque sur le cours des actions**

Le risque sur le cours des actions est le risque de voir les résultats fluctuer par suite de variations du cours de notre action. Nous sommes exposés au risque lié au cours de notre action ordinaire du fait de l'attribution de diverses formes de rémunération à base d'actions, ce qui influe sur les résultats en raison de la réévaluation des unités en circulation à chaque période. Nous avons recours à des dérivés sur actions pour gérer la volatilité des résultats découlant d'une forme de rémunération à base d'actions, les UAR. Nous utilisons une combinaison d'instruments dérivés admissibles et non admissibles pour gérer le risque sur le cours des actions.

## TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Nous avons généralement pour politique de conclure des contrats distincts de l'International Swaps and Derivatives Association, Inc. (« ISDA ») ou des contrats sur dérivés similaires avec la majorité de nos contreparties sur dérivés financiers. Ces contrats prévoient le règlement net d'instruments dérivés en cours avec certaines contreparties en cas de faillite ou d'autres incidents de crédit graves, et réduisent donc notre exposition au risque de défaillance sur des positions en cours sur des actifs dérivés financiers avec les contreparties dans ces situations particulières.

Le tableau ci-après présente la valeur comptable de nos instruments dérivés et les postes des états consolidés de la situation financière où ils sont comptabilisés ainsi que le montant maximal du règlement qui pourrait être reçu advenant les circonstances particulières décrites ci-dessus. Tous les chiffres sont présentés en montants bruts dans les états consolidés de la situation financière.

	Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments dérivés utilisés comme couvertures de juste valeur	Instruments dérivés non admissibles	Total brut des instruments dérivés tel qu'il est présenté	Montants disponibles à des fins de compensation	Total net des instruments dérivés
<b>31 décembre 2023</b>						
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						
<b>Autres actifs à court terme</b>						
Contrats de change	—	41	98	139	(32)	107
Contrats de taux d'intérêt	31	—	34	65	(32)	33
Contrats sur marchandises	—	—	418	418	(270)	148
Autres contrats	—	—	1	1	(1)	—
	<b>31</b>	<b>41</b>	<b>551</b>	<b>623</b>	<b>(335)</b>	<b>288</b>
<b>Montants reportés et autres actifs</b>						
Contrats de change	—	16	319	335	(122)	213
Contrats de taux d'intérêt	51	—	2	53	(21)	32
Contrats sur marchandises	—	—	75	75	(41)	34
	<b>51</b>	<b>16</b>	<b>396</b>	<b>463</b>	<b>(184)</b>	<b>279</b>
<b>Autres passifs à court terme</b>						
Contrats de change	—	(44)	(84)	(128)	32	(96)
Contrats de taux d'intérêt	(183)	—	(3)	(186)	32	(154)
Contrats sur marchandises	(11)	—	(412)	(423)	270	(153)
Autres contrats	—	—	(1)	(1)	1	—
	<b>(194)</b>	<b>(44)</b>	<b>(500)</b>	<b>(738)</b>	<b>335</b>	<b>(403)</b>
<b>Autres passifs à long terme</b>						
Contrats de change	—	(17)	(481)	(498)	122	(376)
Contrats de taux d'intérêt	(3)	—	(85)	(88)	21	(67)
Contrats sur marchandises	(7)	—	(159)	(166)	41	(125)
	<b>(10)</b>	<b>(17)</b>	<b>(725)</b>	<b>(752)</b>	<b>184</b>	<b>(568)</b>
<b>Total des passifs dérivés, montant net</b>						
Contrats de change	—	(4)	(148)	(152)	—	(152)
Contrats de taux d'intérêt	(104)	—	(52)	(156)	—	(156)
Contrats sur marchandises	(18)	—	(78)	(96)	—	(96)
Autres contrats	—	—	—	—	—	—
	<b>(122)</b>	<b>(4)</b>	<b>(278)</b>	<b>(404)</b>	<b>—</b>	<b>(404)</b>

31 décembre 2022	Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments dérivés utilisés comme couvertures de juste valeur	Instruments dérivés non admissibles	Total brut des instruments dérivés tel qu'il est présenté	Montants disponibles à des fins de compensation	Total net des instruments dérivés
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						
<b>Autres actifs à court terme</b>						
Contrats de change	—	—	46	46	(41)	5
Contrats de taux d'intérêt	649	—	11	660	—	660
Contrats sur marchandises	—	—	302	302	(182)	120
Autres contrats	—	—	7	7	—	7
	649	—	366	1 015	(223)	792
<b>Montants reportés et autres actifs</b>						
Contrats de change	—	156	153	309	(138)	171
Contrats de taux d'intérêt	254	—	—	254	—	254
Contrats sur marchandises	—	—	61	61	(25)	36
Autres contrats	1	—	2	3	—	3
	255	156	216	627	(163)	464
<b>Autres passifs à court terme</b>						
Contrats de change	—	(42)	(524)	(566)	41	(525)
Contrats sur marchandises	(48)	—	(284)	(332)	182	(150)
	(48)	(42)	(808)	(898)	223	(675)
<b>Autres passifs à long terme</b>						
Contrats de change	—	—	(1 116)	(1 116)	138	(978)
Contrats de taux d'intérêt	(3)	—	(1)	(4)	—	(4)
Contrats sur marchandises	(37)	—	(133)	(170)	25	(145)
	(40)	—	(1 250)	(1 290)	163	(1 127)
<b>Total des actifs (passifs) dérivés, montant net</b>						
Contrats de change	—	114	(1 441)	(1 327)	—	(1 327)
Contrats de taux d'intérêt	900	—	10	910	—	910
Contrats sur marchandises	(85)	—	(54)	(139)	—	(139)
Autres contrats	1	—	9	10	—	10
	816	114	(1 476)	(546)	—	(546)

Le tableau suivant présente les échéances et le montant nominal ou la quantité théorique visés par nos instruments dérivés.

Aux 31 décembre	2023					2022		
	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite	Total	Total
Contrats de change – contrats à terme en dollars américains – achat <i>(en millions de dollars américains)</i>	1 360	500	—	—	—	—	1 860	2 155
Contrats de change – contrats à terme en dollars américains – vente <i>(en millions de dollars américains)</i>	6 582	5 327	4 697	4 091	3 162	888	24 747	27 610
Contrats de change – contrats à terme en livres sterling – vente <i>(en millions de livres sterling)</i>	30	30	28	32	—	—	120	149
Contrats de change – contrats à terme en euros – vente <i>(en millions d'euros)</i>	141	126	121	81	67	195	731	697
Contrats de change – contrats à terme en yens – achat <i>(en millions de yens)</i>	—	84 800	—	—	—	—	84 800	84 800
Contrats de taux d'intérêt – taux fixe à payer à court terme <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	5 903	1 881	1 122	74	25	13	9 018	9 356
Contrats de taux d'intérêt – taux fixe à recevoir sur la dette à court terme <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	918	923	174	—	—	—	2 015	—
Contrats de taux d'intérêt – taux fixe à payer à long terme <i>(en millions de dollars canadiens)<sup>1</sup></i>	4 582	580	—	—	—	—	5 162	7 851
Contrats de taux d'intérêt – tunnel à prime zéro <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	—	1 098	41	—	—	—	1 139	—
Contrats sur actions <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	34	13	—	—	—	—	47	80
Contrats sur marchandises – gaz naturel <i>(en milliards de pieds cubes)</i>	31	32	13	10	—	—	86	93
Contrats sur marchandises – pétrole brut <i>(en millions de barils)</i>	6	—	—	—	—	—	6	16
Contrats sur marchandises – électricité <i>(en mégawattheures (« MWh »))</i>	49	(14)	(26)	(53)	(57)	(30)	(22) <sup>2</sup>	(14) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Correspond au montant nominal des émissions de titres de créance à long terme couverts.

<sup>2</sup> La colonne « Total » correspond à la moyenne des achats nets (ventes nettes) d'électricité.

### Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

Le tableau ci-dessous présente les instruments dérivés de change qui sont conçus et admissibles comme couvertures de juste valeur, le gain ou la perte réalisé ou latent sur le dérivé étant inscrit au poste « Autres produits (charges) » et au poste « Charge d'intérêts » aux états consolidés des résultats. La perte ou le gain compensatoire sur l'élément couvert attribuable au risque couvert est inscrit au poste « Autres produits (charges) » aux états consolidés des résultats. Toute composante exclue est comptabilisée aux états consolidés du résultat global.

Exercices clos les 31 décembre <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2023	2022
Gain (perte) latent sur dérivé	(132)	262
Gain (perte) latent sur élément couvert	131	(254)
Perte réalisée sur dérivé	(47)	(110)
Gain réalisé sur élément couvert	—	85

## Incidence des instruments dérivés sur les états des résultats et du résultat global

Le tableau qui suit présente l'incidence avant impôts des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures de juste valeur sur notre résultat net et notre résultat global consolidés.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Montant des gains (pertes) latents comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change	—	3	(29)
Contrats de taux d'intérêt	201	1 151	252
Contrats sur marchandises	68	(53)	(28)
Autres contrats	(2)	(4)	1
Couvertures de juste valeur			
Contrats de change	15	(35)	(5)
	<b>282</b>	<b>1 062</b>	<b>191</b>
Montant des pertes reclassées du cumul des autres éléments du résultat global au bénéfice			
Contrats de change <sup>1</sup>	—	13	5
Contrats de taux d'intérêt <sup>2</sup>	28	186	296
Contrats sur marchandises <sup>3</sup>	—	—	1
Autres contrats <sup>3</sup>	—	4	2
	<b>28</b>	<b>203</b>	<b>304</b>

1 Comptabilisés au poste « Transport et autres services » dans les produits et au poste « Autres produits (charges) » aux états consolidés des résultats.

2 Comptabilisés au poste « Charge d'intérêts » aux états consolidés des résultats.

3 Comptabilisés au poste « Exploitation et administration » dans les charges aux états consolidés des résultats.

Nous estimons qu'une perte de 18 M\$ comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global résultant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassée au résultat dans les 12 prochains mois. Les montants réels reclassés au résultat dépendront des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises en vigueur au moment où les contrats dérivés en cours viendront à échéance. Au 31 décembre 2023, la durée maximale des couvertures de flux de trésorerie était de 2 ans pour toutes les opérations qui étaient prévues.

## Dérivés non admissibles

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents liés aux variations de la juste valeur des dérivés non admissibles de la société.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Contrats de change <sup>1</sup>	1 292	(1 344)	92
Contrats de taux d'intérêt <sup>2</sup>	(63)	10	2
Contrats sur marchandises <sup>3</sup>	(41)	50	71
Autres contrats <sup>4</sup>	(8)	4	8
Total des gains (pertes) latents liés à la variation de la juste valeur des dérivés, montant net	<b>1 180</b>	<b>(1 280)</b>	<b>173</b>

1 Pour les exercices indiqués, comptabilisés au poste « Transport et autres services » dans les produits (gain de 645 M\$ en 2023; perte de 238 M\$ en 2022; gain de 98 M\$ en 2021) et au poste « Autres produits (charges) » (gain de 647 M\$ en 2023; perte de 1 106 M\$ en 2022; perte de 6 M\$ en 2021) aux états consolidés des résultats.

2 Comptabilisé comme une augmentation imputée au poste « Charge d'intérêts » aux états consolidés des résultats.

3 Pour les exercices indiqués, comptabilisés au poste « Transport et autres services » dans les produits (perte de 35 M\$ en 2023; gains de 13 M\$ en 2022; gain de 9 M\$ en 2021), au poste « Ventes de marchandises » (gain de 153 M\$ en 2023; gain de 89 M\$ en 2022; gain de 160 M\$ en 2021), au poste « Coûts des marchandises » (perte de 94 M\$ en 2023; perte de 102 M\$ en 2022; perte de 105 M\$ en 2021) et au poste « Exploitation et administration » dans les charges (perte de 65 M\$ en 2023; gain de 50 M\$ en 2022; gain de 7 M\$ en 2021) aux états consolidés des résultats.

4 Comptabilisé au poste « Exploitation et administration » dans les charges aux états consolidés des résultats.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité représente le risque que nous ne puissions honorer nos obligations financières, y compris les engagements et les garanties, lorsque celles-ci deviennent exigibles. Afin d'atténuer ce risque, nous prévoyons nos besoins en trésorerie pour une période de 12 mois afin de déterminer si nous disposerons des fonds nécessaires et conservons des liquidités disponibles substantielles aux termes de nos marges de crédit bancaire engagées pour parer aux éventualités. Nos principales sources de liquidités et de financement sont les fonds provenant de l'exploitation, l'émission de billets de trésorerie et les prélèvements effectués sur les facilités de crédit engagées, ainsi que la dette à long terme, qui comprend des débetures et des billets à moyen terme. Notre prospectus préalable de base maintenu auprès des autorités en valeurs mobilières nous permet, sous réserve des conditions du marché, d'accéder rapidement aux marchés boursiers canadiens ou américains. De plus, nous nous assurons de disposer de liquidités suffisantes en obtenant auprès d'un groupe diversifié de banques et d'institutions des facilités de crédit engagées qui nous permettent de répondre à tous nos besoins prévus pendant environ un an sans recourir aux marchés financiers. Nous respectons toutes les modalités de nos ententes de facilités de crédit engagées et de nos conventions d'emprunts à terme au 31 décembre 2023. Par conséquent, nous avons accès à toutes nos facilités de crédit, et les banques sont tenues de nous accorder du financement aux termes de celles-ci. Nous avons également identifié d'autres options de financement par emprunt ou par capitaux propres, notamment la réactivation de notre régime de réinvestissement des dividendes et de rachat d'actions ou l'émission d'actions au cours du marché.

## RISQUE DE CRÉDIT

Conclure des instruments dérivés peut également donner lieu à un risque de crédit. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles. Pour atténuer ce risque, nous concluons des opérations de gestion des risques principalement avec des institutions dont la notation de crédit est élevée. Le risque de crédit lié aux contreparties à des dérivés est géré au moyen du maintien et de la surveillance de limites de crédit et d'exigences contractuelles, de conventions de compensation et du suivi constant du risque des contreparties à l'aide de services de notation de crédit externes et d'autres outils analytiques.

Nous avons en cours, à l'égard des instruments dérivés, des concentrations du risque de crédit ainsi qu'une exposition à ce risque auprès des institutions suivantes.

31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Institutions financières au Canada	457	644
Institutions financières aux États-Unis	252	277
Institutions financières en Europe	107	334
Institutions financières en Asie	121	224
Autres <sup>1</sup>	125	105
	<b>1 062</b>	<b>1 584</b>

<sup>1</sup> Le poste « Autres » comprend les chambres de compensation de marchandises et les contreparties physiques pour le gaz naturel et le pétrole brut.

Au 31 décembre 2023, nous n'avons fourni aucune lettre de crédit tenant lieu de garantie en trésorerie à nos contreparties aux termes de contrats de l'ISDA. Nous ne détenons aucune garantie en trésorerie à l'égard d'expositions à des actifs dérivés aux 31 décembre 2023 et 2022.

Les soldes bruts des dérivés ont été présentés sans tenir compte de l'incidence des garanties consenties. Les actifs dérivés sont ajustés au titre du risque de non-exécution de nos contreparties selon les écarts de leurs swaps sur défaillance et sont reflétés à la juste valeur. Pour les passifs dérivés, le risque de non-exécution est pris en considération dans le cadre de l'évaluation.

Le risque de crédit découle aussi des comptes clients et des autres effets à recevoir à long terme. Ce risque est atténué au moyen de limites de crédit et d'exigences contractuelles, d'évaluations de la notation et de conventions de compensation. Au sein d'Enbridge Gas, le risque de crédit est atténué par le fait que cette entreprise de services publics compte une clientèle nombreuse et diversifiée, et qu'elle peut recouvrer un montant estimatif des pertes de crédit attendues par la voie de la tarification. Nous surveillons activement la vigueur financière d'importants clients industriels. Dans certains cas, nous obtenons des garanties supplémentaires afin de réduire le risque de défaut sur créances. En règle générale, nous utilisons une matrice qui tient compte de l'historique des pertes de crédit selon l'ancienneté des comptes débiteurs, après ajustement pour tenir compte de toute information prospective et des attentes de la direction, afin d'évaluer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances. Le risque de crédit maximal lié aux actifs financiers non dérivés correspond à leur valeur comptable.

### **ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR**

Nos actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente comprennent les instruments dérivés et d'autres instruments financiers. Nous fournissons également des informations sur la juste valeur d'autres instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur. La juste valeur des instruments financiers reflète les meilleures estimations de la valeur de marché établies par nous d'après des modèles ou techniques d'évaluation généralement reconnus et les prix et taux du marché observables. Lorsque ces valeurs ne sont pas disponibles, nous avons recours à l'analyse des flux de trésorerie actualisés d'après les courbes de taux applicables en fonction des données du marché pour estimer la juste valeur.

### **JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Nous répartissons nos instruments financiers évalués à la juste valeur selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans l'évaluation.

#### **Niveau 1**

Le niveau 1 comprend les instruments financiers évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un instrument financier, il faut entendre un marché où des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer de manière constante de l'information sur les cours. Nos instruments de niveau 1 se composent principalement de dérivés négociés en bourse et utilisés pour réduire le risque associé aux fluctuations du prix du pétrole brut, de bons du Trésor canadiens et des États-Unis, de placements dans des fonds d'actions négociés en bourse détenus par nos filiales qui sont des sociétés d'assurance captives ainsi que de placements à long terme soumis à restrictions dans des fonds négociés en bourse détenus en fiducie conformément aux exigences réglementaires de la Régie en vertu de l'ICQF.

#### **Niveau 2**

Le niveau 2 comprend des évaluations d'instruments financiers établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les prix cotés sur le marché à terme, la valeur temps, les facteurs de volatilité et les prix cotés par les courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché pour toute la durée de l'instrument financier. Les dérivés évalués au moyen des données de niveau 2 comprennent les dérivés cotés hors bourse comme les contrats de change à terme de gré à gré et les swaps de devises, les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme sur marchandises avec livraison physique, ainsi que des swaps et des options de marchandises pour lesquels il est possible d'obtenir des données observables.

Nous avons également classé la juste valeur de notre dette à long terme, celle des placements dans des titres de créance détenus par nos filiales qui sont des sociétés d'assurance captives et celle des placements à long terme soumis à restrictions dans des obligations du gouvernement du Canada détenus en fiducie conformément aux exigences réglementaires de la Régie en vertu de l'ICQF dans le niveau 2. La juste valeur de notre dette à long terme est calculée selon les prix cotés sur le marché pour des instruments dont le rendement et l'échéance sont similaires et qui présentent un risque de crédit comparable. Dans la mesure du possible, la juste valeur de nos placements à long terme soumis à restrictions est fondée sur les prix cotés sur le marché pour des instruments semblables et, dans le cas contraire, sur les prix cotés par les courtiers.

### **Niveau 3**

Le niveau 3 comprend des évaluations de dérivés basées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer en grande partie la juste valeur des dérivés. En général, les dérivés évalués au moyen des données de niveau 3 portent sur des opérations à plus longue échéance, qui sont conclues sur des marchés moins actifs ou à des endroits pour lesquels il est impossible d'obtenir de l'information sur le prix, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2. Nous avons élaboré des méthodes axées sur les normes du secteur pour établir la juste valeur de ces dérivés au moyen d'une extrapolation des prix et des taux futurs observables. Les dérivés évalués au moyen de données de niveau 3 se composent principalement de contrats dérivés à long terme sur l'électricité, les LGN et le gaz naturel, de swaps de base, de swaps de marchandises et de swaps d'électricité et d'énergie, ainsi que de contrats à terme sur marchandises avec livraison physique. Nous ne détenons aucun autre instrument financier de niveau 3.

Nous utilisons les données les plus observables disponibles pour estimer la juste valeur de nos dérivés. Si possible, nous estimons la juste valeur de nos dérivés en nous appuyant sur des prix cotés sur le marché. En l'absence de prix cotés sur le marché, nous utilisons les estimations de courtiers indépendants. Nous utilisons des techniques d'évaluation standards pour calculer la juste valeur estimative des dérivés cotés hors bourse qui sont classés aux niveaux 2 et 3. Ces méthodes font appel aux flux de trésorerie actualisés pour les contrats à terme et les swaps, et au modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton pour les options. Les principales données que nous utilisons pour ces techniques d'évaluation comprennent les prix observables sur le marché (taux d'intérêt, taux de change, prix des marchandises et cours des actions) et la volatilité, selon le type de dérivé et la nature du risque sous-jacent. Enfin, nous tenons compte de nos propres écarts de swaps sur défaillance de crédit et de ceux de nos contreparties pour estimer la juste valeur.

## Juste valeur des instruments dérivés

Nous avons classé nos actifs et passifs dérivés évalués à la juste valeur comme suit :

<b>31 décembre 2023</b>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total brut des instruments dérivés
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs dérivés à court terme				
Contrats de change	—	139	—	139
Contrats de taux d'intérêt	—	65	—	65
Contrats sur marchandises	142	103	173	418
Autres contrats	—	1	—	1
	142	308	173	623
Actifs dérivés à long terme				
Contrats de change	—	335	—	335
Contrats de taux d'intérêt	—	53	—	53
Contrats sur marchandises	—	24	51	75
	—	412	51	463
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés à court terme				
Contrats de change	—	(128)	—	(128)
Contrats de taux d'intérêt	—	(186)	—	(186)
Contrats sur marchandises	(136)	(76)	(211)	(423)
Autres contrats	—	(1)	—	(1)
	(136)	(391)	(211)	(738)
Passifs dérivés à long terme				
Contrats de change	—	(498)	—	(498)
Contrats de taux d'intérêt	—	(88)	—	(88)
Contrats sur marchandises	—	(22)	(144)	(166)
	—	(608)	(144)	(752)
<b>Total des actifs (passifs) financiers, montant net</b>				
Contrats de change	—	(152)	—	(152)
Contrats de taux d'intérêt	—	(156)	—	(156)
Contrats sur marchandises	6	29	(131)	(96)
Autres contrats	—	—	—	—
	6	(279)	(131)	(404)

31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total brut des instruments dérivés
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs dérivés à court terme				
Contrats de change	—	46	—	46
Contrats de taux d'intérêt	—	660	—	660
Contrats sur marchandises	65	90	147	302
Autres contrats	—	7	—	7
	65	803	147	1 015
Actifs dérivés à long terme				
Contrats de change	—	309	—	309
Contrats de taux d'intérêt	—	254	—	254
Contrats sur marchandises	—	17	44	61
Autres contrats	—	3	—	3
	—	583	44	627
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés à court terme				
Contrats de change	—	(566)	—	(566)
Contrats sur marchandises	(60)	(77)	(195)	(332)
	(60)	(643)	(195)	(898)
Passifs dérivés à long terme				
Contrats de change	—	(1 116)	—	(1 116)
Contrats de taux d'intérêt	—	(4)	—	(4)
Contrats sur marchandises	—	(38)	(132)	(170)
	—	(1 158)	(132)	(1 290)
<b>Total des actifs (passifs) financiers, montant net</b>				
Contrats de change	—	(1 327)	—	(1 327)
Contrats de taux d'intérêt	—	910	—	910
Contrats sur marchandises	5	(8)	(136)	(139)
Autres contrats	—	10	—	10
	5	(415)	(136)	(546)

Le tableau qui suit présente les données non observables importantes qui ont servi à l'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés du niveau 3 :

31 décembre 2023	Juste valeur	Données non observables	Prix minimum	Prix maximum	Prix moyen pondéré	Unité de mesure
<i>(juste valeur en millions de dollars canadiens)</i>						
<b>Contrats sur marchandises – financiers<sup>1</sup></b>						
Gaz naturel	(6)	Prix à terme du gaz	2,66	8,29	3,78	dollars par MBTU <sup>2</sup>
Pétrole brut	(7)	Prix à terme du brut	69,01	92,76	80,35	dollars par baril
Électricité	(87)	Prix à terme de l'électricité	29,75	145,24	59,21	dollars par MWh
<b>Contrats sur marchandises – avec livraison physique<sup>1</sup></b>						
Gaz naturel	14	Prix à terme du gaz	0,86	11,85	3,42	dollars par MBTU <sup>2</sup>
Pétrole brut	(7)	Prix à terme du brut	64,51	98,11	82,85	dollars par baril
Électricité	(38)	Prix à terme de l'électricité	18,20	164,84	58,46	dollars par MWh
	(131)					

1 Les contrats à terme sur marchandises avec livraison physique et contrats financiers sont évalués au moyen d'une méthode d'évaluation axée sur le marché.

2 Un million de British Thermal Units (« MBTU »).

En cas d'ajustement, les données non observables importantes présentées dans le tableau qui précède auraient une incidence directe sur la juste valeur de nos instruments dérivés de niveau 3. Les principales données non observables qui ont servi à l'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés de niveau 3 comprennent les prix à terme des marchandises. Des variations des prix à terme des marchandises pourraient faire fortement varier les justes valeurs de nos instruments dérivés du niveau 3.

Les variations de la juste valeur nette des actifs et passifs dérivés classés au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs ont été comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Montant net des passifs dérivés de niveau 3 au début de l'exercice	(136)	(108)
Total des gains (pertes) latents		
Compris dans le résultat <sup>1</sup>	(48)	6
Compris dans les autres éléments du résultat global	67	(54)
Règlements	(14)	20
Montant net des passifs dérivés de niveau 3 à la fin de l'exercice	(131)	(136)

<sup>1</sup> Comptabilisé au poste « Transport et autres services » dans les produits et aux postes « Coûts des marchandises » et « Exploitation et administration » dans les charges aux états consolidés des résultats.

Il n'y a eu aucun transfert depuis le niveau 3 ou vers le niveau 3 aux 31 décembre 2023 et 2022.

### Couvertures d'investissement net

Nous avons désigné une partie de notre dette libellée en dollars américains en tant que couverture d'investissement net pour les investissements et les filiales libellés en dollars américains.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, nous avons constaté dans les autres éléments du résultat global, respectivement, un gain de change latent de 645 M\$ et une perte de change latente de 954 M\$ à la conversion de la dette libellée en dollars américains. Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, nous n'avons constaté aucun gain de change latent ni aucune perte de change latente sur la variation de la juste valeur de nos contrats de change à terme en vigueur dans les autres éléments du résultat global. Aucun gain réalisé ni aucune perte réalisée relativement au règlement de contrats de change à terme n'a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, nous avons constaté dans les autres éléments du résultat global des pertes réalisées de 236 M\$ et de 21 M\$, respectivement, relativement au règlement de la dette libellée en dollars américains arrivée à échéance durant la période.

### Juste valeur d'autres instruments financiers

Certains placements à long terme dans d'autres entités qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif sont classés comme des placements évalués à la juste valeur et comptabilisés au coût diminué de la perte de valeur. La valeur comptable des placements évalués à la juste valeur totalisait 173 M\$ et 102 M\$, respectivement, aux 31 décembre 2023 et 2022.

Nous détenons entièrement des filiales qui sont des sociétés d'assurance captives dont l'activité principale consiste à offrir des protections d'assurance et de réassurance pour certains biens assurables et l'exposition à divers risques liés à l'exploitation de nos filiales et de certains satellites. Au 31 décembre 2023, la juste valeur de nos placements dans des fonds d'actions et des titres de créance détenus par nos filiales qui sont des sociétés d'assurance captives s'élevait respectivement à 287 M\$ et à 284 M\$ (respectivement 335 M\$ et 298 M\$ au 31 décembre 2022). Le coût de nos placements dans des titres de créance s'établissait à 279 M\$ au 31 décembre 2023 (295 M\$ au 31 décembre 2022). Ces placements dans des fonds d'actions et des titres de créance sont comptabilisés à leur juste valeur, classés respectivement au niveau 1 et au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs et comptabilisés respectivement aux postes « Autres actifs à court terme » et « Placements à long terme » aux états consolidés de la situation financière. Nous avons comptabilisé des gains de détention latents de 34 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (pertes de 26 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022).

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la valeur comptable de notre dette à long terme était respectivement de 81,2 G\$ et de 79,3 G\$, avant les frais d'émission de la dette, et sa juste valeur était respectivement de 78,1 G\$ et de 73,5 G\$. Nous avons également des billets à recevoir à long terme constatés à leur valeur comptable au poste « Montants reportés et autres actifs » des états consolidés de la situation financière. Aux 31 décembre 2023 et 2022, les billets à recevoir à long terme avaient une valeur comptable respective de 53 M\$ et de 752 M\$, ce qui avoisine leur juste valeur.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, nous avons des placements d'une juste valeur de 717 M\$ et de 593 M\$, respectivement, compris au poste « Placements à long terme soumis à restrictions » aux états consolidés de la situation financière. Ces titres sont classés dans les placements disponibles à la vente et sont considérés comme de la trésorerie soumise à restrictions puisqu'il s'agit de fonds perçus auprès des clients et conservés en fiducie aux fins du financement de la cessation d'exploitation de pipelines, conformément aux exigences réglementaires de la Régie.

Nous avons des placements à long terme soumis à restrictions détenus en fiducie totalisant respectivement 263 M\$ et 236 M\$ aux 31 décembre 2023 et 2022, qui sont classés au niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs. Nous avons également des placements à long terme soumis à restrictions détenus en fiducie totalisant respectivement 454 M\$ (coût de 486 M\$) et 357 M\$ (coût de 437 M\$) aux 31 décembre 2023 et 2022, qui sont classés au niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Nous avons comptabilisé, à l'égard de ces placements, des gains de détention latents de 51 M\$ et des pertes de détention latentes de 122 M\$, respectivement, pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Au poste « Autres passifs à long terme », aux 31 décembre 2023 et 2022, nous avons constaté des coûts futurs de cessation d'exploitation estimatifs respectifs de 745 M\$ et de 610 M\$ se rapportant à l'ICQF (note 7).

La juste valeur des actifs et passifs financiers, exception faite des instruments dérivés, de certains placements à long terme dans d'autres entités, des placements à long terme soumis à restrictions, des placements détenus par nos filiales qui sont des sociétés d'assurance captives, de la dette à long terme et des billets à recevoir à long terme décrits ci-dessus, avoisine leur valeur comptable étant donné la courte période à courir jusqu'à l'échéance.

## 24. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022	2021
Bénéfice avant impôts	7 879	4 542	7 729
Taux d'imposition réglementaire fédéral du Canada	15 %	15 %	15 %
Impôts prévus au taux réglementaire fédéral	1 182	681	1 159
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :			
Impôts des provinces et des États sur les bénéficiaires <sup>1</sup>	411	108	228
Écarts des taux réglementaires et des taux d'imposition à l'étranger <sup>2</sup>	187	295	134
Incidences du traitement comptable s'appliquant aux activités à tarifs réglementés <sup>3</sup>	(106)	(122)	(139)
Radiation de reports réglementaires <sup>3,4</sup>	115	—	—
Impôt de la Partie VI.1, après déduction de l'impôt fédéral de la Partie I <sup>3,5</sup>	66	76	73
Impôt minimal des États-Unis <sup>6</sup>	100	107	—
Partie non imposable du gain à la vente d'un placement <sup>3,7</sup>	—	—	(23)
Provision pour moins-value <sup>3</sup>	(12)	6	5
Perte de valeur comptable liée à la partie non déductible de l'écart d'acquisition <sup>3,8</sup>	—	370	—
Participations ne donnant pas le contrôle <sup>3,9</sup>	19	9	(17)
Crédits fiscaux pour la production et l'investissement	(47)	—	—
Autres <sup>3</sup>	(94)	74	(5)
Charge d'impôts	1 821	1 604	1 415
Taux d'imposition effectif	23,1 %	35,3 %	18,3 %

1 La variation des taux d'imposition provinciaux et étatiques de 2022 à 2023 tient compte de la diminution du bénéfice au Canada et des modifications apportées à l'imputation d'impôts étatiques, ces facteurs étant annulés en partie par la diminution du bénéfice aux États-Unis, compte non tenu de la perte de valeur liée à la partie non déductible de l'écart d'acquisition en 2022. Se reporter à la note 15 – Écart d'acquisition.

2 La variation des écarts des taux réglementaires et des taux d'imposition à l'étranger de 2022 à 2023 tient compte de la diminution du bénéfice aux États-Unis, compte non tenu de la perte de valeur liée à la partie non déductible de l'écart d'acquisition en 2022. Se reporter à la note 15 – Écart d'acquisition.

3 La composante de ces éléments qui représente l'impôt d'une province ou d'un État est comprise au poste « Impôts des provinces et des États sur les bénéficiaires » du tableau ci-dessus.

4 Le montant pour 2023 tient compte de l'incidence sur l'impôt fédéral de la décomptabilisation du traitement comptable s'appliquant aux activités réglementées du pipeline Southern Lights Canada et de certains tronçons du réseau principal au Canada, notamment la canalisation 9 et le projet L3R. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à la note 7 – Questions de nature réglementaire.

5 L'impôt de la partie VI.1 est un impôt prélevé sur les dividendes sur actions privilégiées versés au Canada.

6 Aucun impôt minimal des États-Unis n'a été comptabilisé en 2021 en raison de pertes fiscales découlant de l'amortissement fiscal supplémentaire.

7 Le montant pour 2021 tient compte de l'incidence au fédéral du gain à la vente de notre participation dans Noverco.

8 Le montant pour 2022 tient compte de l'incidence au fédéral de la perte de valeur liée à la partie non déductible de l'écart d'acquisition attribuable au secteur Transport de gaz et services intermédiaires. Se reporter à la note 15 – Écart d'acquisition.

9 Ce montant tient compte de l'incidence sur l'impôt fédéral de la perte de valeur de Chapman Ranch comptabilisée en 2023 et de la perte de valeur de Magic Valley comptabilisée en 2022 attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle. Se reporter à la note 11 – Immobilisations corporelles.

## COMPOSANTES DU BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS ET DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices			
Canada	2 233	583	3 399
États-Unis	4 620	2 865	3 336
Autres	1 026	1 094	994
	<b>7 879</b>	4 542	7 729
Impôts exigibles			
Canada	100	360	162
États-Unis	191	201	80
Autres	110	86	82
	<b>401</b>	647	324
Impôts reportés			
Canada	456	(358)	344
États-Unis	974	1 309	741
Autres	(10)	6	6
	<b>1 420</b>	957	1 091
Charge d'impôts	<b>1 821</b>	1 604	1 415

## COMPOSANTES DES IMPÔTS REPORTÉS

Des actifs et passifs d'impôts reportés sont comptabilisés au titre des conséquences fiscales futures des différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les principales composantes des actifs et passifs d'impôts reportés s'établissent comme suit :

31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Passifs d'impôts reportés		
Immobilisations corporelles	(9 202)	(9 096)
Placements	(7 765)	(7 099)
Actifs réglementaires	(1 338)	(1 291)
Autres	(52)	(46)
Total des passifs d'impôts reportés	<b>(18 357)</b>	(17 532)
Actifs d'impôts reportés		
Instruments financiers	271	456
Pertes reportables vers l'avant	1 745	2 259
Autres	1 798	1 723
Total des actifs d'impôts reportés	<b>3 814</b>	4 438
Moins la provision pour moins-value	<b>(147)</b>	(215)
Total des actifs d'impôts reportés, montant net	<b>3 667</b>	4 223
Passifs d'impôts reportés, montant net	<b>(14 690)</b>	(13 309)
Montants présentés comme suit :		
Total des actifs d'impôts reportés	<b>341</b>	472
Total des passifs d'impôts reportés	<b>(15 031)</b>	(13 781)
Passifs d'impôts reportés, montant net	<b>(14 690)</b>	(13 309)

Une provision pour moins-value a été constituée au titre de certains reports en avant de pertes et de crédits, ainsi que d'écarts temporaires sur des placements d'origine externe qui viennent réduire les actifs d'impôts reportés à un montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

Au 31 décembre 2023, nous avons comptabilisé une économie au titre des pertes fiscales reportables vers l'avant inutilisées au Canada de 1,3 G\$ (2,1 G\$ en 2022), qui commencent à expirer à compter de 2030.

Au 31 décembre 2023, nous avons comptabilisé une économie au titre des pertes fiscales reportables vers l'avant inutilisées aux États-Unis de 6,4 G\$ (8,1 G\$ en 2022). Des pertes fiscales reportables vers l'avant inutilisées de 0,1 G\$ (0,2 G\$ en 2022) commencent à expirer en 2024, et des pertes fiscales reportables vers l'avant inutilisées de 6,3 G\$ (7,9 G\$ en 2022) n'ont pas de date d'expiration.

Nous n'avons pas comptabilisé d'impôts reportés sur la différence entre la valeur comptable de la quasi-totalité de nos filiales étrangères et de leur assiette fiscale respective, car nous prévoyons réinvestir de manière permanente les bénéfices de ces filiales dans leurs activités. Par conséquent, ces investissements ne devraient pas donner lieu à des impôts sur les bénéfices dans un avenir prévisible. L'écart entre la valeur comptable de chaque investissement et son assiette fiscale découle en grande partie des bénéfices non répartis et de l'écart de change. Les bénéfices non répartis et l'écart de change des filiales étrangères à l'égard desquels aucun impôt reporté n'a été constaté se chiffraient respectivement à 6,6 G\$ et à 8,0 G\$ aux 31 décembre 2023 et 2022. Si ces bénéfices étaient distribués sous forme de dividendes ou autrement, nous pourrions être assujettis à des impôts et à des retenues d'impôt étranger. Sur le plan pratique, il n'est pas possible de déterminer le passif d'impôts reportés qui s'applique à ces montants.

Enbridge et certaines de ses filiales sont assujetties à l'impôt au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Les principaux pays dans lesquels nous pouvons faire l'objet d'examens comprennent les États-Unis (au fédéral) et le Canada (au fédéral, en Alberta et au Québec). Nous pouvons encore être soumis à un examen par les autorités fiscales canadiennes pour les années d'imposition 2016 à 2023 et par les autorités fiscales américaines pour les années d'imposition 2020 à 2023. Pour l'heure, nous faisons l'objet d'un examen fiscal au Canada pour les années d'imposition 2017 à 2020. À l'heure actuelle, nous ne sommes l'objet d'aucun examen sur des questions fiscales dans les autres pays importants où nous sommes assujettis à l'impôt sur les bénéfices.

## ÉCONOMIES D'IMPÔTS NON COMPTABILISÉES

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Économies d'impôts non comptabilisées au début de l'exercice	55	76
Diminutions brutes des positions fiscales de l'exercice antérieur	(2)	(17)
Variation des taux de change	(1)	1
Expiration du délai de prescription	(7)	(5)
Économies d'impôts non comptabilisées à la fin de l'exercice	45	55

Si elles étaient comptabilisées, les économies d'impôts non comptabilisées au 31 décembre 2023 auraient une incidence sur notre taux d'imposition effectif. Nous ne nous attendons pas à devoir apporter d'autres ajustements à nos économies d'impôts non comptabilisées au cours des 12 prochains mois susceptibles d'avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Nous comptabilisons des intérêts et des pénalités à payer en ce qui concerne les économies d'impôts non comptabilisées à titre de composante des impôts sur les bénéfices. Les intérêts et les pénalités compris dans les impôts sur les bénéfices des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 correspondent à une charge de 1 M\$ pour chacun de ces exercices. Aux 31 décembre 2023 et 2022, des intérêts et des pénalités à payer totalisant respectivement 14 M\$ et 13 M\$ ont été comptabilisés.

## **25. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE**

### **RÉGIMES DE RETRAITE**

Nous offrons à presque tous nos employés au Canada et aux États-Unis des régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées et à cotisations déterminées contributifs et non contributifs. Les régimes de retraite canadiens offrent à nos employés canadiens des régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Les régimes de retraite américains offrent un régime de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés américains. Nous avons également des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées qui offrent des prestations de retraite non enregistrées à certains employés au Canada et aux États-Unis.

#### **Régimes à prestations déterminées**

En vertu des régimes à prestations déterminées, les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et la rémunération moyenne de fin de carrière de chaque participant. Certaines de ces prestations sont indexées en partie sur l'inflation après le départ à la retraite. Nos cotisations sont effectuées d'après des évaluations actuarielles indépendantes. Les cotisations des participants aux régimes à prestations déterminées contributifs sont calculées en fonction du salaire courant admissible de chaque participant.

#### **Régimes à cotisations déterminées**

Nos cotisations sont fondées sur le salaire courant admissible de chaque participant. Pour certains régimes à cotisations déterminées, nos cotisations sont également fondées sur l'âge et les années de service. Le coût des prestations au titre des régimes à cotisations déterminées correspond au montant des cotisations que nous devons verser.

## Obligations au titre des prestations, actifs des régimes et situation de capitalisation

Le tableau qui suit indique l'évolution de l'obligation au titre des prestations projetées, de la juste valeur des actifs des régimes et des actifs ou passifs inscrits des régimes de retraite à prestations déterminées :

31 décembre	Canada		États-Unis	
	2023	2022	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations projetées</b>				
Obligation au titre des prestations projetées au début de l'exercice	3 630	4 600	1 029	1 184
Coût des services	81	131	40	43
Coût financier	184	127	47	24
Cotisations des participants	31	29	—	—
(Gains) pertes actuariels <sup>1</sup>	359	(1 069)	31	(201)
Prestations versées	(193)	(187)	(76)	(94)
Incidence de la fluctuation des taux de change	—	—	(29)	77
Autres	—	(1)	(6)	(4)
Obligation au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice <sup>2</sup>	4 092	3 630	1 036	1 029
<b>Variation des actifs des régimes</b>				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	4 234	4 536	1 080	1 160
Rendement (perte) réel des actifs des régimes	427	(235)	78	(64)
Cotisations versées par l'employeur	27	91	5	4
Cotisations des participants	31	29	—	—
Prestations versées	(193)	(187)	(76)	(94)
Incidence de la fluctuation des taux de change	—	—	(29)	78
Autres	2	—	(6)	(4)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice <sup>3</sup>	4 528	4 234	1 052	1 080
Situation de surcapitalisation à la fin de l'exercice	436	604	16	51
Montants présentés comme suit :				
Montants reportés et autres actifs	636	764	116	141
Autres passifs à court terme	(8)	(9)	(5)	(5)
Autres passifs à long terme	(192)	(151)	(95)	(85)
	436	604	16	51

<sup>1</sup> Attribuable essentiellement à la baisse du taux d'actualisation servant au calcul des obligations au titre des prestations déterminées (en 2022, attribuable essentiellement à la hausse du taux d'actualisation servant au calcul des obligations au titre des prestations déterminées).

<sup>2</sup> L'obligation au titre des prestations constituées de nos régimes de retraite canadiens s'est établie, respectivement, à 3,8 G\$ et à 3,4 G\$ aux 31 décembre 2023 et 2022. L'obligation au titre des prestations constituées de nos régimes de retraite américains s'est établie à 1,0 G\$ aux 31 décembre 2023 et 2022.

<sup>3</sup> Des actifs de 14 M\$ (10 M\$ en 2022) et de 62 M\$ (58 M\$ en 2022) relatifs à nos obligations au titre de nos régimes de retraite supplémentaires non enregistrés canadiens et américains sont détenus dans des fiducies cédantes et des fiducies rabbi (Grantor Trusts et Rabbi Trusts) qui, conformément à la réglementation fiscale fédérale, ne sont pas protégées des créanciers. Ces actifs sont engagés pour le règlement futur des obligations au titre des prestations prises en compte dans la situation de sous-capitalisation à la fin de l'exercice, mais sont exclus des actifs des régimes aux fins comptables.

Certains de nos régimes de retraite ont des obligations au titre des prestations constituées excédant la juste valeur de leurs propres actifs. Pour ces régimes, les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes s'établissent comme suit :

31 décembre	Canada		États-Unis	
	2023	2022	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Obligation au titre des prestations constituées	394	360	99	89
Juste valeur des actifs des régimes	243	218	—	—

Certains de nos régimes de retraite ont des obligations au titre des prestations projetées excédant la juste valeur de leurs propres actifs. Pour ces régimes, les obligations au titre des prestations projetées et la juste valeur des actifs des régimes s'établissent comme suit :

31 décembre	Canada		États-Unis	
	2023	2022	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Obligation au titre des prestations projetées	416	377	99	90
Juste valeur des actifs des régimes	243	218	—	—

### Montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global

Les montants avant impôts dans le cumul des autres éléments du résultat global relatifs à nos régimes de retraite s'établissent comme suit :

31 décembre	Canada		États-Unis	
	2023	2022	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
(Gains) pertes actuariels nets	51	(64)	74	40
Coût des services passés	—	—	1	1
Montant total comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	51	(64)	75	41

<sup>1</sup> Ne comprend pas les montants liés aux écarts de conversion cumulatifs.

### (Crédit) coût net des prestations et autres montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

Les composantes du (crédit) coût net des prestations et des autres montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôts relativement à nos régimes de retraite s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	Canada			États-Unis		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						
Coût des services	81	131	139	40	43	44
Coût financier <sup>1</sup>	184	127	101	47	24	17
Rendement prévu des actifs des régimes <sup>1</sup>	(271)	(295)	(252)	(77)	(85)	(73)
Amortissement/règlement des (gains) pertes actuariels nets <sup>1</sup>	—	8	54	(4)	—	11
Amortissement/réduction des crédits pour les services passés <sup>1</sup>	—	—	—	—	(2)	—
(Crédit) coût net relatif aux prestations	(6)	(29)	42	6	(20)	(1)
Coût au titre des régimes à cotisations déterminées	12	10	7	—	—	—
(Crédit) coût net des prestations comptabilisé en résultat	6	(19)	49	6	(20)	(1)
Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :						
Amortissement/règlement des (gains) pertes actuariels nets	—	(2)	(25)	4	—	(11)
Amortissement/réduction des crédits pour les services passés	—	—	—	—	2	—
(Gains) pertes actuarielles nettes pour l'exercice	115	(288)	(291)	30	(52)	(99)
Montant total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	115	(290)	(316)	34	(50)	(110)
Montant total comptabilisé dans le résultat global	121	(309)	(267)	40	(70)	(111)

<sup>1</sup> Comptabilisé au poste « Autres produits (charges) » des états consolidés des résultats.

### Hypothèses actuarielles

Les hypothèses moyennes pondérées ayant servi au calcul des obligations au titre des prestations projetées et du coût net des prestations de nos régimes de retraite s'établissent comme suit :

	Canada			États-Unis		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
<b>Obligations au titre des prestations projetées</b>						
Taux d'actualisation	4,6 %	5,1 %	3,2 %	4,7 %	4,9 %	2,6 %
Taux d'augmentation des salaires	3,0 %	2,9 %	2,9 %	2,6 %	2,8 %	2,8 %
Taux d'intérêt créditeur des soldes en trésorerie	S. O.	S. O.	S. O.	4,5 %	4,3 %	4,3 %
<b>Coût net des prestations</b>						
Taux d'actualisation	5,3 %	3,2 %	2,6 %	4,9 %	2,6 %	2,2 %
Taux de rendement des actifs des régimes	6,5 %	6,6 %	6,2 %	7,4 %	7,4 %	7,3 %
Taux d'augmentation des salaires	2,9 %	2,9 %	2,3 %	2,8 %	2,8 %	2,7 %
Taux d'intérêt créditeur des soldes en trésorerie	S. O.	S. O.	S. O.	4,3 %	4,3 %	4,3 %

### RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Nous offrons des régimes d'ACR capitalisés et non capitalisés qui comprennent une garantie supplémentaire d'assurance-maladie et d'assurance soins dentaires, une assurance-vie de même que des comptes gestion-santé offerts aux employés retraités admissibles, en vertu de régimes à prestations déterminées non contributifs.

## Obligations au titre des prestations, actifs des régimes et situation de capitalisation

Le tableau ci-après présente la variation de l'obligation cumulée au titre des ACR, la juste valeur des actifs des régimes et l'actif ou le passif inscrit au titre de nos régimes d'ACR à prestations déterminées.

31 décembre	Canada		États-Unis	
	2023	2022	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
<b>Variation de l'obligation cumulée au titre des avantages complémentaires de retraite</b>				
Obligation cumulée au titre des ACR au début de l'exercice	211	274	136	173
Coût des services	3	4	1	1
Coût financier	11	7	6	3
Cotisations des participants	—	—	5	6
(Gains) pertes actuariels nets <sup>1</sup>	13	(66)	4	(37)
Prestations versées	(10)	(8)	(20)	(21)
Variation des taux de change	—	—	(3)	11
Obligation cumulée au titre des ACR à la fin de l'exercice	228	211	129	136
<b>Variation des actifs des régimes</b>				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	—	—	185	201
Rendement (perte) réel des actifs des régimes	—	—	14	(21)
Cotisations de l'employeur	10	8	7	7
Cotisations des participants	—	—	5	6
Prestations versées	(10)	(8)	(20)	(21)
Variation des taux de change	—	—	(4)	13
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	—	—	187	185
Situation de surcapitalisation (sous-capitalisation) à la fin de l'exercice	(228)	(211)	58	49
Montants présentés comme suit :				
Montants reportés et autres actifs	—	—	73	75
Autres passifs à court terme	(12)	(12)	—	—
Autres passifs à long terme	(216)	(199)	(15)	(26)
	(228)	(211)	58	49

<sup>1</sup> Attribuable essentiellement à la baisse du taux d'actualisation servant au calcul des obligations au titre des prestations déterminées (en 2022, attribuable essentiellement à la hausse du taux d'actualisation servant au calcul des obligations au titre des prestations déterminées).

Certains de nos régimes d'ACR ont des obligations au titre des prestations cumulées excédant la juste valeur de leurs propres actifs. Pour ces régimes, les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes s'établissent comme suit :

31 décembre	Canada		États-Unis	
	2023	2022	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Obligation au titre des prestations constituées	228	211	78	76
Juste valeur des actifs des régimes	—	—	63	50

## Montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global

Les montants avant impôts du cumul des autres éléments du résultat global relatifs à nos régimes d'ACR s'établissent comme suit :

31 décembre	Canada		États-Unis	
	2023	2022	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Gains actuariels nets	(82)	(101)	(96)	(102)
Crédits pour services passés	(1)	(1)	(22)	(30)
Montant total comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	(83)	(102)	(118)	(132)

<sup>1</sup> Ne comprend pas les montants liés aux écarts de conversion cumulatifs.

**(Crédit) coût net des prestations et autres montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global**

Les composantes du (crédit) coût net des prestations et des autres montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôts relativement à nos régimes d'ACR s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Canada			États-Unis		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Coût des services	3	4	6	1	1	1
Coût financier <sup>1</sup>	11	7	7	6	3	3
Rendement prévu des actifs des régimes <sup>1</sup>	—	—	—	(11)	(12)	(10)
Amortissement/règlement des gains actuariels nets <sup>1</sup>	(6)	(1)	—	(6)	(6)	(1)
Amortissement/réduction des crédits pour services passés <sup>1</sup>	—	—	—	(8)	(7)	(7)
(Crédit) coût net relatif aux prestations comptabilisé en résultat	8	10	13	(18)	(21)	(14)
Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :						
Amortissement/règlement des gains actuariels nets	6	1	—	6	6	1
Amortissement/réduction des crédits pour services passés	—	—	—	8	7	7
(Gains) pertes actuariels nets pour l'exercice	13	(67)	(50)	—	(4)	(80)
Montant total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	19	(66)	(50)	14	9	(72)
Montant total comptabilisé dans le résultat global	27	(56)	(37)	(4)	(12)	(86)

<sup>1</sup> Comptabilisé au poste « Autres produits (charges) » aux états consolidés des résultats.

Les hypothèses moyennes pondérées ayant servi au calcul des obligations cumulées au titre des ACR et du coût net des prestations de nos régimes d'ACR s'établissent comme suit :

	Canada			États-Unis		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
<b>Obligations cumulées au titre des ACR</b>						
Taux d'actualisation	4,6 %	5,3 %	3,2 %	4,7 %	4,9 %	2,4 %
<b>Coût net des prestations</b>						
Taux d'actualisation	5,3 %	3,2 %	2,6 %	4,9 %	2,4 %	2,0 %
Taux de rendement des actifs des régimes	S. O.	S. O.	S. O.	5,9 %	6,0 %	6,0 %

**Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé**

Les taux hypothétiques pour le prochain exercice qui ont été retenus aux fins de l'évaluation du coût prévu des prestations sont les suivants :

	Canada		États-Unis <sup>1</sup>	
	2023	2022	2023	2022
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé pour le prochain exercice	4,0 %	4,0 %	4,7 %	4,7 %
Taux auquel le taux tendanciel du coût est présumé diminuer (taux tendanciel final)	4,0 %	4,0 %	3,3 %	3,3 %
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final sera atteint	S. O.	S. O.	2022 – 2045	2021 – 2045

<sup>1</sup> Par ailleurs, dans le cadre du compte de remboursement de soins de santé d'Enbridge Employee Services, Inc., le coût des soins de santé augmentera de 5,0 % tous les trois ans.

## ACTIFS DES RÉGIMES

Nous gérons les risques liés aux placements de la caisse de retraite de nos régimes de retraite en établissant une politique à long terme de composition de l'actif pour chacun de nos régimes, laquelle tient compte des éléments suivants : i) la nature des passifs du régime de retraite; ii) l'horizon de placement du régime; iii) la continuité d'exploitation et l'état de solvabilité du régime ainsi que ses besoins de trésorerie; iv) notre environnement d'exploitation, notre situation financière et notre capacité à résister aux fluctuations des cotisations au régime; v) les perspectives économiques et celles des marchés financiers en ce qui concerne le rendement des investissements, la volatilité des rendements et la corrélation qui existe entre les actifs.

Le taux de rendement global attendu des actifs des régimes repose sur les cibles de répartition des actifs, et les rendements estimatifs, sur les prévisions à long terme.

Les cibles de répartition de l'actif et les grandes catégories d'actifs des régimes s'établissent comme suit :

Catégorie d'actifs	Canada			États-Unis		
	Répartition cible	31 décembre		Répartition cible	31 décembre	
		2023	2022		2023	2022
Titres de participation	46,0 %	41,4 %	38,2 %	45,0 %	39,5 %	38,3 %
Titres à revenu fixe	23,2 %	29,6 %	31,7 %	20,0 %	19,4 %	20,5 %
Placements non traditionnels <sup>1</sup>	30,8 %	29,0 %	30,1 %	35,0 %	41,1 %	41,2 %

<sup>1</sup> Les placements non traditionnels comprennent les placements dans des titres de créance et des titres de participation de sociétés fermées ainsi que dans des fonds du secteur des infrastructures et de l'immobilier. La valeur des fonds est fondée sur la valeur de l'actif net des fonds qui investissent directement dans les placements sous-jacents susmentionnés. La valeur des placements a été estimée au moyen des comptes de capital représentant la participation des régimes dans les fonds.

## Régimes de retraite

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs de nos régimes de retraite, selon chacun des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs :

	Canada				États-Unis			
	Niveau 1 <sup>1</sup>	Niveau 2 <sup>2</sup>	Niveau 3 <sup>3</sup>	Total	Niveau 1 <sup>1</sup>	Niveau 2 <sup>2</sup>	Niveau 3 <sup>3</sup>	Total
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
<b>31 décembre 2023</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	227	—	—	227	8	—	—	8
Titres de participation <sup>4</sup>								
Titres canadiens	—	3	—	3	—	—	—	—
Titres mondiaux	—	1 871	—	1 871	—	416	—	416
Titres à revenu fixe <sup>4</sup>								
Titres gouvernementaux	—	446	—	446	—	46	—	46
Titres de sociétés	—	667	—	667	—	149	—	149
Placements non traditionnels <sup>5</sup>	—	—	1 290	1 290	—	—	433	433
Contrats de change à terme	—	24	—	24	—	—	—	—
<b>Total de l'actif des régimes de retraite à la juste valeur</b>	<b>227</b>	<b>3 011</b>	<b>1 290</b>	<b>4 528</b>	<b>8</b>	<b>611</b>	<b>433</b>	<b>1 052</b>
<b>31 décembre 2022</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	272	—	—	272	13	—	—	13
Titres de participation <sup>4</sup>								
Titres canadiens	—	355	—	355	—	—	—	—
Titres mondiaux	—	1 263	—	1 263	—	414	—	414
Titres à revenu fixe <sup>4</sup>								
Titres gouvernementaux	201	435	—	636	—	87	—	87
Titres de sociétés	—	433	—	433	—	121	—	121
Placements non traditionnels <sup>5</sup>	—	—	1 291	1 291	—	—	445	445
Contrats de change à terme	—	(16)	—	(16)	—	—	—	—
<b>Total de l'actif des régimes de retraite à la juste valeur</b>	<b>473</b>	<b>2 470</b>	<b>1 291</b>	<b>4 234</b>	<b>13</b>	<b>622</b>	<b>445</b>	<b>1 080</b>

1 Le niveau 1 comprend les actifs dont l'évaluation repose sur des prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques.

2 Le niveau 2 comprend les actifs dont l'évaluation repose sur des données observables importantes.

3 Le niveau 3 comprend les actifs dont l'évaluation repose sur des données non observables importantes.

4 Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres de participation et des titres à revenu fixe d'un montant de 61 M\$ (32 M\$ en 2022) détenus auprès d'apparentés.

5 Les placements non traditionnels comprennent les placements dans des titres de créance et des titres de participation de sociétés fermées ainsi que dans des fonds du secteur des infrastructures et de l'immobilier.

Les variations de la juste valeur nette des actifs des régimes de retraite dont l'évaluation est classée dans le niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs s'établissent comme suit :

	Canada		États-Unis	
	2023	2022	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
31 décembre				
Solde au début de l'exercice	1 291	1 064	445	337
Gains (pertes) réalisés et latents	(41)	155	(12)	78
Acquisitions et règlements, montant net	40	72	—	30
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 290</b>	<b>1 291</b>	<b>433</b>	<b>445</b>

## Régimes d'ACR

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs de nos régimes d'ACR capitalisés aux États-Unis, selon chacun des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau 1 <sup>1</sup>	Niveau 2 <sup>2</sup>	Niveau 3 <sup>3</sup>	Total
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
<b>31 décembre 2023</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	—	—	3
Titres de participation				
Titres américains	—	36	—	36
Titres mondiaux	—	62	—	62
Titres à revenu fixe				
Titres gouvernementaux	42	3	—	45
Titres de sociétés	—	12	—	12
Placements non traditionnels <sup>4</sup>	—	—	29	29
<b>Total de l'actif des ACR à la juste valeur</b>	<b>45</b>	<b>113</b>	<b>29</b>	<b>187</b>
<b>31 décembre 2022</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	—	—	2
Titres de participation				
Titres américains	—	34	—	34
Titres mondiaux	—	62	—	62
Titres à revenu fixe				
Titres gouvernementaux	46	5	—	51
Titres de sociétés	—	8	—	8
Placements non traditionnels <sup>4</sup>	—	—	28	28
<b>Total de l'actif des ACR à la juste valeur</b>	<b>48</b>	<b>109</b>	<b>28</b>	<b>185</b>

1 Le niveau 1 comprend les actifs dont l'évaluation repose sur des prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques.

2 Le niveau 2 comprend les actifs dont l'évaluation repose sur des données observables importantes.

3 Le niveau 3 comprend les actifs dont l'évaluation repose sur des données non observables importantes.

4 Les placements non traditionnels comprennent les placements dans des titres de créance et des titres de participation de sociétés fermées ainsi que dans des fonds du secteur des infrastructures et de l'immobilier.

Les variations de la juste valeur nette des actifs des régimes d'ACR capitalisés aux États-Unis dont l'évaluation est classée dans le niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs s'établissent comme suit :

31 décembre	2023	2022
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Solde au début de l'exercice	28	22
Gains réalisés et latents	1	4
Acquisitions et règlements, montant net	—	2
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>29</b>	<b>28</b>

## PAIEMENTS PRÉVUS AU TITRE DES PRESTATIONS

Exercices clos les 31 décembre	2024	2025	2026	2027	2028	2029-2033
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						
<b>Régimes de retraite</b>						
Canada	207	213	219	224	230	1 234
États-Unis	87	87	87	86	81	393
<b>ACR</b>						
Canada	13	13	13	13	13	70
États-Unis	16	15	14	13	12	49

## **COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR PRÉVUES**

En 2024, nous prévoyons cotiser environ 18 M\$ et 5 M\$, respectivement, aux régimes de retraite canadiens et américains, et 13 M\$ et 6 M\$, respectivement, aux ACR canadiens et américains.

## **RÉGIMES D'ÉPARGNE-RETRAITE**

En plus des régimes de retraite et d'ACR susmentionnés, nous offrons aux employés des régimes d'épargne-retraite à cotisations déterminées aux États-Unis. Les employés peuvent participer à une formule de cotisation de contrepartie selon laquelle nous versons l'équivalent d'un certain pourcentage des cotisations avant impôts versées par l'employé, jusqu'à concurrence de 6,0 % du salaire admissible par période de paie. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le coût des cotisations de contrepartie de l'employeur avant impôts s'établissait à 33 M\$ (30 M\$ pour 2022 et 27 M\$ pour 2021).

## **26. CONTRATS DE LOCATION**

### **PRENEUR**

Nous engageons des charges au titre de contrats de location-exploitation principalement à l'égard d'immeubles, de pipelines, d'installations de stockage et de matériel. Au 31 décembre 2023, la durée restante de ces contrats de location-exploitation s'échelonnait de 1 mois à 35 ans.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, nous avons engagé des charges au titre de contrats de location-exploitation de 131 M\$, de 118 M\$ et de 95 M\$, respectivement. Ces charges sont comptabilisées au poste « Exploitation et administration » aux états consolidés des résultats.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, les paiements locatifs au titre de contrats de location-exploitation visant à régler une obligation locative se sont établis à 129 M\$, à 123 M\$ et à 118 M\$, respectivement. Ces paiements sont comptabilisés dans les activités d'exploitation aux états consolidés des flux de trésorerie.

## Renseignements complémentaires sur les états de la situation financière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf la durée et le taux d'actualisation)</i>		
<b>Contrats de location-exploitation<sup>1</sup></b>		
Actifs au titre de droits d'utilisation aux termes de contrats de location-exploitation, montant net <sup>2</sup>	669	680
Passifs à court terme au titre de contrats de location-exploitation <sup>3</sup>	98	87
Passifs à long terme au titre de contrats de location-exploitation <sup>3</sup>	652	677
Total des passifs au titre de contrats de location-exploitation	750	764
<b>Contrats de location-financement</b>		
Actifs au titre de droits d'utilisation aux termes de contrats de location-financement, montant net <sup>4</sup>	287	62
Passifs à court terme au titre de contrats de location-financement <sup>5</sup>	19	17
Passifs à long terme au titre de contrats de location-financement <sup>5</sup>	264	39
Total des passifs au titre de contrats de location-financement	283	56
<b>Durée restante moyenne pondérée</b>		
Contrats de location-exploitation	12 ans	12 ans
Contrats de location-financement	31 ans	5 ans
<b>Taux d'actualisation moyen pondéré</b>		
Contrats de location-exploitation	4,5 %	4,2 %
Contrats de location-financement	5,7 %	4,4 %

1 Les actifs au titre de droits d'utilisation de sociétés affiliées, les obligations locatives à court terme de sociétés affiliées et les obligations locatives à long terme de sociétés affiliées au 31 décembre 2023 s'établissaient respectivement à 42 M\$ (47 M\$ au 31 décembre 2022), à 5 M\$ (5 M\$ au 31 décembre 2022) et à 38 M\$ (43 M\$ au 31 décembre 2022).

2 Les actifs au titre de droits d'utilisation relatifs aux contrats de location-exploitation sont inclus au poste « Montants reportés et autres actifs » des états consolidés de la situation financière.

3 Les passifs à court terme et à long terme au titre de contrats de location-exploitation sont inclus aux postes « Autres passifs à court terme » et « Autres passifs à long terme », respectivement, aux états consolidés de la situation financière.

4 Les actifs au titre de droits d'utilisation relatifs aux contrats de location-financement sont inclus au poste « Immobilisations corporelles, montant net » aux états consolidés de la situation financière.

5 Les passifs à court terme et à long terme au titre de contrats de location-financement sont inclus au poste « Partie à court terme de la dette à long terme » et « Dette à long terme » aux états consolidés de la situation financière.

Au 31 décembre 2023, nos obligations au titre de contrats de location-exploitation et de location-financement avaient les échéances suivantes :

	Contrats de location-exploitation	Contrats de location-financement
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
2024	130	31
2025	120	25
2026	106	25
2027	96	18
2028	75	18
Par la suite	459	502
Total des paiements locatifs non actualisés	986	619
Moins les intérêts implicites	(236)	(336)
Total	750	283

## BAILLEUR

Nous recevons des produits au titre de contrats de location-exploitation se rapportant principalement à nos installations de stockage et de traitement de gaz naturel et de pétrole brut, aux wagons et aux actifs de production d'énergie éolienne. Au 31 décembre 2023, la durée restante de ces contrats de location-exploitation s'échelonnait de 3 mois à 28 ans.

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Produits tirés des contrats de location-exploitation	241	266	263
Produits locatifs variables	299	321	333
Total des produits locatifs <sup>1</sup>	540	587	596

<sup>1</sup> Les produits tirés de contrats de location sont comptabilisés au poste « Transport et autres services » aux états consolidés des résultats.

Le tableau suivant présente les paiements locatifs futurs au titre de contrats de location-exploitation dans le cadre desquels nous sommes le bailleur, au 31 décembre 2023 :

	Contrats de location-exploitation
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	
2024	225
2025	206
2026	201
2027	199
2028	201
Par la suite	1 612
Total des paiements locatifs futurs	2 644

## 27. AUTRES PRODUITS (CHARGES)

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Gain (perte) sur cessions	15	(12)	319
Gain (perte) de change réalisé	(129)	92	126
Gain (perte) de change latent	821	(1 094)	160
Crédit au titre des prestations déterminées et des ACR	135	239	150
Autres	382	186	224
	1 224	(589)	979

## 28. VARIATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Comptes clients et produits non facturés	1 125	(572)	(1 030)
Autres actifs à court terme	1 278	(395)	(198)
Montants à recevoir de sociétés affiliées	18	17	(38)
Stocks	763	(599)	(118)
Montants reportés et autres actifs	23	1	(195)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(1 542)	585	652
Autres passifs à court terme	339	515	(565)
Montants à payer à des sociétés affiliées	(66)	16	52
Intérêts à payer	199	58	43
Autres passifs à long terme	174	362	(69)
	2 311	(12)	(1 466)

## 29. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations entre apparentés sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, ce qui correspond au montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Nous fournissons des services de transport à plusieurs satellites sous influence notable que nous comptabilisons au poste « Transport et autres services » dans les produits. Nous procédons également à des achats et ventes de gaz naturel et de pétrole brut avec plusieurs de nos satellites sous influence notable. Ces produits et charges sont comptabilisés dans les ventes de marchandises et les coûts des marchandises. Nous concluons des contrats de services de transport garanti pour répondre à nos besoins annuels d'approvisionnement en gaz naturel, et ces contrats sont comptabilisés dans les coûts liés à la distribution de gaz.

Les opérations avec des satellites sous influence notable se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Transport et autres services	169	185	237
Ventes de marchandises	—	51	20
Exploitation et administration <sup>1</sup>	598	503	380
Coût des marchandises <sup>2</sup>	63	778	790
Coûts liés à la distribution de gaz	140	136	131

<sup>1</sup> Pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, nos charges d'exploitation et d'administration attribuables au réseau de pétrole brut Seaway se sont établies respectivement à 605 M\$, à 495 M\$ et à 389 M\$. Ces coûts découlent de contrats d'exploitation dans le cadre desquels nous utilisons la capacité des actifs du réseau de pétrole brut Seaway aux fins des activités de notre secteur Oléoducs.

<sup>2</sup> Pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, les coûts des marchandises d'Aux Sable Canada LP se sont établis respectivement à 2 M\$, à 571 M\$ et à 447 M\$.

### BILLETS À LONG TERME À RECEVOIR DE SOCIÉTÉS AFFILIÉES

Au 31 décembre 2023, les montants à recevoir de sociétés affiliées comprenaient une série de billets totalisant 54 M\$ (752 M\$ en 2022). Cette variation du solde est essentiellement attribuable aux billets à recevoir d'ERII qui, depuis novembre 2023, sont éliminés à la consolidation. Pour plus d'information au sujet de la transaction visant des installations éoliennes extracôtières, se reporter à la section Autres transactions touchant nos satellites de la note 13 - Placements à long terme. Les montants à recevoir de sociétés affiliées restants, qui sont assortis de paiements d'intérêts trimestriels ou semestriels, portent intérêt à des taux annuels variant entre 4 % et 8 %. Le produit d'intérêt comptabilisé relativement à ces derniers a totalisé 21 M\$, 30 M\$ et 39 M\$, respectivement, pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021. Les montants à recevoir de sociétés affiliées sont inclus au poste « Montants reportés et autres actifs » aux états consolidés de la situation financière.

## 30. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

### ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2023, nous avons les engagements suivants :

	Moins						
	Total	de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Achat de services, de canalisations, d'autres matériaux, y compris du matériel de transport <sup>1</sup>	11 018	4 193	1 421	1 206	1 039	996	2 163
Contrats d'entretien <sup>2</sup>	473	51	52	52	53	34	231
Engagements relatifs aux droits de passage <sup>3</sup>	1 328	44	45	45	45	45	1 104
<b>Total</b>	<b>12 819</b>	<b>4 288</b>	<b>1 518</b>	<b>1 303</b>	<b>1 137</b>	<b>1 075</b>	<b>3 498</b>

<sup>1</sup> Comprend les engagements en capital et les engagements d'exploitation. Se compose essentiellement de paiements de capacité ferme nous permettant d'avoir un accès ferme ininterrompu aux contrats de transport et de stockage de gaz naturel et de pétrole brut; obligations contractuelles d'acheter des quantités physiques de gaz naturel; engagements d'achat d'électricité.

<sup>2</sup> Se compose essentiellement de contrats de services d'entretien pour nos actifs d'énergie éolienne et solaire.

<sup>3</sup> Nos obligations au titre de nos droits de passage consistent essentiellement en des contrats non locatifs qui existaient au moment de l'adoption de la norme Topic 842 portant sur les contrats de location, moment auquel nous avons choisi d'appliquer une mesure de simplification nous permettant de maintenir le traitement historique.

### QUESTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Nous sommes assujettis à diverses lois fédérales, provinciales ou étatiques et régionales au Canada et aux États-Unis relatives à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements peuvent varier de temps à autre et ainsi nous imposer de nouvelles obligations.

Le risque environnemental est inhérent à l'exploitation de pipelines d'hydrocarbure liquide et de gaz naturel. Enbridge et ses sociétés affiliées sont parfois tenues de procéder à des travaux de remise en état de l'environnement à différents sites où elles sont présentes. Nous gérons ce risque environnemental au moyen de politiques, de programmes et de pratiques appropriés en matière d'environnement afin de réduire au minimum l'éventuel impact environnemental de nos activités. S'il nous était impossible de recouvrer auprès des assurances ou de toute partie responsable le paiement de passifs environnementaux, nous serions tenus de payer les coûts découlant d'incidents environnementaux associés à nos activités d'exploitation.

### AUX SABLE

La poursuite intentée contre Aux Sable par une contrepartie à une convention d'approvisionnement en LGN dont nous avons fait mention antérieurement a fait l'objet d'un règlement et a été abandonnée au quatrième trimestre de 2023. Une provision a été comptabilisée relativement à cette poursuite au troisième trimestre de 2023.

### AUTRES LITIGES

Nous-mêmes ainsi que nos filiales faisons l'objet de diverses autres poursuites et procédures judiciaires et administratives qui se produisent dans le cours normal des activités, notamment des interventions dans le cadre des instances réglementaires ainsi que des contestations des approbations réglementaires et des permis. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude le dénouement de ces poursuites et procédures, la direction est d'avis qu'il n'y aura pas de répercussions importantes sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

### QUESTIONS FISCALES

Nous-mêmes ainsi que nos filiales conservons des passifs d'impôts liés à des positions fiscales incertaines. Bien qu'à notre avis, ces prises de position soient pleinement justifiées, elles pourraient être contestées par les autorités fiscales et pourraient éventuellement ne pas prévaloir.

## **ASSURANCE**

Nous souscrivons une police d'assurance qui nous couvre ainsi que nos filiales et certaines de nos sociétés affiliées afin d'atténuer une certaine partie de nos risques. Cependant, les risques découlant de nos activités ne sont pas tous assurables ou sont assurés par nous en raison de la disponibilité, des primes élevées et pour diverses autres raisons. Nous assurons nous-mêmes une part importante de certains risques par le biais de nos filiales qui sont des sociétés d'assurance captives entièrement détenues, ce qui nécessite l'utilisation de certaines hypothèses et le recours au jugement de la direction au sujet de la fréquence et de la gravité des sinistres, de l'évolution des sinistres et des pratiques de règlement ainsi que de la sélection de pertes estimées déterminées au moyen de diverses méthodes. Nos garanties d'assurance sont également assujetties à des modalités, à des exclusions et à des franchises importantes ou à des montants autoassurés qui peuvent réduire ou éliminer la garantie dans certaines circonstances. Nos polices d'assurance sont généralement renouvelées chaque année et, selon des facteurs comme les conditions du marché, les primes, les modalités, les limites de la police ou les franchises peuvent varier considérablement. Nous ne pouvons pas garantir que nous serons en mesure de maintenir une assurance adéquate à l'avenir à des taux ou à d'autres conditions que nous jugeons raisonnables sur le plan commercial. Dans ce cas, nous pouvons décider d'assurer nous-mêmes les risques supplémentaires.

Dans l'éventualité peu probable qu'il se produise plusieurs sinistres assurables qui dépassent la protection maximale pendant la même période couverte par les assurances, la protection d'assurance totale sera répartie entre nos entités de manière équitable en fonction d'un accord de répartition des protections d'assurance conclu entre nos filiales et nous.

## **31. GARANTIES**

Dans le cours normal de nos activités, nous pouvons conclure diverses ententes qui procurent des indemnités à des tiers et à des sociétés affiliées. Nous pouvons également être partie à des ententes avec des filiales, des entités en propriété conjointe ou des entités non consolidées telles que les entités consolidées à la valeur de consolidation ou avec des entités régies par d'autres types d'entente de propriété nécessitant que nous fournissions des garanties financières et de bonne fin. Les garanties financières comprennent des lettres de garantie, des garanties à l'égard de dettes, des cautionnements et des engagements d'indemnisation. À divers degrés, ces accords de garantie mettent en jeu des éléments de risque d'inexécution et de risque de crédit qui ne figurent pas dans nos états consolidés de la situation financière. Les garanties de bonne fin exigent que nous versions un montant à un tiers si l'entité visée par cette garantie ne remplit pas ses obligations contractuelles, telles que des accords d'emprunt ou des contrats d'achat ou de vente ainsi que des contrats de construction ou des baux.

Nous pouvons conclure ces ententes afin de faciliter les transactions commerciales avec des tiers. Des exemples de telles situations comprennent les cas où des indemnités doivent être versées à des contreparties en vertu de contrats de vente d'actifs ou d'entreprises lorsqu'il s'agit notamment de violations de déclarations, de garanties ou de clauses restrictives, de pertes ou de dommages à un bien, d'obligations relatives à l'environnement et de litiges ou de passifs éventuels. Nous pouvons indemniser des tiers à l'égard de certains passifs relatifs à des obligations environnementales découlant d'activités ayant eu lieu avant l'acquisition ou le transfert de certains actifs et de certaines participations. De même, dans le cadre de la vente d'actifs, nous pouvons verser une indemnité à l'acheteur à l'égard de certains passifs d'impôts générés alors que nous détenions ces actifs, à l'égard d'information fautive ou trompeuse relativement aux impôts occasionnant une perte pour l'acheteur ou à l'égard de certains autres passifs d'impôts liés à ces actifs.

La probabilité que nous ayons à nous acquitter des obligations en vertu de ces garanties et indemnités dépend principalement de l'exploitation future de diverses filiales, des entités émettrices et des tiers ou de l'occurrence de certains événements futurs. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer de manière raisonnable les montants maximaux totaux que nous pourrions devoir payer à de tierces parties et à des sociétés affiliées en vertu d'ententes comme celles susmentionnées. Par contre, par le passé, nous n'avons versé aucun montant important à titre de garantie ou d'indemnités. Bien que ces ententes prévoient des limites quant à l'ampleur des risques potentiels ou à la durée des obligations de garantie ou d'indemnisation, certaines circonstances font en sorte que le montant et la durée ne comportent aucune limite. Au 31 décembre 2023, les garanties et indemnités n'avaient pas eu d'incidence significative sur notre situation financière ou l'évolution de celle-ci, notre bénéfice, notre liquidité, nos dépenses en immobilisations ou nos ressources en capital, et il est raisonnable de croire qu'elles n'en auront pas.

## 32. INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE (NON AUDITÉ)

	T1	T2	T3	T4	Total
<i>(non audité; en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>					
<b>2023</b>					
Produits d'exploitation	12 075	10 432	9 844	11 298	43 649
Bénéfice d'exploitation	2 662	2 350	1 794	1 845	8 651
Bénéfice	1 866	2 001	623	1 568	6 058
Bénéfice attribuable aux participations donnant le contrôle	1 817	1 935	621	1 818	6 191
Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	1 733	1 848	532	1 726	5 839
Résultat par action ordinaire					
De base	0,86	0,91	0,26	0,81	2,84
Dilué	0,85	0,91	0,26	0,81	2,84
<b>2022</b>					
Produits d'exploitation	15 097	13 215	11 573	13 424	53 309
Bénéfice (perte) d'exploitation	2 420	1 520	1 778	(540)	5 178
Bénéfice (perte)	2 057	607	1 383	(1 109)	2 938
Bénéfice (perte) attribuable aux participations donnant le contrôle	2 029	595	1 362	(983)	3 003
Bénéfice (perte) attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	1 927	450	1 279	(1 067)	2 589
Résultat par action ordinaire					
De base	0,95	0,22	0,63	(0,53)	1,28
Dilué	0,95	0,22	0,63	(0,53)	1,28

### 33. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

#### **Acquisition des installations de GNR**

Le 2 janvier 2024, par l'intermédiaire d'une filiale américaine entièrement détenue, nous avons fait l'acquisition des six premières installations de Morrow Renewables permettant la production de gaz naturel renouvelable à partir de sites d'enfouissement situées au Texas et en Arkansas pour une contrepartie totalisant 1,4 G\$ (1,1 G\$ US), dont une tranche de 0,5 G\$ (0,4 G\$ US) a été payée à la clôture de la transaction et une tranche de 0,9 G\$ (0,7 G\$ US) est payable dans un délai de deux ans (l'« acquisition des installations de GNR »). La contrepartie totale pour les sept installations s'élève à 1,6 G\$ (1,2 G\$ US). Les actifs acquis permettront de faire progresser notre stratégie de réduction des émissions de carbone.

Nous comptabiliserons l'acquisition des installations de GNR au moyen de la méthode de l'acquisition prescrite par l'ASC 805 *Business Combinations*. Les actifs acquis et les passifs repris seront comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date de l'acquisition, et tout montant résiduel sera affecté à l'écart d'acquisition. La date de l'acquisition étant proche de la date de publication de nos états financiers consolidés annuels, nous n'avons pas encore effectué la comptabilisation initiale de l'acquisition des installations de GNR. La répartition préliminaire du prix d'achat sera publiée au premier trimestre de 2024, une fois que les évaluations des actifs et des passifs seront disponibles.